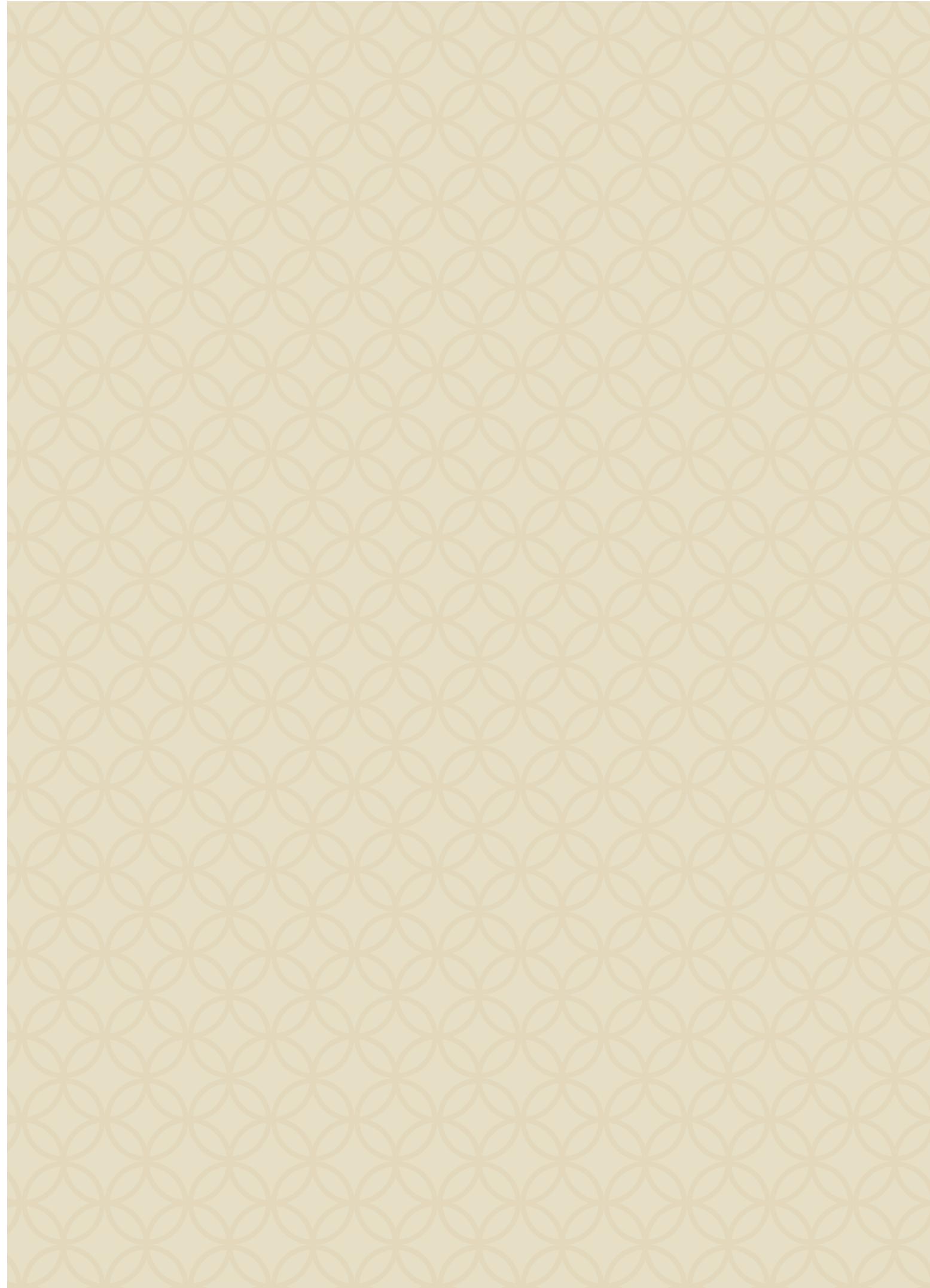




GROUPE BCP

RAPPORT FINANCIER 2020



- **COMMENTAIRE DU MANAGEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020**
 - **LIVRET FINANCIER**
 - **RAPPORT DE GESTION**
 - **RAPPORT ESG**
 - **RAPPORTS DES CAC**
 - **ANNEXES**

COMMENTAIRE DU MANAGEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le 25 février 2021, le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire, réunis sous la Présidence de Monsieur Mohamed Karim MOUNIR, ont examiné l'évolution de l'activité et arrêté les comptes au 31 décembre 2020.

Un bilan résilient grâce à des fondamentaux solides

Au cours d'un exercice 2020 inédit, marqué par la propagation de la pandémie COVID-19, le Groupe BCP s'est mobilisé en faveur des opérateurs économiques au Maroc comme en Afrique subsaharienne, afin de les soutenir et les servir à travers ses 6 230 points de distribution. Dans ce contexte, les résultats à fin 2020 confirment le profil résilient du Groupe BCP, fort de ses fondamentaux solides et de sa structure mutualiste unique.

Le Produit Net Bancaire consolidé s'améliore de 8,3% à 19,3 milliards de dirhams. Cette croissance a concerné l'ensemble de ses composantes et intègre un effet périmètre sur 9 mois, lié à l'acquisition de trois nouvelles filiales en Afrique subsaharienne. Hors cet impact, la croissance du PNB s'établirait à 2,6%. Le résultat des activités de marché a également contribué à l'évolution du PNB consolidé avec une croissance de 12,2% à 3,1 milliards de dirhams, profitant notamment d'un contexte de taux favorable sur le marché obligataire. Compte tenu des impacts économiques liés à la COVID-19 combinés à une politique de provisionnement prudente, le coût du risque marque un bond de 139% pour s'établir à 6,1 milliards de dirhams. Intégrant totalement l'impact du don COVID-19 d'un milliard de dirhams, le Résultat Net consolidé recule de 67% à 1,3 milliard de dirhams. De même, le Résultat Net Part du Groupe s'affiche avec une baisse de 59% à 1,2 milliard de dirhams.

Au niveau des comptes sociaux de la BCP, le résultat net baisse de 18,5% à 2,1 milliards de dirhams, impacté essentiellement par le don COVID-19.

En outre, l'année 2020 a été marquée par l'adoption des amendements de la loi portant réforme du CPM. Au-delà de l'amélioration de la gouvernance, ces amendements permettent de consolider les fonds propres du Groupe à travers la réduction du seuil minimum de participation des Banques Populaires Régionales (BPR) au capital de la BCP à 34% (contre 51% auparavant). Une démarche qui devrait renforcer la solidité financière du Groupe tout en maintenant la position des BPR's en tant qu'actionnaires majeurs dans le capital de la BCP, aux côtés de plusieurs institutionnels marocains.

Parallèlement, le Groupe a procédé en fin d'année à l'émission d'une dette subordonnée de 1,5 milliard de dirhams. Pour leur part, les fonds propres consolidés se montent à 47,5 milliards de dirhams, en progression de 1%.

Confiant dans la solidité de son bilan, le Groupe BCP affirme son engagement pour soutenir la relance des économies de ses pays d'implantation, grâce à un modèle coopératif proche des régions du Maroc et une stratégie de développement ambitieuse à l'international, couvrant plusieurs métiers et adressant toutes les couches sociales.

Dans cet esprit, les équipes du Groupe abordent l'année 2021 sur une note optimiste, animées par des perspectives économiques prometteuses.

Confirmation de la position de premier collecteur de l'épargne au Maroc

S'appuyant sur la proximité de sa clientèle, la Banque au Maroc affiche des performances commerciales satisfaisantes, dans un contexte pandémique exceptionnel.

Ainsi, la banque a confirmé sa position de leader marocain sur les dépôts de la clientèle avec une collecte additionnelle de 15 milliards de dirhams en 2020, correspondant à 30% de l'additionnel du secteur. Il en découle une amélioration de 21 pbs des parts de marché à 26,3%. Ce renforcement de position a concerné toutes les catégories de clientèle. En atteste, une collecte de 7,4 milliards de dirhams au niveau des particuliers locaux, de 4,6 milliards de dirhams sur les entreprises et de 3 milliards de dirhams sur les MDM. Sur ce dernier segment, la BCP et ses banques régionales s'accaparent 52,7% du marché. Dans ces conditions, la structure des ressources continue à s'améliorer avec une part non rémunérée qui se rapproche désormais de 70%.

En termes d'emplois, l'encours des crédits à la clientèle a légèrement reculé de 1,2% à 201 milliards de dirhams, du fait essentiellement du repli des crédits à l'équipement et des comptes courants débiteurs. Une tendance qui s'explique par le climat d'incertitudes ayant caractérisé l'année écoulée. En revanche, les crédits de trésorerie se sont renforcés de 4,1 milliards de dirhams en 2020, en lien avec les efforts consentis par le Groupe dans l'accompagnement des entreprises affectées par la crise, en collaboration avec les autorités publiques.

Compte tenu de ces évolutions, la marge d'intérêt a augmenté de 1,1% à 8 milliards de dirhams, profitant essentiellement de l'optimisation du coût de refinancement.

Un soutien fort apporté à la TPME pendant la crise COVID 19

En phase avec ses valeurs, le Groupe BCP a apporté un soutien massif à l'entreprise au Maroc, en particulier les TPME, fortement fragilisées par la crise COVID. Au-delà du report des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux particuliers affectés par la crise, le Groupe BCP a rapidement déployé les crédits garantis par l'Etat, grâce notamment à la mobilisation exceptionnelle de ses équipes.

Ces crédits ont profité en majorité à des TPME et permis de préserver l'activité et les emplois dans un contexte de crise sans précédent.

Parallèlement et afin de participer efficacement à la relance de l'économie, le Groupe a tenu des réunions avec les CGEM régionales et les représentants des

chambres de commerce afin de cerner leurs attentes et apporter une réponse adaptée et différenciée par région.

Une capacité de résilience confirmée par les filiales au Maroc

En dépit des impacts de la crise, les filiales au Maroc affichent des performances commerciales honorables. Ainsi, les sociétés de financement spécialisées sont parvenues à améliorer de 10% leurs emplois clientèle, grâce essentiellement à l'orientation favorable de l'activité de CIB Offshore, VIVALIS et Bank Al Yousr et à la dynamique commerciale de Maroc Leasing, dorénavant premier opérateur de son secteur en termes de nouvelle production.

Le PNB agrégé des filiales métiers s'est quant à lui contracté de 11%, sous le poids des restrictions de mouvement des populations observées au T2 et T3 2020. A noter une reprise du PNB de ces filiales au T4-2020, s'approchant des niveaux avant la crise.

Une année d'intégration des nouvelles filiales à l'international

Après la concrétisation de l'acquisition de trois nouvelles filiales en 2019, l'année 2020 a été placée sous le signe de l'intégration en dépit du contexte sanitaire mondial.

Dans ces conditions, la Banque de Détail à l'International

(BDI) clôture l'exercice 2020 sur des réalisations satisfaisantes, qui confortent les choix stratégiques du Groupe visant à soutenir durablement son développement sur le long terme.

En chiffres, le PNB marque un bond de 34% en 2020, tiré aussi bien par les filiales historiques que par les nouvelles banques acquises. A périmètre constant, la croissance du PNB demeure dynamique à +7%. Au niveau bilanciel et en dépit du contexte, les filiales du Groupe ont fait preuve de résilience en stabilisant les ressources et les emplois sur l'année.

Un effort de provisionnement considérable en anticipation des impacts de la crise

En ligne avec sa politique de provisionnement prudente, le coût du risque du Groupe s'est renforcé de 2,4 fois à 6 129 millions de dirhams, intégrant notamment des provisions Forward Looking en couverture des effets attendus de la crise sanitaire au Maroc et en Afrique subsaharienne.

Parallèlement, le CPM continue d'alimenter son stock de provision pour risques généraux qui a atteint 5 milliards de dirhams. Sur ce même registre, le Groupe a procédé en 2020 au renforcement du fonds de soutien d'un milliard de dirhams, au titre de l'affectation du résultat 2019. Son encours s'établit désormais à 4,2 milliards de dirhams.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU GROUPE



PRODUIT NET BANCAIRE
(+8,3%)



RESULTAT NET CONSOLIDÉ
(-67%)



RESULTAT NET PART DU GROUPE
(-59%)



NOTATION GROUPE
BB / STABLE / B (S&P)
BA1 / NEGATIVE (MOODY'S)



TOTAL BILAN CONSOLIDÉ
(+3%)



FONDS PROPRES CONSOLIDÉS
(+1%)



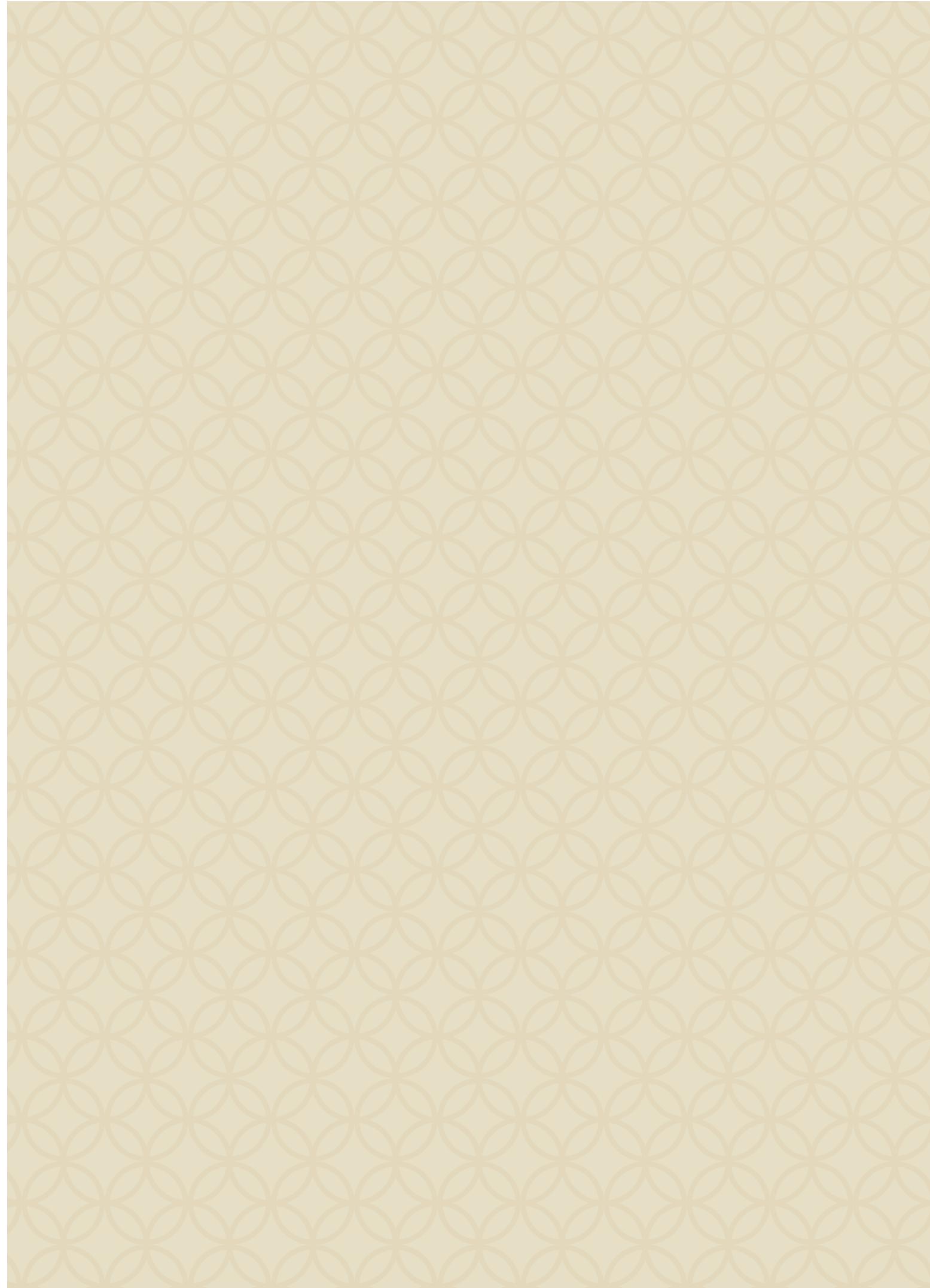
TAILLE DU RÉSEAU
6 230 POINTS DE DISTRIBUTION



NOMBRE DE CLIENTS BANCAIRES
8,5 MILLIONS

Le Conseil d'Administration de la BCP a tenu à rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour leur engagement dans l'accomplissement de leur devoir citoyen en ces circonstances exceptionnelles.

Les membres du Conseil tiennent également à remercier l'ensemble des sociétaires, actionnaires et partenaires pour leur contribution soutenue à l'essor du Groupe tant à l'échelle nationale qu'internationale.



LIVRET FINANCIER

- ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
 - ETATS FINANCIERS SOCIAUX
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR LES COMPTES SOCIAUX
 - GESTION DES RISQUES

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1. CADRE GENERAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1^{er} janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration

ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exercables ou convertibles.

2.2.11. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.12. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.13. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe BCP sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expérimentation métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

EXEMPTIONS :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

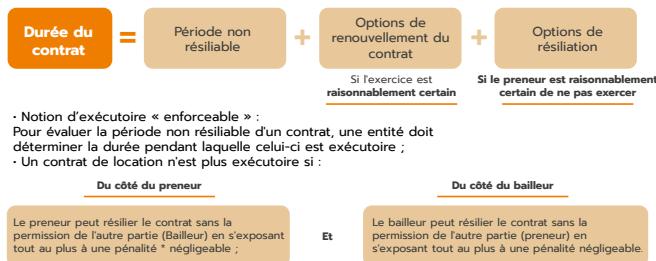
- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

DURÉE :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionnée par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :



Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

TAUX D'ACTUALISATION :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. CLASSIFICATION ET EVALUATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète le valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :
- dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
- dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes

latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique et aucun changement de modèle de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice.

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

2.5.2 OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. PRIX COTES SUR UN MARCHE ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHE ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et établie en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. ACTIONS NON COTÉES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.8. OPERATIONS EN DEVISES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN DEVISES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONETAIRES LIBELLES EN DEVISES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DEPRECIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appreciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résultera des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking ».

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présumption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD_t est l'exposition du contrat donné en début de l'année t;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisées périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.11. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

2.9.12. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DERIVÉS ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DERIVES INCORPORES

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont établies en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émise par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de

l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFERE

2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsque il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur les bénéfices, il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe BCP est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhilf SA, Bank Al Youri, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management, OPCI Patrimoine Premium et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant, Banque Populaire Maroc-Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l'Océan Indien et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS

AU 31 DECEMBRE 2020

BILAN IFRS CONSOLIDE

(en milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	31/12/20	31/12/19
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	17 918 030	16 461 520
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	72 350 985	65 567 666
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		59 857 145	53 357 064
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		12 493 840	12 210 602
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2/3.11	36 711 766	31 747 014
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		31 781 637	27 081 425
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		4 930 129	4 665 589
Titres au coût amorti	3.3	8 107 575	10 486 912
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.4/3.11	19 031 749	14 512 077
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.5/3.11	255 602 166	258 929 613
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible		1 753 534	1 342 852
Actifs d'impôt différé		4 397 193	3 709 233
Comptes de régularisation et autres actifs		8 862 617	8 435 486
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence		22 448	36 702
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	3.6	15 912 723	16 604 702
Immobilisations incorporelles	3.6	1 166 358	1 123 484
Ecarts d'acquisition	3.7	2 436 921	2 470 994
TOTAL DE L'ACTIF		444 274 065	431 428 255

BILAN IFRS CONSOLIDE

		(en milliers de DH)		
PASSIF IFRS		Annexes	31/12/20	31/12/19
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			1 209 867	998 999
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.8	33 388 985	43 154 024	
Dettes envers la clientèle	3.9	331 638 504	309 572 021	
Dettes représentées par un titre				
Titres de créance émis		551 175	3 264 264	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôt courant		2 032 035	1 516 519	
Passifs d'impôt différé		842 510	811 108	
Comptes de régularisation et autres passifs		9 726 943	9 375 830	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance		1 592 027	1 369 340	
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	5 128 979	5 146 579	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		4 250 512	3 427 275	
Dettes subordonnées		10 689 845	9 215 508	
Capitaux propres		43 222 683	43 576 788	
Capital et réserves liées		28 193 802	28 307 216	
Actions propres				
Réserves consolidées		13 935 393	11 439 277	
- Part du groupe		3 178 798	3 242 565	
- Part des minoritaires		10 756 595	8 196 712	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-189 662	-57 740	
- Part du groupe		-12 809	116 521	
- Part des minoritaires		-176 853	-174 261	
Résultat de l'exercice		1 283 150	3 888 035	
- Part du groupe		1 229 167	2 999 253	
- Part des minoritaires		53 983	888 782	
TOTAL DU PASSIF		444 274 065	431 428 255	

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

		(en milliers de DH)	
	Annexes	31/12/20	31/12/19
Intérêts et produits assimilés	4.1	16 846 285	16 377 712
Intérêts et charges assimilés	4.1	-4 900 293	-5 176 228
MARGE D' INTERÊTS		11 945 992	11 201 484
Commissions perçues	4.2	3 740 816	3 333 606
Commissions servies	4.2	-344 523	-323 380
MARGE SUR COMMISSIONS		3 396 293	3 010 226
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat		2 718 433	2 509 430
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		2 647 428	2 409 717
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		71 005	99 713
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		364 906	239 333
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		34 516	-4 293
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		330 390	243 626
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE		3 083 339	2 748 763
Produits des autres activités		2 310 016	1 803 279
Charges des autres activités		-1 448 597	-947 702
PRODUIT NET BANCAIRE		19 287 043	17 816 050
Charges générales d'exploitation		-9 569 901	-7 909 424
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 460 464	-1 345 938
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 256 678	8 560 688
Coût du risque	4.3	-6 129 117	-2 566 773
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 127 561	5 993 915
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-2 553	-2 646
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-3 750	-31 803
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS		2 121 258	5 959 466
Impôts sur les bénéfices		-838 108	-2 071 431
RESULTAT NET		1 283 150	3 888 035
Intérêts minoritaires		53 983	888 782
RESULTAT NET-PART DU GROUPE		1 229 167	2 999 253
Résultat par action (en dirham)		6,08	14,83
Résultat dilué par action (en dirham)		6,08	14,83

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
Résultat avant impôts	2 121 258	5 959 466
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 460 464	1 258 161
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-32 363	-3 650
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	4 365 225	1 927 253
+/- Dotations nettes aux provisions	610 092	-105 917
+/- Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence	2 553	2 646
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-870 676	-840 790
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	188 694	102 204
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 723 989	2 339 907
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-9 340 671	-2 315 635
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	22 037 714	3 928 800
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-11 129 431	-13 414 919
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 742 783	1 219 961
- Impôts versés	-1 412 655	-2 232 394
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 587 826	-12 814 187
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	6 257 421	-4 514 814
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	2 754 019	4 606 676
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 159 494	-1 419 570
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 594 525	3 187 106
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-348 623	1 932 247
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 384 264	1 253 802
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 732 887	3 186 049
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-150 663	-91 255
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 968 396	1 767 086
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	20 306 361	18 539 275
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 462 521	13 892 004
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 843 840	4 647 271
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	26 274 757	20 306 361
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 708 163	15 462 521
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	9 566 594	4 843 840
Variation de la trésorerie nette	5 968 396	1 767 086

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres
Capitaux propres clôture 31/12/2018	1 822 547	20 507 111	
Opérations sur capital	200 000	4 770 000	
Paiements fondés sur des actions			
Opérations sur actions propres			
Affectation du résultat	2 456 192		
Dividendes		-1 366 910	
Résultat de l'exercice			
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)			
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)			
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)			
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)			
Variation de périmètre			
Autres variations		-81 724	
Capitaux propres clôture 31/12/2019	2 022 547	26 284 669	
Opérations sur capital			
Paiements fondés sur des actions			
Opérations sur actions propres			
Affectation du résultat	2 581 826		
Dividendes		-1 618 038	
Résultat de l'exercice			
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)			
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)			
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)			
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)			
Variation de périmètre			
Autres variations		-1 077 202	
Capitaux propres clôture 31/12/2020	2 022 547	26 171 255	

Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	(en milliers de DH)	
					Total	
9 351 422	156 938	-215 390	31 622 628	9 795 698	41 418 326	
			4 970 000	846 303	5 816 303	
				-2 760 000	-2 760 000	
-2 456 192						
			-1 366 910	347 657	-1 019 253	
2 999 253			2 999 253	888 782	3 888 035	
	438 365	-147 871	290 494	-31 328	259 166	
71 744	-97 325		-25 581	-20 356	-45 937	
71 744	341 040	-147 871	264 913	-51 684	213 229	
-159 715	-3 375	-14 821	-177 911	24 009	-153 902	
-137 419			-219 143	-179 532	-398 675	
9 669 093	494 603	-378 082	38 092 830	8 911 233	47 004 063	
				810 057	810 057	
				376 273	376 273	
-2 581 826						
			-1 618 038	409 492	-1 208 546	
1 229 167			1 229 167	53 983	1 283 150	
	109 401	-54 692	54 709	-14 549	40 160	
-67 596	-130 088		-197 684	297	-197 387	
-67 596	-20 687	-54 692	-142 975	-14 252	-157 227	
-509 067	-9 849	-44 102	-563 018	-1 698	-564 716	
918 707			-158 495	88 636	-69 859	
8 658 478	464 067	-476 876	36 839 471	10 633 724	47 473 195	

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
Résultat net	1 283 150	3 888 035
Éléments recyclables en résultat net :	-83 195	397 759
Écarts de conversion	-197 387	-45 937
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	114 192	443 696
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	-74 032	-184 530
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-36 596	-80 027
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-37 436	-104 503
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-157 227	213 229
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 125 923	4 101 264
Dont part du Groupe	1 086 192	3 264 166
Dont part des intérêts minoritaires	39 731	837 098

3.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	(en milliers de dhs)			
	31/12/20	31/12/19		
	Actifs financiers détenus à des fins financiers à la JV par de transaction	Autres actifs détenus à des fins financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins financiers à la JV par de transaction	Autres actifs détenus à des fins financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	43 290 989		29 811 841	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 351 177		822 901	
Actions et autres titres à revenu variable	13 861 148	6 424 056	22 452 993	6 722 980
Titres de participation non consolidés		6 069 784		5 487 622
Instruments dérivés	353 831		269 329	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	59 857 145	12 493 840	53 357 064	12 210 602

3.2. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

				(en milliers de dhs)
31/12/20				
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 711 766	1 452 084	-920 249	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31 781 637	1 171 202	-13 302	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 930 129	280 882	-906 947	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	11 654 176	1 135 007		
Autres titres de créance négociables (*)	781 972			
Obligations	19 345 489	36 195	-13 302	
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31 781 637	1 171 202	-13 302	
Impôts		-433 343	3 325	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		737 859	-9 977	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	
Actions et autres titres à revenu variable				
Titres de participation non consolidés	4 930 129	280 882	-906 947	
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 930 129	280 882	-906 947	
Impôts		-103 926	319 292	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		176 956	-587 655	
31/12/19				
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	31 747 014	1 166 547	-878 071	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27 081 425	893 506	-30 966	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 665 589	273 041	-847 105	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	9 168 640	890 250		
Autres titres de créance négociables (*)	854 716			
Obligations	17 058 069	3 256	-30 966	
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27 081 425	893 506	-30 966	
Impôts		-308 342	7 742	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		585 164	-23 224	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	
Actions et autres titres à revenu variable				
Titres de participation non consolidés	4 665 589	273 041	-847 105	
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 665 589	273 041	-847 105	
Impôts		-101 025	300 641	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		172 016	-546 464	

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

3.3. TITRES AU COUT AMORTI

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
3.3.Titres au coût amorti		
Titres de créance négociables	7 180 649	9 490 069
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	7 024 466	9 325 436
Autres titres de créance négociables	156 183	164 633
Obligations	926 926	996 843
TOTAL DES TITRES AU COUT AMORTI	8 107 575	10 486 912

3.4. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
3.4.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti		
Comptes à vue	11 884 084	6 524 912
Prêts	7 280 678	8 075 162
Opérations de pension	770	
TOTAL DES PRÊTS CONSENTEIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIACTION	19 164 762	14 600 844
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	133 013	88 767
TOTAL DES PRÊTS CONSENTEIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIACTION	19 031 749	14 512 077

	31/12/20	31/12/19
3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique		
Maroc	13 057 419	8 846 762
Zone off shore	543 536	770 622
Afrique	4 871 100	4 353 608
Europe	559 694	541 085
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION (*)	19 031 749	14 512 077

3.5. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti		
Comptes ordinaires débiteurs	17 816 775	21 302 223
Prêts consentis à la clientèle	245 692 053	241 641 285
Opérations de pension	4 288 808	5 128 567
Opérations de location-financement	16 244 477	15 992 649
TOTAL DES PRÊTS CONSENTEIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI AVANT DEPRECIACTION	284 042 113	284 064 724
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	28 439 947	25 135 111
TOTAL DES PRÊTS CONSENTEIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI NETS DE DEPRECIACTION	255 602 166	258 929 613

	31/12/20	31/12/19
3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique		
Maroc	205 899 743	209 819 151
ZONE OFF SHORE	3 153 824	2 256 550
AFRIQUE	44 514 303	45 254 910
EUROPE	2 034 296	1 599 002
TOTAL DES PRÊTS CONSENTEIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI	255 602 166	258 929 613

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers de DH)

31/12/20			
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 107 149	10 194 426	15 912 723
Terrains et constructions	14 836 277	3 323 075	11 513 202
Equipement, Mobilier, Installations	4 660 402	3 123 408	1 536 994
Biens mobiliers donnés en location			
Autres immobilisations	4 867 618	3 228 488	1 639 130
Droit d'utilisation	1 742 852	519 455	1 223 397
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 590 715	1 424 357	1 166 358
Droit au bail	314 486		314 486
Brevets et marque	98 862		98 862
Logiciels informatiques acquis	1 927 259	1 424 357	502 902
Autres immobilisations incorporelles	250 108		250 108
Droit d'utilisation			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	28 697 864	11 618 783	17 079 081

31/12/19			
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 721 026	9 116 324	16 604 702
Terrains et constructions	14 651 317	3 547 075	11 104 242
Equipement, Mobilier, Installations	4 326 553	2 773 967	1 552 586
Biens mobiliers donnés en location			
Autres immobilisations	4 999 946	2 524 041	2 475 905
Droit d'utilisation	1 743 210	271 241	1 471 969
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 244 781	1 121 297	1 123 484
Droit au bail	324 468		324 468
Brevets et marque	86 234		86 234
Logiciels informatiques acquis	1 240 939	1 121 297	119 642
Autres immobilisations incorporelles	593 140		593 140
Droit d'utilisation			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	27 965 807	10 237 621	17 728 186

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/19	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	AUTRES	31/12/20
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 396 937	-193 648	-38 214		-6 190	1 158 885
Valeur Brute	1 656 506	77 274	-79 723		-7 516	1 646 541
Amortissements et dépréciations	-259 569	-270 922	41 509		1 326	-487 656
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	14 411	8 958	-1 230		278	22 417
Valeur Brute	17 081	19 326	-1 502		380	35 285
Amortissements et dépréciations	-2 670	-10 368	272		-102	-12 868
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	60 621	-10 378	-7 599		-549	42 095
Valeur Brute	69 623	493	-8 401		-689	61 026
Amortissements et dépréciations	-9 002	-10 871	802		140	-18 931
TOTAL DROITS D'UTILISATION	1 471 969	-195 068	-47 043		-6 461	1 223 397

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/20	31/12/19
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 912 723	16 604 702
Dont : Droits d'utilisation	1 223 397	1 471 969
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 166 358	1 123 484
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	31/12/20	31/12/19
COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	9 726 943	9 375 830
Dont : Dettes locatives	1 265 185	1 481 079

DETAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)

DETAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	31/12/20	31/12/19
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-58 240	-50 397
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-292 329	-274 558

3.7 ECART D'ACQUISITION

	31/12/19	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/20
Valeur Brute	2 470 994		-34 073		2 436 921
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 470 994				2 436 921

3.8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	31/12/20	31/12/19
Comptes à vue	2 317 490	1 681 072
Emprunts	22 765 555	17 964 975
Opérations de pension	8 305 940	23 507 977
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	33 388 985	43 154 024

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

3.9.1 Dettes envers la clientèle	31/12/20	31/12/19
Comptes ordinaires créditeurs	216 285 302	199 815 681
Comptes à terme	54 904 886	56 199 903
Comptes d'épargne à taux administré	43 812 188	41 268 152
Bons de caisse	2 089 530	2 626 164
Opérations de pension	6 104 524	2 097 631
Autres dettes envers la clientèle	8 442 074	7 564 490
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	331 638 504	309 572 021

3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/20	31/12/19
Maroc	266 057 718	250 197 386
Zone off shore	2 222 919	701 721
Afrique	61 679 311	57 242 127
Europe	1 678 556	1 430 787
Total en principal	331 638 504	309 572 021

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	PROVISIONS POUR RISQUES D'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (*)	PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEUR COMPTABLE AU BILAN
Montant au 31/12/2019	1 623 623	1 513 317	2 009 639	5 146 579
Dotations	592 864	63 423	275 443	931 730
Reprises	91 436	33 872	196 330	321 638
Autres mouvements	234 944	59 441	-922 077	-627 692
MONTANT AU 31/12/2020	2 359 995	1 602 309	1 166 675	5 128 979

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

3.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

31 Décembre 2020	ENCOURS		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	10 763 411		
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	32 744 591		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Titres de dettes	32 744 591		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	244 852 116	29 027 578	29 327 181
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 164 762		
Prêts et créances sur la clientèle	225 687 354	29 027 578	29 327 181
Titres de dettes			
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	288 360 118	29 027 578	29 327 181
PASSIFS FINANCIERS	58 848 256	4 529 778	1 262 982
Engagements hors bilan	58 848 256	4 529 778	1 262 982

31 Décembre 2019	ENCOURS		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	9 882 704		
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	27 596 775		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Titres de dettes	27 596 775		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	243 728 071	29 337 690	25 599 807
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 600 844		
Prêts et créances sur la clientèle	229 127 227	29 337 690	25 599 807
Titres de dettes			
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	281 207 550	29 337 690	25 599 807
PASSIFS FINANCIERS	56 362 153	4 208 651	1 270 164
Engagements hors bilan	56 362 153	4 208 651	1 270 164

(en milliers de DH)

	PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
	962 954			2,94%		
	962 954			2,94%		
3 001 752	5 617 799	19 953 409		1,23%	19,35%	68,04%
133 013				0,69%		
2 868 739	5 617 799	19 953 409		1,27%	19,35%	68,04%
3 964 706	5 617 799	19 953 409		1,37%	19,35%	68,04%
501 826	694 484	1 163 685		0,85%	15,33%	92,14%
501 826	694 484	1 163 685		0,85%	15,33%	92,14%

	PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
	303 204			3,07%		
	515 350			1,87%		
	515 350			1,87%		
	515 350			1,87%		
2 060 273	5 236 721	17 926 884		0,85%	17,85%	70,03%
88 767				0,61%		
1 971 506	5 236 721	17 926 884		0,86%	17,85%	70,03%
2 878 827	5 236 721	17 926 884		1,02%	17,85%	70,03%
358 536	378 711	886 376		0,64%	9,00%	69,78%
358 536	378 711	886 376		0,64%	9,00%	69,78%

4.1 MARGE D'INTERET

	31/12/20			31/12/19			(en milliers de DH)
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	14 421 785	3 721 448	10 700 337	14 186 370	3 660 914	10 525 456	
Comptes et prêts/emprunts	13 718 230	3 634 749	10 083 481	13 320 318	3 478 543	9 841 775	
Opérations de pensions	28 907	62 500	-33 593	55 279	28 979	26 300	
Opérations de location-financement	674 648	24 199	650 449	810 773	153 392	657 381	
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	368 881	787 635	-418 754	470 947	1 143 208	-672 261	
Comptes et prêts/emprunts	119 461	377 246	-257 785	232 137	489 945	-257 808	
Opérations de pensions	249 420	410 389	-160 969	238 810	653 263	-414 453	
Emprunts émis par le Groupe		388 078	-388 078		370 429	-370 429	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 597 185	3 132	1 594 053	1 219 257	1 677	1 217 580	
Actifs financiers au coût amorti	458 434		458 434	501 138		501 138	
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	16 846 285	4 900 293	11 945 992	16 377 712	5 176 228	11 201 484	

4.2 COMMISSIONS NETTES

	31/12/20			31/12/19			(en milliers de DH)
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	
Commissions sur titres	354 366	21 961	332 405	410 838	6 085	404 753	
Produits nets sur moyen de paiement	544 724	25 492	519 232	500 055	42 276	457 779	
Autres commissions	2 841 726	297 070	2 544 656	2 422 713	275 019	2 147 694	
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	3 740 816	344 523	3 396 293	3 333 606	323 380	3 010 226	

4.3 COUT DU RISQUE

				31/12/20	31/12/19	(en milliers de DH)
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	
Dotations nettes de reprises des dépréciations						4 774 004 2 015 754
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir						1 272 248 54 367
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti						1 129 969 57 983
Engagements par signature						142 279 -3 616
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie						692 794 -305 916
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti						376 956 -327 436
Engagements par signature						315 838 21 520
Bucket 3 : Actifs dépréciés						2 808 962 2 267 303
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti						2 762 625 2 262 303
Engagements par signature						46 337 5 000
Autres provisions pour risques et charges						187 934 -55 468
Autres variations des provisions						1 167 179 606 487
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés						
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés						
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables						1 268 383 767 665
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti						101 204 161 178
Décotes sur crédits restructurés						
Pertes sur engagements par signature						
Autres pertes						
Autres produits						
Coût du risque						6 129 117 2 566 773

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

5 INFORMATION SECTORIELLE

5.1. BILAN

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020		BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE (*)	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL (*)	INTERCO	(en milliers de DH)	TOTAL
TOTAL BILAN	358 286 519		22 201 915	89 890 002	-26 104 371	444 274 065	
dont							
ÉLÉMENTS D'ACTIFS							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	71 202 740			1 148 245			72 350 985
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	23 047 336	4 553		21 366 585	-7 706 708		36 711 766
Titres au coût amorti	7 875 331			232 244			8 107 575
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	31 336 726	1 298		6 161 590	-18 467 865		19 031 749
Prêts et créances sur la clientèle	192 224 847	20 334 069		44 514 303	-1 471 053		255 602 166
ÉLÉMENTS DU PASSIF							
Dettes envers les EC et assimilés	21 812 616	16 119 220		15 068 189	-19 611 040		33 388 985
Dettes envers la clientèle	268 988 477	971 105		61 736 739	-57 817		331 638 504
CAPITAUX PROPRES	45 046 800	2 063 293		5 710 532	-5 347 430		47 473 195
BILAN AU 31 DECEMBRE 2019		BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE (*)	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL (*)	INTERCO	(en milliers de DH)	TOTAL
TOTAL BILAN	346 696 863		21 532 148	89 054 801	-25 855 557	431 428 255	
dont							
ÉLÉMENTS D'ACTIFS							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	63 819 875			1 747 791			65 567 666
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	17 506 470	4 553		20 652 114	-6 416 123		31 747 014
Titres au coût amorti	10 196 244			290 668			10 486 912
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	28 864 985	37 398		5 346 958	-19 737 264		14 512 077
Prêts et créances sur la clientèle	195 298 830	19 766 698		45 254 909	-1 390 824		258 929 613
ÉLÉMENTS DU PASSIF							
Dettes envers les EC et assimilés	29 840 319	15 605 249		18 515 334	-20 806 878		43 154 024
Dettes envers la clientèle	251 223 985	1 105 908		57 242 128			309 572 021
CAPITAUX PROPRES	43 904 465	1 831 228		5 181 512	-3 913 142		47 004 063

5.2. COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat au 31 DECEMBRE 2020	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE (*)	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL (*)	INTERCO	(en milliers de DH)	TOTAL
Marge d'intérêt	8 511 895	598 035	2 833 813	2 249	11 945 992	
Marges sur commissions	1 976 011	71 169	1 402 681	-53 568	3 396 293	
Produit net bancaire	13 876 739	909 412	4 888 312	-387 420	19 287 043	
Résultat Brut d'exploitation	5 831 097	536 886	1 888 695		8 256 678	
Résultat d'exploitation	1 414 306	362 527	350 728		2 127 561	
Résultat net	712 908	239 717	330 525		1 283 150	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	848 721	188 281	192 165		1 229 167	

Compte de résultat au 31 DECEMBRE 2019	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE (*)	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL (*)	INTERCO	(en milliers de DH)	TOTAL
Marge d'intérêt	8 444 304	648 209	2 106 516	2 455	11 201 484	
Marges sur commissions	1 976 811	81 912	989 796	-38 293	3 010 226	
Produit net bancaire	13 586 537	1 022 024	3 611 385	-403 896	17 816 050	
Résultat Brut d'exploitation	6 602 513	581 211	1 376 964		8 560 688	
Résultat d'exploitation	4 435 434	345 948	1 212 533		5 993 915	
Résultat net	2 567 220	211 215	1 109 600		3 888 035	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 088 908	170 192	740 153		2 999 253	

PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

PARTICIPATION	Secteur d'activité	Pays	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Fes Taza	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Tanger Tetouan	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,51%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,56%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,28%	87,28%
MEDIA FINANCE	Marché des capitaux	Maroc	IG	95,57%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,35%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,30%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	43,44%	48,10%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	83,95%	83,95%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,19%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	88,92%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	53,11%	53,11%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	78,83%	100,00%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	80,00%	80,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%

PARTICIPATION	Secteur d'activité	Pays	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,62%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BCP INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
OPCI PATRIMOINE PREMIUM	OPCI	Maroc	IG	72,84%	100,00%
BCP MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	71,01%	71,01%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL	Holding	Côte d'Ivoire	IG	79,83%	79,83%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	48,76%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	58,55%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	79,39%	99,45%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	57,43%	71,94%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	63,84%	79,97%
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	79,82%	99,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	67,90%	85,06%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	55,49%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	61,67%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	71,84%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	77,22%	96,73%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	53,15%	65,59%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	77,85%	97,53%

NOTE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

L'élaboration des comptes consolidés à fin 2020 a été réalisée dans un contexte mondial et national marqué par la propagation de la pandémie COVID 19. Cet évènement a eu deux impacts directs sur les résultats à fin 2020 :

Traitements comptables du don COVID 19

Dans un élan national de solidarité et à l'instar des grandes institutions du pays, le Groupe BCP a fait don de 1 milliard de dirhams au fonds de lutte contre le COVID 19. Ainsi, les résultats consolidés à fin 2020, intègrent ce don, en intégralité, au niveau des charges générales d'exploitation.

Crise sanitaire et impact IFRS 9

Le Groupe Banque Populaire applique les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) à ses comptes consolidés.

Sous IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « business model »). Les critères de classement et d'évaluation dépendent du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de l'actif financier.

Cette norme instaure un modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales. Cette approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

La dégradation significative du risque de crédit est évaluée à travers la détérioration des paramètres de risques des contreparties. Cette détérioration peut être d'ordre qualitatif ou quantitatif : variation de notes internes ou externes, enregistrement d'arriéré de paiement, Watch List, créances restructurées...

Les pertes attendues sur les différents portefeuilles sont calculées en s'appuyant sur les trois principaux paramètres de risque modélisés à partir des données historiques disponibles par segment de portefeuille : la probabilité de défaut 'PD' à un an et à maturité, la perte en cas de défaut 'LGD' et le montant de l'exposition en cas de défaut 'EAD'. Des méthodes basées sur les pertes historiques sont retenues pour des portefeuilles appropriés. L'anticipation des pertes attendues prévoit également la prise en compte des évolutions macro-économiques dans la détermination des paramètres de risque (Forward looking).

Dans le contexte particulier de l'arrêté du 31 Décembre 2020, le Groupe Banque Populaire a déroulé un certain nombre de simulations et de scénarii afin d'anticiper, estimer et piloter les impacts de cette crise.

Les projections macro-économiques sont élaborées sur la base d'une matrice de risques sectoriels combinés permettant d'appréhender le risque intrinsèque du secteur d'une part et l'impact de la crise sur ce même secteur d'autre part en tenant compte de scénarii raisonnables.

Ainsi, dans une approche prudentielle anticipative en matière de gestion des risques, les chocs appliqués permettent d'identifier les potentielles poches à risques lors des prochains mois.

Les estimations sont réalisées en fonction de la situation et des informations disponibles au moment de l'établissement des comptes du Groupe.

Ces projections sont naturellement réajustées selon l'évolution de la situation sanitaire et économique au Maroc et dans les différents pays d'implantation du Groupe, tout en incluant les effets positifs escomptés de l'ensemble des initiatives nationales visant à atténuer l'effet de cette crise et la relance de l'économie des pays de présence du Groupe.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DE LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 47 473 195, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1 283 150. Cette situation provisoire a été arrêtée par le conseil d'administration le 25 février 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid- 19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 décembre 2020, conformément aux normes comptables internationales (IAS / IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au Covid-19 sur la situation provisoire au 31 décembre 2020.

Casablanca, le 26 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du réseau Grant Thornton
International 34
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
Tél. : 0522 56 48 00 - Fax : 0522 70 66 70

Faïcal MEKOUE
Associé

KPMG

KPMG
11, Avenue Bir Kacem, Souissi - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
Télécopie : 00 529 60 40 00 081

Fouad LAHGAZI
Associé

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

A1. ETAT DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.2 Présentation :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.3 Principes généraux :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

- Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédits et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Compte à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte du résultat.

3.3 Portefeuille titres :

- Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titres de transaction, titres d'investissement, titres de placement, titres de participations).

- Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

- Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

3.6 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- Les provisions pour risques et charges : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- Provisions pour risques généraux : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision. Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.
- Les provisions réglementées : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2020

BILAN

ACTIF	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 409 592	3 841 226
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	36 266 237	34 656 914
. A vue	9 016 653	4 687 334
. A terme	27 249 584	29 969 580
Créances sur la clientèle	95 838 163	101 231 336
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	23 444 871	24 770 837
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	29 915 827	33 403 945
. Crédits et financements participatifs immobiliers	25 305 366	25 924 822
. Autres crédits et financements participatifs	17 172 099	17 131 732
Créances acquises par affacturage	9 850 391	10 316 630
Titres de transaction et de placement	68 855 130	58 753 482
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	40 371 135	32 676 604
. Autres titres de créance	1 172 685	700 550
. Titres de propriété	27 311 310	25 376 328
. Certificats de Sukus	-	-
Autres actifs	3 853 847	2 623 802
Titres d'investissement	9 235 086	11 604 833
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 548 285	10 889 702
. Autres titres de créance	686 801	715 131
. Certificats de Sukus	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	28 135 061	26 034 939
. Participation dans les entreprises liées	25 802 144	23 749 009
. Autres titres de participation et emplois assimilés	2 332 917	2 285 930
. Titres de Moudaraba et Mousharaka	-	-
Créances subordonnées	274 647	274 698
Dépôts d'investissement placés	640 000	210 000
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 867	-
Immobilisations données en Ijara	598	641
Immobilisations incorporelles	415 172	368 249
Immobilisations corporelles	5 241 258	5 171 398
TOTAL DE L'ACTIF	263 019 049	255 088 148

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/20	31/12/19
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	6	7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	142 720 214	142 694 808
. A vue	123 270 941	112 108 220
. A terme	19 449 273	30 586 588
Dépôts de la clientèle	66 952 991	59 640 040
. Comptes à vue créditeurs	44 841 713	38 486 145
. Comptes d'épargne	8 005 724	7 855 270
. Dépôts à terme	12 145 723	11 453 591
. Autres comptes créditeurs	1 959 831	1 845 034
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	2 530 626
. Titres de créance négociables émis	-	2 530 626
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 438 268	1 954 010
Provisions pour risques et charges	5 895 947	4 960 139
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 168 148	3 373 148
Dettes subordonnées	10 546 330	9 046 328
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	25 704 393	25 684 393
Capital	2 022 547	2 022 547
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	466 862	600 276
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 103 343	2 581 826
TOTAL DU PASSIF	263 019 049	255 088 148

HORS BILAN

(en milliers de DH)

	31/12/20	31/12/19
ENGAGEMENTS DONNES	40 577 268	38 275 665
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	385 803	315 803
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	23 702 456	20 896 585
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	7 141 345	7 586 983
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 347 664	9 476 294
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	16 804 692	16 688 735
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 714	2 714
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	14 573 450	14 762 803
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 228 528	1 913 346
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	9 872
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	12 373 587	11 765 433
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 099 591	1 067 941
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 615 214	4 585 995
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	766 016	716 036
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	1 174 182	1 403 695
Produits sur titres de Moudaraba et Mousharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	947	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	505	92
Commissions sur prestations de service	656 605	646 760
Autres produits bancaires	4 060 527	3 344 914
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 211 288	5 512 433
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	3 211 980	3 075 651
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	836 874	810 720
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	42 674	77 554
Charges sur titres de Moudaraba et Mousharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	134	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	56	42
Autres charges bancaires	2 119 570	1 548 466
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	6 162 299	6 253 000
Produits d'exploitation non bancaire	1 831 229	1 467 619
Charges d'exploitation non bancaire	9 886	156 055
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 129 058	3 060 765
Charges de personnel	1 075 041	1 053 462
Impôts et taxes	54 381	50 503
Charges externes	1 516 205	1 520 253
Autres charges générales d'exploitation	169 532	138 298
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	313 899	298 249
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 414 140	2 009 127
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 183 918	1 336 518
Pertes sur créances irrécouvrables	711 373	120 787
Autres dotations aux provisions	518 849	551 822
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 171 556	727 608
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 101 311	321 664
Récupérations sur créances amorties	31 380	34 708
Autres reprises de provisions	38 865	371 236
RESULTAT COURANT	3 612 000	3 222 280
Produits non courants	5 096	296 896
Charges non courantes	791 888	120 760
RESULTAT AVANT IMPOTS	2 825 208	3 398 416
Impôts sur les résultats	721 865	816 590
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 103 343	2 581 826

ETAT DES SOLDES DE GESTION

			(en milliers de DH)
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS		31/12/20	31/12/19
(+) Intérêts et produits assimilés		6 480 791	6 369 944
(-) Intérêts et charges assimilées		4 091 529	3 963 925
MARGE D'INTERET		2 389 262	2 406 019
(+) Produits sur financements participatifs		30	28
(-) Charges sur financements participatifs		-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		30	28
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location		947	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location		133	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION		814	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara		505	93
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara		56	42
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA		449	51
(+) Commissions perçues		660 051	646 760
(-) Commissions servies		88 460	169 898
MARGE SUR COMMISSIONS		571 591	476 862
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction		1 778 627	1 620 169
(+) Résultat des opérations sur titres de placement		-27 049	-20 680
(+) Résultat des opérations de change		334 554	480 163
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés		48 632	13 643
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ		2 134 764	2 093 295
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		-	-
(+) Divers autres produits bancaires		1 183 824	1 408 098
(-) Diverses autres charges bancaires		118 435	131 353
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement		-	-
PRODUIT NET BANCAIRE		6 162 299	6 253 000
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières		298	-45 316
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire		1 831 229	1 467 619
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire		9 886	156 055
(-) Charges générales d'exploitation		3 129 058	3 060 765
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		4 854 882	4 458 483
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance		-762 600	-1 100 933
(+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions		-480 282	-135 270
RESULTAT COURANT		3 612 000	3 222 280
RESULTAT NON COURANT		-786 792	176 136
(-) Impôts sur les résultats		721 865	816 590
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 103 343	2 581 826
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		31/12/20	31/12/19
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 103 343	2 581 826
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles		313 899	298 249
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		2 969	46 127
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux		493 842	228 991
(+) Dotations aux provisions réglementées		-	-
(+) Dotations non courantes		504 000	-
(-) Reprises de provisions		14 957	810
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		306 894	41 170
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		6 157	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières		-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières		-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		3 102 359	3 113 213
(-) Bénéfices distribués		1 618 037	1 366 910
(+) AUTOFINANCEMENT		1 476 262	1 746 303

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	11 846 783	10 192 187
2. (+) Récupérations sur créances amorties	31 380	34 708
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 529 431	1 723 345
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(7 798 084)	(6 686 056)
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(291 618)	(276 815)
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	(2 815 115)	(2 762 474)
7. (-) Impôts sur les résultats versés	(721 865)	(816 590)
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 780 912	1 408 305
Variations des :		
8. (+) Crédances sur les établissements de crédit et assimilés	(1 609 323)	(895 154)
9. (+) Crédances sur la clientèle	6 024 159	(878 210)
10. (+) Titres de transaction et de placement	(10 132 074)	(8 477 716)
11. (+) Autres actifs	(1 231 152)	(576 581)
12. (-) Titres Moudaraba et Mousharaka	-	-
13. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	(4 000)	-
14. (+) Immobilisations données en Ijara	-	-
15. (+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(430 000)	(210 000)
16. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 406	2 975 454
17. (+) Dépôts de la clientèle	7 235 748	(2 856 066)
18. (+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19. (+) Titres de créance émis	(2 510 000)	(500 000)
20. (+) Autres passifs	484 277	384 934
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	(2 146 959)	(11 033 339)
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	(366 047)	(9 625 034)
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	2 258 162	934 050
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	492 666	106 657
23. (-) Acquisition d'immobilisations financières	(2 099 793)	(2 197 991)
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(843 524)	(340 263)
25. (+) Intérêts perçus	558 020	603 676
26. (+) Dividendes perçus	1 174 182	1 403 695
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	1 539 713	509 824
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	(205 000)	152 621
28. (+) Emission de dettes subordonnées	1 500 000	2 000 000
29. (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30. (+) Emission d'actions	-	4 970 000
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33. (-) Intérêts versés	(282 262)	(230 306)
34. (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35. (-) Dividendes versés	(1 618 037)	(1 366 911)
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(605 299)	5 525 404
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	568 367	(3 589 806)
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3 841 219	7 431 025
VIII. TRESORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4 409 586	3 841 219

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE , LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I-Changement affectant les méthodes d' évaluation	NEANT	NEANT
II-Changement affectant les règles de présentation		

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE , LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I-Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II-Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	(en milliers de DH)	
					31/12/20	31/12/19
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	3 409 727	1 080 527	365 963	6 935 722	11 791 939	6 190 634
VALEURS REÇUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	1 857 000	4 676 516	1 483 868	8 017 384	12 180 897
- au jour le jour	-	627 000	-	-	627 000	1 274 861
- à terme	-	1 230 000	4 676 516	1 483 868	7 390 384	10 906 036
PRETS FINANCIERS	-	1 332 625	18 146 609	12 000	19 491 234	18 612 112
AUTRES CREANCES	-	251 796	-	50	251 846	363 297
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 907	11 150	101 400	9 104	123 561	98 602
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	3 411 634	4 533 098	23 290 488	8 440 744	39 675 964	37 445 542

CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

CREANCES	Secteur public	SECTEUR PRIVE			31/12/20	31/12/19
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	1 057 475	208 634	19 056 862	333 574	20 656 545	21 344 890
- Comptes à vue débiteurs	1 047 280	208 634	6 298 829	171 688	7 726 431	8 201 354
- Crédances commerciales sur le Maroc	-	-	1 967 671	520	1 968 191	2 356 191
- Crédits à l'exportation	-	-	59 848	-	59 848	60 831
- Autres crédits de trésorerie	10 195	-	10 730 514	161 366	10 902 075	10 726 514
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 532 543	2 532 543	3 155 316
CREDITS A L'EQUIPEMENT	10 732 924	-	18 571 593	235 552	29 540 069	33 050 085
CREDITS IMMOBILISERS	1 335	-	8 674 077	16 403 477	25 078 889	25 677 099
AUTRES CREDITS	278 092	12 711 186	1 099 129	401 651	14 490 058	14 768 762
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	8 525 388	-	1 308 816	-	9 834 204	10 294 141
INTERETS COURUS A RECEVOIR	169 594	47 116	462 910	244 210	923 830	950 131
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	14	1 631 979	1 000 423	2 632 416	2 307 542
- Crédances pré-douteuses	-	-	56 835	316 927	373 762	305 447
- Crédances douteuses	-	14	85 151	203 782	288 947	135 277
- Crédances compromises	-	-	1 489 993	479 714	1 969 707	1 866 818
TOTAL	20 764 808	12 966 950	50 805 366	21 151 430	105 688 554	111 547 966

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

(en milliers de DH)

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	55 048 628	55 048 628	29 780 074			
Bons Du Trésor Et Valeurs Assimilées	31 422 251	31 422 251	29 467 150			
Obligations	348 876	348 876	312 924			
Autres Titres De Créance	-	-	-			
Titres De Propriété	23 277 501	23 277 501				
TITRES DE PLACEMENT	13 877 849	13 806 502	9 320 009		71 347	71 347
Bons Du Trésor Et Valeurs Assimilées	8 961 156	8 948 884	8 532 648		12 272	12 272
Obligations	823 809	823 809	787 361			
Autres Titres De Créance		-	-			
Titres De Propriété	4 092 884	4 033 809	-		59 075	59 075
TITRES D'INVESTISSEMENT	9 235 086	9 235 086	8 644 099			
Bons Du Trésor Et Valeurs Assimilées	8 548 285	8 548 285	7 970 000			
Obligations	682 079	682 079	669 563			
Autres Titres De Créance	4 722	4 722	4 537			
TOTAL GENERAL	78 161 563	78 090 216	47 744 182		71 347	71 347

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	EMETTEURS PRIVES		31/12/20	31/12/19
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTES	161 331	-	8 160	927 150	1 096 641	1 238 670
Bons Du Trésor Et Valeurs Assimilées		-		-	-	-
Obligations	-	-		-	-	-
Autres Titres De Crédit	-				-	-
Titres De Propriété	161 331	-	8 160	927 150	1 096 641	1 238 670
TITRES NON COTES	268 432	48 539 952	26 128 191	2 057 000	76 993 575	69 119 645
Bons Du Trésor Et Valeurs Assimilées		48 191 076		728 344	48 919 420	43 566 306
Obligations	263 710	348 876	-	1 242 178	1 854 764	1 363 797
Autres Titres De Crédit	4 722				4 722	51 884
Titres De Propriété	-	-	26 128 191	86 478	26 214 669	24 137 658
TOTAL	429 763	48 539 952	26 136 351	2 984 150	78 090 216	70 358 315

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
Instruments optionnels	-	2 391
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	855 321	1 112 014
- Sommes dues par l'Etat	346 437	312 678
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	1 577	1 406
- Sommes diverses dues par le personnel	5 502	5 908
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	501 805	792 022
Valeurs et emplois divers	195 121	21 157
- Valeurs et emplois divers	195 121	21 157
Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)	263 478	233 282
Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)	19	17
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 137 499	332 391
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	107 569	111 058
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	744 337	659 085
- Produits à recevoir	734 281	644 227
- Charges constatées d'avance	10 056	14 858
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	550 503	152 407
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	3 853 847	2 623 802

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES				26 053 924
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	13 713
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	47 478	100,00%	534 180
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	101 651
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	79,83%	3 645 107
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 218 065	100,00%	437 404
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	98 416
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN (BICEC)	Banque	49 080 000	78,43%	748 252
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	71,01%	742 332
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	7 320
MEDIAFINANCE	Banque	206 403	60,00%	141 052
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,28%	288 133
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267
DAR ADDAMANE	Services financiers	75 000	6,21%	4 694
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 227 900	54,10%	1 205 294
BANK AL YOUSR	Banque	460 000	80,00%	368 000
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 350 300	100,00%	1 350 300
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	18 712	83,95%	168 967
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 709
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	1,00%	30
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Holding	390 389	100,00%	390 389
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971
BP CENTRE SUD	Banque	1 295 382	51,00%	1 814 645
BP FES-TAZA	Banque	2 224 900	51,00%	2 179 910
BP LAAYOUNE	Banque	662 217	51,00%	546 468
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 238 868	51,00%	1 068 208
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 001 495	51,00%	1 592 249
BP OUJDA	Banque	801 488	51,00%	1 236 335
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 128 053	51,00%	1 120 191
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 255 598	51,00%	2 025 108
SOCINVEST SARL		1 500	100,00%	1 500
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000
AFRICA STONE MANAGEMENT	Services divers	7 000	29,00%	1 923
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				375 780
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	4 000 000	0,38%	15 000
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373
PART MAMDA RE	Assurance	600 000	16,67%	100 890
AUTRES				158 692
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				131 049
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	81 049
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	38,17%	50 000
D) EMPLOIS ASSIMILES				1 899 808
UBAF	Banque	250 727	4,99%	136 773
BACB	Banque	104 357	6,17%	59 723
BACB				109 988
UBAE	Banque	261 186	2,85%	90 356
BMICE	Banque	150 000	4,00%	53 429
AUTRES (y compris C/C)				1 449 539
TOTAL GÉNÉRAL				28 460 561

Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
			Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
-66 422	318 202	25 802 144					1 024 862
824	-	12 890	30-jui-20	26 604	6 859	USD	
-5 052	-	539 232	30-jui-20	53 378	-674	EURO	
88	-	101 562	30-jui-20	24 316 352	1 409 128	Franc CFA d'Afrique Centrale	
-61 559	-	3 706 665	31-déc-19	355 503 086	37 105 579	Franc cfa (bcceao)	99 231
-13 296	-	450 700	30-jui-20	2 257 299	-174 917	Roupie mauricienne	
939	-	97 477	30-jui-20	13 361 000	491 000	Franc CFA	
6 990	-	741 263	31-déc-19	44 600 697	-3 819 274	Franc CFA	
5 363	-	736 969	30-jui-20	162 746 955	35 115 889	Ariary Malgache	93 672
-719	-	8 038				USD	
-	-	141 052	30-jui-20	313 587	31 634	MAD	
-	-	288 133	30-jui-20	738 118 264	35 166 469	MAD	
-	-	81 075	30-jui-20	211 973	1 667	MAD	
-	-	32 352	30-jui-20	78 826	7 774	MAD	
-	-	71 267	30-jui-20	402 560	25 978	MAD	15 486
-	4 694	-				MAD	
-	-	2 500	31-déc-19	14 827	-1 942	MAD	
-	-	777 225	30-jui-20	551 134	44 416	MAD	94 412
-	152	1 208	31-déc-19	1 208	-50	MAD	
-	3 282	-				MAD	
-	-	814	31-déc-19	-503	-12	MAD	
-	-	1 936	31-déc-19	-136	-2	MAD	
-	174 850	1 030 444	31-déc-19	1 655 660	-32 005	MAD	
-	-	368 000	30-jui-20	517 449	-34 218	MAD	
-	-	150 300	31-déc-19	148 273	-288	MAD	
-	-	1 350 300	30-jui-20	1 211 655	-4 028	MAD	
-	-	168 967	30-jui-20	4 244	-5 739	MAD	
-	-	329 709	30-jui-20	863 189	-20 085	MAD	
-	-	59 200	31-déc-19	10 805	94	MAD	
-	135 225	112 465	31-déc-19	162 880	-1 271	MAD	
-	-	493 623	30-jui-20	935 512	14 570	MAD	
-	-	9	31-déc-19	-119	-9	MAD	
-	-	2 840	30-jui-20	202 610	61 528	MAD	14 202
-	-	30	30-jui-20	19 126	9 540	MAD	240
-	-	390 389	30-jui-20	336 527	238	MAD	
-	-	1 766 971	30-sept-20	4 177 842	131 122	MAD	37 650
-	-	1 814 645	31-déc-20	5 090 449	109 523	MAD	83 202
-	-	2 179 910	31-déc-20	6 043 990	132 348	MAD	93 098
-	-	546 468	31-déc-20	1 499 569	85 962	MAD	24 325
-	-	1 068 208	31-déc-20	3 304 633	219 730	MAD	72 438
-	-	1 592 249	31-déc-20	5 329 478	199 062	MAD	63 637
-	-	1 236 335	31-déc-20	3 433 129	78 539	MAD	58 824
-	-	1 120 191	31-déc-20	3 335 467	68 500	MAD	94 671
-	-	2 025 108	31-déc-20	5 515 051	525 252	MAD	179 773
-	-	1 500				MAD	
-	-	200 000	30-jui-20	199 008	2 042	MAD	
-	-	1 923	31-déc-19	-673	-1 451	MAD	
-	29 354	346 426					5 335
-	643	1 708	31-déc-19	1 708	-179	MAD	
-	-	4 622	31-déc-19	49 748	12 511	MAD	785
-	-	12 853	30-jui-19	138 104	17 787	MAD	4 550
-	-	50 000	31-déc-19	598 347	-26 440	MAD	
-	5 625	9 375	31-déc-19	2 499 889	-315 138	MAD	
-	-	31 373	31-déc-19	706 596	36 107	MAD	
-	-	100 890				MAD	
-	23 085	135 606				MAD	
-1 429	-	132 478					18 653
-1 429	-	82 478	31-juil-19	24 066	2 012	EURO	18 653
-	-	50 000	30-sept-19	50 294	24 596	MAD	
1 029	44 766	1 854 013					39 064
-4 105		140 878	31-déc-19	304 809	-12 833	EURO	
-2 199		61 922	31-déc-19	177 894	9 716	Livre Sterling	
7 693	36 182	66 113				USD	
-2 712		93 068	31-déc-19	242 787	-26 144	EURO	
-2 567		55 996	31-déc-19	136 662	-6 797	USD	
4 919	8 584	1 436 036					39 064
-66 822	392 323	28 135 061					1 087 914

CREANCES SUBORDONNEES

	Montant Global	APPARENTES			(en milliers de DH)	
		Ets De Cred & Assim	Eses Financières	Eses Non Financières	Autres Apparentes	31/12/20
Créances subordonnées	274 647	270 000			274 647	274 698
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	274 647	270 000			274 647	274 698
Titres subordonnés de la clientèle						
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés						
Prêts subordonnés à la clientèle						
Créances subordonnées en souffrance						
Agios réservés sur créances subordonnées						
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance						

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	983 862	122 870	-
Droit au bail	142 601	-	-
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	841 261	122 870	-
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 082 544	728 652	441 636
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	1 475 126	638 707	255 117
Terrain d'exploitation	276 273	-	55 243
Immeubles d'exploitation bureaux	1 197 778	638 707	199 874
Immeubles d'exploitation logement de fonction	1 075	-	-
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	845 837	29 080	230
Mobilier de bureau d'exploitation	222 215	7 433	-
Matériel de bureau d'exploitation	51 445	3 090	-
Matériel informatique	467 114	18 238	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	3 023	-	230
Autres matériels d'exploitation	102 040	319	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	775 425	33 245	115 498
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	4 986 156	27 620	70 791
Terrain hors exploitation	2 863 744	1 954	45 844
Immeubles hors exploitation	1 701 705	4 416	24 897
Mobilier et matériel hors exploitation	119 904	5 239	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	300 803	16 011	50
TOTAL	9 066 406	851 522	441 636

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de plus-value la cession de cession	moins-value de cession
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Droit au bail	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	437 092	245 163	191 929	492 359	306 586
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION	255 118	146 173	108 945	362 795	254 766
Terrain d'exploitation	55 243	-	55 243	225 540	170 569
Immeubles d'exploitation bureaux	199 874	146 173	53 702	137 255	84 197
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	230	230	-	54	54
Mobilier de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-
Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	230	230	-	54	54
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	115 498	96 552	18 946	65 624	46 909
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	66 247	2 209	64 038	63 886	4 857
Terrain hors exploitation	45 842	-	45 842	43 667	1 321
Immeubles hors exploitation	20 355	2 159	18 196	20 219	3 536
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	50	50	-	-	-
TOTAL	437 092	245 163	191 929	492 359	306 586
					-6 156

Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS				(en milliers de DH)	
	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice	
1 106 732	615 614	75 946	-	691 560	415 172	
142 601	-	-	-	-	142 601	
-	-	-	-	-	-	
964 131	615 614	75 946	-	691 560	272 571	
-	-	-	-	-	-	
8 369 560	2 910 504	222 139	245 664	2 886 979	5 482 581	
1 858 716	840 317	40 551	146 177	734 691	1 124 025	
221 030	-	-	-	-	221 030	
1 636 611	839 267	40 547	146 177	733 637	902 974	
1 075	1 050	4	-	1 054	21	
874 687	679 404	43 834	230	723 008	151 679	
229 648	181 531	9 972	-	191 503	38 145	
54 535	37 320	2 528	-	39 848	14 687	
485 352	366 675	26 345	-	393 020	92 332	
2 793	2 953	28	230	2 751	42	
102 359	90 925	4 961	-	95 886	6 473	
693 172	573 154	43 700	96 552	520 302	172 870	
4 942 985	817 629	94 054	2 705	908 978	4 034 007	
2 819 854	-	-	-	-	2 819 854	
1 681 224	582 529	62 212	2 655	642 086	1 039 138	
125 143	70 568	8 010	-	78 578	46 565	
316 764	164 532	23 832	50	188 314	128 450	
9 476 292	3 526 118	298 085	245 664	3 578 539	5 897 753	

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	(en milliers de DH)	
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc		31/12/20	31/12/19
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	116 188 456	122 465	85 260	116 396 181	109 315 314
VALEURS DONNEES EN PENSION	6 251 164	2 000 126	42 093	-	8 293 383	17 309 710
- au jour le jour	-	2 000 126	42 093	-	2 042 219	1 429 429
- à terme	6 251 164	-	-	-	6 251 164	15 880 281
EMPRUNTS DE TRESORERIE	4 187 000	720 000	4 918 508	787 165	10 612 673	8 557 362
- au jour le jour	1 500 000	-	1 000 000	676 765	3 176 765	2 552 885
- à terme	2 687 000	720 000	3 918 508	110 400	7 435 908	6 004 477
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	1 327 900	3 029 456	4 357 356	4 054 155
AUTRES DETTES	1 151	1 389 145	318	-	1 390 614	2 110 312
INTERETS COURUS A PAYER	2 217	1 652 477	5 821	9 498	1 670 013	1 347 962
TOTAL	10 441 532	121 950 204	6 417 105	3 911 379	142 720 220	142 694 815

DEPOTS DE LA CLIENTELE

DEPOTS	Secteur public	SECTEUR PRIVE			31/12/20	31/12/19
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	1 699 510	3 750 958	6 992 640	32 394 556	44 837 664	38 482 553
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	7 971 404	7 971 404	7 819 994
DEPOTS A TERME	62 235	2 586 839	234 193	9 156 905	12 040 172	11 325 376
AUTRES COMPTES CREDITEURS	33 627	32 096	732 086	1 161 716	1 959 525	1 844 649
INTERETS COURUS A PAYER	704	23 022	2 799	117 701	144 226	167 468
TOTAL	1 796 076	6 392 915	7 961 718	50 802 282	66 952 991	59 640 040

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

		31/12/20	31/12/19
Instruments optionnels vendus		749	692
Comptes de règlement d'opérations sur titres		-	-
Dettes sur titres		-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés		86 790	128 983
Provisions pour service financier aux émetteurs		-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs		-	-
Crédicteurs divers		889 867	653 520
- Sommes dues à l'Etat		539 882	179 092
- Sommes dues aux organismes de prévoyance		124 722	125 162
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés		15	53
- Sommes dues au personnel		1	1
- Fournisseurs de biens et services		2 136	2 432
- Divers autres Créditeurs		223 111	346 780
Comptes d'ajustement de hors bilan		896	816
Comptes d'écart sur devises et titres		-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées		-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées		-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeuteur)		-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance		805 830	694 405
- Charges à payer		774 371	669 177
- Produits constatés d'avance		31 459	25 228
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs		654 136	475 594
TOTAL		2 438 268	1 954 010

PROVISIONS

	(en milliers de DH)				
	Encours 31/12/19	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/20
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF	6 861 773	1 223 015	1 113 629	67 827	7 038 986
Créances sur les établissements de crédit et assimilés				-	
Créances sur la clientèle	6 428 231	1 170 647	1 095 688	-164 732	6 338 458
Titres de placement et d'investissement	40 921	33 409	2 984		71 347
Titres de participation et emplois assimilés	392 621	2 969	3 267		392 322
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Immobilisations corporelles hors exploitation		15 990	11 690	232 559	236 859
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	4 960 139	1 033 151	29 531	-67 812	5 895 947
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	548 488	13 271	5 623	164 747	720 883
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	3 935 487	493 842	-		4 429 329
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	476 164	526 038	23 908	-232 559	745 735
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	11 821 912	2 256 166	1 143 160	15	12 934 933

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTES		-
Subventions d'investissement reçues		-
- Subventions d'investissement reçues		-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC		-
Fonds publics affectés		-
- Fonds publics affectés		-
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	4 168 148	3 373 148
Fonds de garantie à caractère mutuel		
- Fonds de garantie à caractère mutuel		
- Autres fonds spéciaux de garantie		
- Fonds de soutien CPM	4 168 148	3 373 148

TITRES DE CREANCES EMIS AU 31/12/2020

NATURE DES TITRES	CARACTÉRISTIQUES					31/12/20
	date de jouissance	date d'échéance	valeur nominale	taux	Mode de remboursement	
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
TOTAL						
	NEANT					

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE AU 31/12/2020

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	-	4 000
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-
CREDIT-BAIL MOBILIER	-	-
Crédit-bail mobilier en cours	-	-
Crédit-bail mobilier loué	-	-
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-
CREDIT-BAIL IMMOBILIER	-	4 000
Crédit-bail immobilier en cours	-	-
Crédit-bail immobilier loué	-	4 000
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-
LOYERS IMPAYES	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE	-	-
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-
LOYERS IMPAYES	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-
TOTAL	-	4 000

DETTES SUBORDONNEES

	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE
DETTES SUBORDONNEES	10 546 330	7 420 761
DETTES SUBORDONNEES A DUREE DETERMINEE	10 500 000	7 388 300
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	35 100	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	10 464 900	7 388 300
DETTES SUBORDONNEES A DUREE INDETERMINEE		
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit		
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle		
INTERETS COURUS A PAYER	46 330	32 461

	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			(en milliers de DH) Montant net à la fin de l'exercice
			Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
-	-	-	133	133	-	-	-	3 867
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	133	133	-	-	-	3 867
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	133	133	-	-	-	3 867
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	133	133	-	-	-	3 867

APPARENTES				(en milliers de DH)	
ETS. DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIERES	ESES NON FINANCIERES	AUTRES APPARENTES	31/12/20	31/12/19
35 452	3 090 117	-	-	10 546 330	9 046 328
35 100	3 076 600	-	-	10 500 000	9 000 000
-	-	-	-	-	-
35 100	-	-	-	35 100	35 100
-	3 076 600	-	-	10 464 900	8 964 900
352	13 517	-	-	46 330	46 328

CAPITAUX PROPRES

				(en milliers de DH)
	Encours 31/12/19	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/20
Réserves et primes liées au capital	25 684 393	20 000	-	25 704 393
Réserve légale	182 255	20 000	-	202 255
Autres réserves	9 665 591	-	-	9 665 591
Primes d'émission, de fusion et d'apport	15 836 547			15 836 547
Capital	2 022 547	-	-	2 022 547
Capital appelé	2 022 547	-	-	2 022 547
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	600 276	-133 414	-	466 862
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 581 826	-2 581 826	-	2 103 343
TOTAL	30 889 042	-2 695 240	-	30 297 145

ENGAGEMENTS SUR TITRES

		(en milliers de DH)
	31/12/20	31/12/19
ENGAGEMENTS DONNES		
Titres achetés à réméré		
Titres à livrer		
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		
ENGAGEMENTS REÇUS		9 873
Titres vendus à réméré		
Titres à recevoir		9 873
- Marché primaire		9 873
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		

NEANT

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	41 320 604	38 855 922
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	385 803	315 803
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	165 803	265 803
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	220 000	50 000
Engagements de financement en faveur de la clientèle	23 702 455	20 896 584
Crédits documentaires import	5 635 041	5 198 474
Acceptations ou engagements de payer	2 013 490	2 325 905
Ouvertures de crédit confirmés	16 053 924	13 372 205
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	7 141 346	7 586 983
Crédits documentaires export confirmés	484 242	799 566
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties données	6 657 104	6 787 417
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	10 091 000	10 056 552
Garanties de crédits données	986 849	1 019 677
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 607 280	3 765 854
Autres cautions et garanties données	4 753 535	4 690 763
Engagements en souffrance	743 336	580 258
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	16 804 692	16 678 862
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 714	2 713
Ouvertures de crédit confirmés	2 714	2 713
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	14 573 450	14 762 803
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	14 573 450	14 762 803
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 228 528	1 913 346
Garanties de crédits	2 228 528	1 913 346
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir		

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

	(en milliers de DH)	
	Opérations de couverture	
	31/12/20	31/12/19
OPERATIONS DE CHANGE A TERME		
Devises à recevoir	29 151 355	34 304 567
Dirhams à livrer	4 883 420	6 754 314
Devises à livrer	3 036 252	2 256 579
Dirhams à recevoir	11 209 980	14 544 712
Dont swaps financiers de devises	10 021 703	10 748 962
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES	4 542 326	3 482 545
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	4 542 326	3 464 487
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	18 058	

VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE

	(en milliers de DH)		
VALEURS ET SURETES REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	203 131		
Autres titres	24 891 989		
Hypothèques	37 224 436		
Autres valeurs et sûretés réelles	199 985 023		
TOTAL	262 304 579		
VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	462 500		
Autres titres	-		
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	-		
TOTAL	462 500		

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(en milliers de DH)

	D≤1 mois	1 mois<D≤3 mois	3 mois<D≤1 an	1 an<D≤5 ans	D≥5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 189 493	4 028 037	5 373 851	12 006 292	3 283 945	26 881 618
Créances sur la clientèle	2 144 099	9 655 875	16 272 776	35 411 290	26 058 835	89 542 875
Titres de créance	959 770	293 642	4 159 264	28 006 428	42 248 995	75 668 099
Créances subordonnées	-	-	150 000	-	120 000	270 000
Dépôts d'investissement placés	-	-	360 000	280 000	-	640 000
TOTAL	5 293 362	13 977 554	26 315 891	75 704 010	71 711 775	193 002 592
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 747 228	4 676 078	1 440 388	1 034 159	3 146 575	18 044 428
Dettes envers la clientèle	3 683 440	2 268 795	5 291 672	796 276	-	12 040 183
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	1 000 000	2 933 800	6 566 200	10 500 000
TOTAL	11 430 668	6 944 873	7 732 060	4 764 235	9 712 775	40 584 611

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

(en milliers de DH)

	31/12/20	31/12/19
ACTIF		
Valeurs en caisse,Banques centrales,Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	16 765 473	14 844 007
Créances sur la clientèle	4 395 605	5 182 364
Titres de transaction et de placement	1 448 273	1 065 535
Autres actifs	2 220	49 642
Titres d'investissement	29 823	48 929
Titres de participation et emplois assimilés	7 208 819	5 937 026
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	29 850 213	27 127 503
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 196 427	10 580 407
Dépôts de la clientèle	3 092 914	2 384 987
Autres passifs	17 560 872	14 162 109
TOTAL PASSIF	29 850 213	27 127 503
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	13 689 738	13 255 959
ENGAGEMENTS RECUS	4 827 292	5 001 386

MARGE D'INTERET

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
INTERETS PERCUS	6 480 791	6 369 944
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 099 561	1 067 913
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 615 214	4 585 995
* Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	766 016	716 036
INTERETS SERVIS	4 091 528	3 963 925
* Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	3 211 980	3 075 651
* Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	836 874	810 720
* Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	42 674	77 554
MARGE D'INTERET	2 389 263	2 406 019

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIETE)	86 268	44 587
- Dividendes sur titres OPCVM	-	-
- Dividendes sur autres titres de propriété	44 856	10 798
- Autres produits sur titres de propriété	41 412	33 789
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	1 087 914	1 359 108
- Dividendes sur titres de participation	24 065	20 685
- Dividendes sur participations liées	1 024 862	1 308 859
- Autres produits sur titres de propriété	38 987	29 564

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
Gains sur titres de transaction	2 593 544	2 373 907
Pertes sur titres de transaction	814 917	753 738
RESULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	1 778 627	1 620 169
Plus-values de cession sur titres de placement	3 376	15 779
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	2 984	159
Moins-values de cession sur titres de placement	-	5 181
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	33 409	31 437
RESULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	-27 049	-20 680
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
RESULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	125 544	31 204
Charges sur engagement sur produits dérivés	76 912	17 561
RESULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES	48 632	13 643
Produits sur opérations de change	1 321 990	919 460
Charges sur opérations de change	987 436	439 297
RESULTAT SUR OPERATIONS DE CHANGE	334 554	480 163

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers de DH)

	31/12/20	31/12/19
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 129 058	3 060 765
CHARGES DE PERSONNEL	1 075 041	1 053 462
Salaires et appointements	290 507	291 696
Primes et Gratifications	474 465	451 176
Autres rémunérations du personnel	32 636	38 832
Charges d'assurances sociales	55 844	54 601
Charges de retraite	190 634	186 090
Charges de formation	19 255	28 585
Autres charges de personnel	11 700	2 482
IMPOTS ET TAXES	54 381	50 503
Taxe urbaine et taxe d'édilité	6 383	7 388
Patente	16 978	18 423
Taxes locales	20 517	10 147
Droits d'enregistrement	1	61
Timbres fiscaux et formules timbrées	-	10
Taxes sur les véhicules	11	7
Autres impôts et taxes, droits assimilés	10 491	14 467
CHARGES EXTERIEURES	352 183	380 731
Loyers de crédit-bail	21 652	23 152
Loyers de location simple	74 851	70 146
Frais d'entretien et de réparation	182 473	190 194
Rémunérations du personnel intérimaire	2 905	3 010
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	39 342	60 362
Primes d'assurance	8 223	7 983
Frais d'actes et de contentieux	789	775
Frais électrique, eau, chauffage et combustible	21 948	25 109
CHARGES EXTERNES	1 164 022	1 139 522
Transport et déplacement	39 754	52 515
Mission et réception	6 020	16 094
Publicité, publication et relations publiques	69 815	103 082
Frais postaux & de télécommunication	89 533	80 655
Frais de recherche et de documentation	22 495	22 571
Frais de conseil et d'assemblée	3 800	2 422
Dons et cotisations	31 530	33 307
Fournitures de bureau et imprimés	8 091	8 715
Autres charges externes	892 984	820 161
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	169 532	138 298
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	151 709	123 759
Pénalités et délits		
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats		
Dons libéralités et lots		
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées		
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	17 823	14 539
Diverses autres charges générales d'exploitation		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	313 899	298 249

COMMISSIONS REÇUES ET VERSEES

	COMMISSIONS 2020		COMMISSIONS 2019	
	E CREDIT	CLIENTELE	E CREDIT	CLIENTELE
COMMISSIONS REÇUES	30 320	629 731	33 171	613 589
Commissions sur fonctionnement de compte		31 869		36 238
Commissions sur moyens de paiement	26 874	237 008	33 171	220 423
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	22 494		21 185
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	82 290		55 490
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	2		181
Autres produits sur prestations de service	-	256 068		280 072
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	3 446	-	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	-
COMMISSIONS VERSEES	-	88 460	169 898	
Charges sur moyens de paiement	-	4 832		8 103
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	1 574		1 228
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	60 581		138 249
Autres charges s/prestations de services	-	21 473		22 318

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	(en milliers de DH)		
	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	45 011 623	43 308 518	35 049 289
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	6 162 299	6 253 000	6 203 935
2- Résultat avant impôts	2 825 208	3 398 416	3 401 659
3- Impôts sur les résultats	721 865	816 590	945 467
4- Bénéfices distribués	1 618 037	1 366 910	1 184 655
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	466 862	952 472	919 038
RÉSULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action	10	13	13
Bénéfice distribué par action année N-1	8	8	7
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 075 041	1 053 462	1 026 765
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 692	2 779	2 770

DATATION ET EVENEMENTS POSTÉRIEURS

I- DATATION

- Date de clôture de l'exercice : 31/12/2020
- Date d'établissement des états de synthèse : FEVRIER 2021

II- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31/12/2020

NEANT

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	4 060 527	3 344 914
Plus values sur cession de titres de placement	3 377	15 779
Commissions sur produits dérivés	3 446	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	125 545	31 204
Produits sur opérations de change	1 321 990	919 461
Divers autres produits bancaires	2 603 185	2 378 311
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	2 438	4 404
Divers autres produits bancaires	2 600 747	2 373 907
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	2 984	159
AUTRES CHARGES BANCAIRES	2 119 570	1 548 466
Moins values sur cession de titres de placement	-	5 181
Charges sur moyens de paiement	4 832	8 103
Diverses charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	814 917	753 739
Pertes sur produits dérivés de cours de change	76 913	17 561
Autres charges sur prestations de services	23 046	23 546
Charges sur opérations de change	1 048 018	577 546
Diverses autres charges bancaires	118 435	131 353
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	110 260	109 285
Produits rétrocédés	-	-
Charges des exercices antérieurs	8 175	12 030
Diverses autres charges bancaires	-	10 038
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	33 409	31 437
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	1 831 229	1 467 619
Produits sur valeurs et emplois assimilés	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	306 894	41 170
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	1 517 634	1 413 614
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	6 701	12 835
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	9 886	156 055
Charges sur valeurs et emplois assimilés	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	6 156	-
Fonds de soutien CPM	-	152 621
Autres charges d'exploitation non bancaires	3 730	3 434

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	MONTANTS		MONTANTS
A- Origine des résultats affectés	B- Affectation des résultats		
Décision de l'A.G.O du 29/06/2020 et AGE du 02/10/2020			
Report à nouveau	600 276	Réserve légale	20 000
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	
Résultat net de l'exercice	2 581 826	Dividendes	1 618 037
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	1 077 203
Autres prélèvements		Report à nouveau	466 862
TOTAL A	3 182 102	TOTAL B	3 182 102

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

		(en milliers de DH)
	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		2 103 343
. Bénéfice net		
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES		1 834 460
1- Courantes		1 228 332
- charges sur exercices prescrits		9 182
- TVA / crédits immobiliers au personnel		1 937
- excédents d'amortissements		-
- dons non déductibles		65
- abandons de créances		-
- assainissement non déductibles des petites créances		-
- cadeaux et articles publicitaires		1 441
- PRG		493 842
- impôts sur les sociétés		721 865
2- Non courantes		606 129
- amendes et pénalités de toutes nature et majorations non déductibles		328
- Règlement d'impôt pour une relation libéralité		-
- Rappel IS/ année 2018/2017/2016/ 2015		-
- RAPPEL IR/ année 2018		-
- contribution sociale de solidarité sur les bénéfices		55 175
- IR MRE de %10		6 431
- provision sur dépréciation des dations calculées forfaitaire		3 630
- dotation au amort des biens hors exploitations non utilisés		36 565
- Contribution fonds covid		504 000
III - DEDUCTIONS FISCALES		1 433 364
1- Courantes		1 093 783
- PRG		
- abattement sur les produits de participation		1 093 783
2- Non courantes		339 581
- abattement plus value OPCI		300 528
- reprise provisions ayant fait objet de réintégriations fiscale des créances en souffrance		32 806
- reprise amortissement des biens hors exploitation cédés ayant fait objet de redressement		6 247
TOTAL		3 937 804
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		1 433 364
. Bénéfice brut	si T1 > T2 (A)	2 504 440
. Déficit brut fiscal	si T2 > T1 (B)	
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES	(C) (1)	
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal	(A - C)	2 504 440
	OU	
. Déficit net fiscal	(B)	
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

⁽¹⁾ Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

I.DETERMINATION DU RESULTAT	(en milliers de DH)
	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	3 612 000
. Réintégations fiscales sur opérations courantes (+)	506 467
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	1 093 783
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	3 024 684
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	1 119 133
. Résultat courant après impôts (=)	2 492 867

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

EFFECTIFS

	(en nombre)	
	31/12/2020	31/12/2019
Effectifs rémunérés	2 692	2 779
Effectifs utilisés	2 692	2 779
Effectifs équivalent plein temps	2 692	2 779
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 251	1 249
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 441	1 530
Cadres (équivalent plein temps)	2 246	2 232
Employés (équivalent plein temps)	446	547
dont effectifs employés à l'étranger	40	40

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	31/12/20	31/12/19	31/12/20	31/12/19
Titres dont l'établissement est dépositaire	50 999	65 805	176 491 563	363 244 398
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	66	52	124 518 051	69 948 392
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

NATURE	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE 1	OPÉRATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DÉCLARATIONS TVA DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1+2-3=4)
A. TVA collectée				
B. TVA à récupérer				
. Sur charges				
. Sur immobilisations				
C. TVA dûe ou crédit de TVA = (A-B)				
		EN RAISON DE L'UNICITE FISCALE LE TABLEAU EST DISPONIBLE AU NIVEAU CPM		

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES REGIONALES		99 768 135	104 406 380	49,33%
TRESORERIE GENERALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		13 195 163	12 295 976	6,52%
DIVERS		89 291 357	85 552 299	44,15%
Total		202 254 656	202 254 656	100,00%

RESEAU

RESEAU	(en nombre)	
	31/12/20	31/12/19
Guichets permanents	331	331
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	426	420
Succursales et agences à l'étranger	54	51
Bureaux de représentation à l'étranger	8	8

COMPTES DE LA CLIENTELE

COMPTE DE LA CLIENTELE	(en nombre)	
	31/12/20	31/12/19
Comptes courants	74 142	66 625
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	174 855	171 884
Autres comptes chèques	1 002 239	956 193
Comptes d'affacturage	479	373
Comptes d'épargne	306 191	295 260
Comptes à terme	15 994	16 839
Bons de caisse	7	9
Autres comptes de dépôts	27 115	28 904

ETAT DU CHIFFRE D' AFFAIRES

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	30/06/20
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 373 587	7 089 445
		11 765 433

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

	MONTANT AU 31/12/2020	
	Par décaissement	Par signature
CREANCES	8 971 437	743 336
PROVISIONS	6 339 020	720 883

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES COMPTES SOCIAUX



Fidaroc
Grant Thornton
L'instinct de la croissance™

47, rue Allal Ben Abdellah 20 000
Casablanca
Maroc



11, Avenue Bir Kacem Souissi
Rabat

BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire (BCP), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 45 011 623, dont un bénéfice net de KMAD 2 103 343 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque. Cette situation provisoire a été arrêtée par le conseil d'administration le 25 février 2020, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid- 19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de l'épidémie de Covid-19 sur la situation provisoire au 31 décembre 2020.

Casablanca, le 26 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Groupe Grant Thornton International
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
Tél : 0527 54 88 00 - Fax : 0527 50 66 70

Faïcal MEKOUAR
Associé

KPMG

KPMG
11, Avenue Bir Kacem, Souissi - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
E-mail : 0015298040000191

Fouad LAHGAZI
Associé

NOTE SUR LES COMPTES SOCIAUX

L'élaboration des comptes sociaux à fin Décembre 2020 a été réalisée dans un contexte mondial et national marqué par la propagation de la pandémie COVID 19.

Dans un élan national de solidarité et à l'instar des grandes institutions du pays, la BCP a fait don de 1 milliard de dirhams au fonds de lutte contre le COVID 19. Les résultats sociaux de la BCP à fin 2020 intègrent une charge non courante relative à ce don.

Parallèlement, la BCP a renforcé sur ses comptes sociaux la PRG, à travers une dotation en couverture du risque COVID. L'encours de la PRG s'établit ainsi à 4,4 milliards de Dirhams.

GESTION GLOBALE DES RISQUES

INTRODUCTION

En tant qu'institution bancaire et financière panafricaine de premier plan, le Groupe BCP place la prévention et la gestion des risques parmi les axes clés de son pilotage exécutif en vue de soutenir et pérenniser sa croissance. A cet effet, le Groupe a mis en place une organisation efficiente garantissant l'indépendance nécessaire aux entités en charge des risques, et œuvre en permanence à consolider et faire évoluer son dispositif de gestion des risques en vue de le maintenir à des niveaux conformes aux meilleurs standards en la matière.

En 2020, et en raison de la crise sanitaire mondiale, la filière Risques a naturellement été au centre du dispositif de gouvernance du Groupe. Soumise à de nombreuses contraintes, celle-ci a fortement été mobilisée afin d'estimer, gérer et piloter les impacts de la crise Covid-19. Outre les modifications majeures de l'organisation et des méthodes de travail, les priorités et objectifs de l'ensemble des entités la composant ont été revus et recadrés. C'est ainsi que les principaux enjeux de l'exercice 2020 se sont articulés autour du :

(i) Pilotage des risques inhérents à la crise sanitaire

Covid-19, notamment en termes de quantification de l'impact de la crise sur l'activité du Groupe, dans le but de réadapter les politiques et de recadrer les budgets du plan triennal 2020-2022, dans un contexte incertain ;

(ii) Maintien du rythme d'exécution du programme de transformation de la filière Risk Management, visant à renforcer le dispositif de maîtrise des risques et doter la filière des moyens adéquats pour la conduite effective de sa mission.

C'est ainsi que l'année 2020 a été marquée par une mobilisation exceptionnelle et une grande détermination pour finaliser et déployer les chantiers prioritaires ci-après :

- Projet Internal Capital Adequacy Assessment Process : le Groupe a produit et a communiqué à Bank Al Maghrib son deuxième rapport «ICAAP». En 2020, ce dispositif a notamment été complété par des éléments structurants se rapportant à la formalisation de la taxonomie des risques, l'enrichissement du dispositif de stress test, la quantification des risques du pilier 2 et l'estimation du capital buffer nécessaire à la couverture de ces risques.
- Projet RAF (Risk Appetite Framework) : Ce projet, lancé au 4^{ème} trimestre 2018, vise à mettre en place un cadre global d'appétit au risque basé sur la quantification du capital économique. L'année 2020 a été marquée par la mise à jour du calcul du capital économique au titre de l'exercice 2019 pour les risques considérés, ainsi que la poursuite des travaux de définition des limites pour les principales métriques d'appétit au risque envisagées.
- Projet NORE (Notation Retail) : Projet consistant en la mise en place d'un dispositif de notation et de scoring de la clientèle Retail basé sur les trois indicateurs de risque : PD, EAD et LGD. Après la mise en production

du moteur de calcul de la notation en 2019, ce projet a continué de mobiliser les équipes malgré la pandémie. Le déploiement sur l'ensemble du réseau de Casablanca des nouvelles grilles de score a été mené avec succès malgré les conditions défavorables du confinement.

- Chantier de mise en conformité de la Banque avec les dispositions de la nouvelle loi 21-18 sur les sûretés mobilières : l'année 2020 a été marquée par l'aboutissement de ce projet dont les travaux réalisés ont permis d'une part, d'assurer la prise en charge de la production selon les nouvelles dispositions, et d'autre part, la reprise, au niveau du registre électronique, du stock des sûretés mobilières anciennement inscrites au niveau des tribunaux de commerce ou de 1^{re} instance du Royaume.
- Projet d'industrialisation et de centralisation de la fonction Risk Management : ce projet visant à asseoir une filière intégrée et indépendante, a été déployé et stabilisé. Ainsi, tous les rapports à destination des instances internes de gouvernance des BPR ont été produits selon les calendriers arrêtés.

Au niveau international, et après l'intégration réussie des nouvelles filiales opérée en 2019, les efforts se sont concentrés sur l'alignement des pratiques de gestion des risques entre les différentes entités du Groupe, le déploiement du socle documentaire des fonctions risques auprès des nouvelles filiales (nouvelles politiques de gestion des risques, procédures de gestion des risques sensibles et politiques de recouvrement), et l'enrichissement des reporting risques.

Sur le plan réglementaire, l'année 2020 a connu l'élaboration du premier exercice du plan préventif de redressement de ABI. En effet, la holding a bénéficié de l'expertise de la BCP en termes de méthodologie lui permettant ainsi de se conformer, dans des délais très courts, aux nouvelles exigences de la BCEAO en matière de prévention et de résolution des crises bancaires.

Relativement à la crise Covid, et en réponse immédiate aux perturbations majeures induites par cette pandémie, le Groupe a activé très tôt une gouvernance resserrée et a pris des dispositions exceptionnelles en vue d'assurer sa liquidité et la continuité de ses activités, tout en veillant à la protection nécessaire du personnel, des clients et des partenaires. En matière de risque, et en accompagnement de la mobilisation exceptionnelle des pouvoirs publics pour soutenir les entreprises et les ménages en difficulté, le Groupe a rapidement adapté ses procédures pour traiter le flux massif des demandes de report et des crédits de soutien en faveur de sa clientèle impactée.

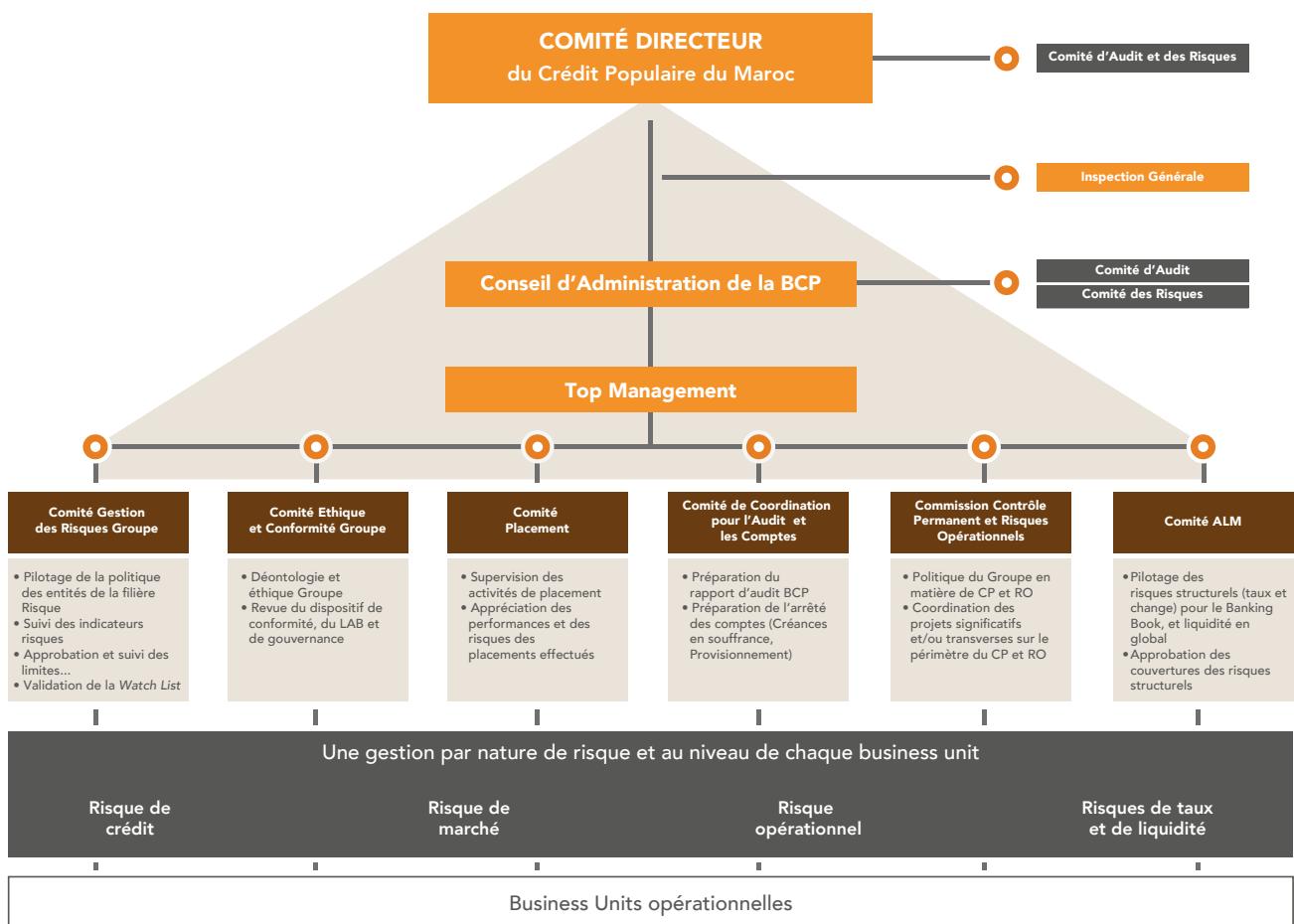
Parallèlement à cette mobilisation, le Groupe a mis en place un dispositif de stress test spécifique couvrant les principaux risques : crédit, marché et liquidité. Les différents scénarios étudiés ont permis d'estimer les impacts potentiels sur les différents portefeuilles du Groupe.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée, lui permet d'identifier les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage du Groupe (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Comité d'Audit, Comités de Gestion des Risques, Comité Placement...) ;
- La fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel) ;
- Les instances relevant du contrôle interne.



Le dispositif de gestion des risques, piloté par les instances du Groupe décrites supra, s'opère dans le strict respect des normes réglementaires, et vise principalement à :

- Contribuer au développement des activités en veillant aux meilleurs arbitrages « risque-rentabilité » ;
- Contribuer à la pérennité du Groupe grâce à la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques bien ancré et robuste ;

- Veiller à l'indépendance de la gestion des risques tout en assurant une collaboration étroite avec les pôles d'activités.

Ceci se traduit par :

- Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques ;
- La formalisation de l'appétit au risque du Groupe ;
- Des outils de maîtrise des risques efficaces ;
- Une sensibilisation aux risques à chaque niveau de l'organisation.

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2020 PAR NATURE DE RISQUE

a. Gestion de la crise Covid-19

En matière de risque, les actions menées par le Groupe pour gérer et atténuer l'impact de la crise Covid-19 sont synthétiquement présentées ci-dessous :

- Le déclenchement de la cellule de crise dès les premières prémisses de la pandémie, et la mise en place d'un plan de riposte impliquant le réseau et l'ensemble des entités centrales ;
- L'adaptation des procédures d'octroi pour traiter le flux massif des demandes de report et de soutien, en application des mesures d'accompagnement mises en place en faveur des particuliers et entreprises impactés par la crise ;
- La mise en place d'un dispositif de stress tests spécifique à la crise, couvrant les risques de crédit, de marché et de liquidité, en vue d'estimer les impacts potentiels sur l'ensemble du portefeuille (en social et consolidé) ;
- La contribution au réajustement de la trajectoire financière et budgétaire du Groupe à travers notamment la quantification du coût du risque attendu pour la période 2020-2022.

b. Dispositif d'évaluation et d'adéquation des fonds propres

Le dispositif d'évaluation et d'adéquation des fonds propres est le processus par lequel un Etablissement s'assure que ses fonds propres couvrent correctement l'ensemble de ses expositions aux risques et qu'ils sont maintenus, en permanence, à un niveau compatible avec son profil de risque.

Les principales réalisations de l'année 2020 visant à édifier le dispositif d'évaluation et d'adéquation des fonds propres du Groupe sont :

- Projet ICAAP : le Groupe a produit et a communiqué à Bank Al Maghrib son deuxième rapport «ICAAP». En 2020, ce dispositif a notamment été complété par des éléments structurants se rapportant à la formalisation de la taxonomie des risques, l'enrichissement du dispositif de stress test, la quantification des risques du pilier 2 et l'estimation du capital buffer nécessaire à la couverture de ces risques.
- Projet RAF (Risk Appetite Framework) : Ce projet, lancé au 4ème trimestre 2018 et visant à mettre en place un cadre global d'appétit au risque basé sur la quantification du capital économique, a connu d'importantes avancées. En effet, l'année 2020 a été marquée par la mise à jour du calcul du capital économique au titre de l'exercice 2019 pour les risques considérés, ainsi que la poursuite des travaux de définition des limites pour les principales métriques d'appétit au risque envisagées.

- La production régulière des reporting de solvabilité et exercices réglementaires de stress-tests sur le périmètre de risques de crédit et de marché, et la quantification des impacts sur les provisions, le résultat et les fonds propres.
- La poursuite des actions se rapportant à l'optimisation des ratios prudentiels.
- PRCI : La mise à jour du plan de redressement de crise interne.

c. Risque de crédit

Le risque de crédit représente la composante principale de l'activité de la Banque.

Tout au long de l'année 2020, et en dépit de la forte mobilisation pour la gestion et le suivi de la crise sanitaire, d'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des projets planifiés pour consolider le cadre de mesure, de gestion et de supervision du risque de crédit. Les réalisations ont principalement concerné :

♦ La consolidation des outils de mesure, de maîtrise et de gestion des risques :

- Le Projet Notation Retail (NORE) : Projet structurant, consistant en la mise en place d'un dispositif de notation et de scoring de la clientèle Retail basé sur les trois indicateurs de risque : PD, EAD et LGD. Après la mise en production du moteur de calcul de la notation en 2019, ce projet a continué de mobiliser les équipes malgré la pandémie. Le déploiement sur l'ensemble du réseau de Casablanca des nouvelles grilles de score a été mené avec succès malgré les conditions défavorables du confinement. Le déploiement des nouveaux outils permettra à la Banque de mieux aborder le marché de détail avec des stratégies commerciales prédéfinies par sous segment de clientèle.
- La mise à jour des limites individuelles sur les risques majeurs : cet exercice annuel permet de définir une limite d'engagement sur les groupes de contreparties liées dont les engagements auprès du CPM dépassent 100 millions de DH. La méthodologie a été adaptée pour cet exercice afin de prendre en compte les impacts constatés et/ou attendus de la crise Covid-19.
- L'aboutissement du chantier de mise en conformité de la Banque avec les dispositions de la nouvelle loi 21-18 sur les sûretés mobilières : Grâce à une forte mobilisation des équipes, les travaux réalisés ont permis d'une part, d'assurer la prise en charge de la nouvelle production selon les nouvelles dispositions, et d'autre part, la reprise, au niveau du registre électronique nouvellement mis en place, du stock des sûretés mobilières anciennement inscrites au niveau des tribunaux de commerce ou 1ère instance du Royaume.

- La digitalisation du processus de traitement des demandes urgentes au profit de la clientèle entreprise : La nouvelle solution vise la maîtrise du processus d'octroi des dépassements et l'encadrement des délégations de pouvoirs y afférentes, et constitue une composante principale des mesures d'accompagnement engagées par la Banque pour s'aligner au projet de réforme de la circulaire 19G de BAM. L'année 2020 a été marquée par la généralisation de ladite solution à l'ensemble des Banques Régionales.
- La revue du dispositif interne de calcul des limites sur les partenaires bancaires étrangers de BCP Bank Mauritius : à l'instar des travaux d'adaptation, réalisés en 2019, sur le dispositif de limites du CPM pour le compte de la filiale CHAAABI BANK, une révision de la méthodologie a été réalisée pour ajuster les limites au profit des contreparties bancaires en relation avec BCP Bank Mauritius.

♦ Le renforcement de la surveillance et de la gestion des risques :

- La contribution à l'enrichissement du cadre de gouvernance des banques régionales et du Réseau BCP à travers la normalisation des différents rapports et reporting. Le projet d'industrialisation et de centralisation de la fonction Risk Management, visant à assurer une filière intégrée et indépendante, a été déployé et stabilisé. Ainsi, tous les rapports à destination des instances internes de gouvernance des BPR ont été produits selon les calendriers arrêtés.
- La conduite des travaux récurrents se rapportant à la supervision des risques. Il s'agit notamment de la surveillance continue du portefeuille, du monitoring et des mises à jour des limites individuelles, sectorielles, et des bases risques (centrale des bilans, base groupes, base promotion immobilière, ...).
- L'accompagnement graduel des filiales locales dans la mise en place du processus de surveillance et suivi des créances sensibles, et de l'exercice de stress-tests du portefeuille de crédit.

♦ Le renforcement du dispositif de gestion du risque pays et surveillance des filiales bancaires à l'international :

- Le déploiement, auprès des nouvelles filiales, du socle documentaire relatif à la gestion des risques (nouvelles politiques, procédures de gestion et de gouvernance des risques...) en conformité avec les dispositifs centraux de gestion des risques.
- La mise en place de reporting risques pays spécifiques à destination des différentes instances de direction et de gouvernance : ces reporting,

couvrant l'ensemble des expositions transfrontalières du Groupe, intègrent des indicateurs permettant de mieux cerner l'évolution du profil des expositions par pays, segment et note interne.

- La contribution à l'élaboration du premier exercice du plan préventif de redressement de ABI : la holding a bénéficié de l'expertise de la BCP en termes de méthodologie lui permettant ainsi de se conformer, dans des délais très courts, aux nouvelles exigences de la BCEAO en matière de prévention et de résolution des crises bancaires.
- La poursuite du projet de définition des limites pays engagé en 2019, en complément du dispositif de gestion du risque pays déjà en place.

♦ Recouvrement Groupe

De par sa mission, la filière recouvrement a été durant l'exercice 2020 au centre de nouveaux challenges édictés par les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire.

Ainsi, tout en s'inscrivant dans les nouvelles orientations du Groupe et en s'adaptant à l'organisation imposée par les mesures sanitaires, l'année 2020 a été marquée par une mobilisation exceptionnelle visant à :

- Contribuer positivement au résultat de la Banque à travers, d'une part l'atténuation de la dégradation du coût du risque, et d'autre part la mise en œuvre du programme de transformation de la filière Recouvrement Groupe ;
- Répondre aux exigences réglementaires à travers la finalisation du chantier relatif à la mise en conformité avec les dispositions de la loi instaurant, à partir du 2 mars 2020, le Registre national électronique des sûretés mobilières ;

Afin de relever ces défis, la filière recouvrement a concentré ses efforts sur différents chantiers et actions repris ci-après. Le contexte de la crise a imposé une mobilisation exceptionnelle et une forte proactivité en vue de prévoir des solutions agiles et adaptées :

- Renforcer les actions d'anticipation des défauts de paiement potentiels à travers, l'identification des clients à risque avant la survenance des incidents, dans l'objectif de mettre en place des plans d'actions adéquats (mise à niveau des lignes et ou équipement du client, restructuration...) ;
- Contribuer activement à la conception et à l'opérationnalisation du dispositif mis en place par la Banque pour accompagner sa clientèle dans le contexte de la crise sanitaire (reports d'échéances, crédits oxygène, crédits relance...) ;
- Redoubler les actions d'animation du réseau notamment dans le cadre des comités d'alerte et des

réunions de mise au point pour un suivi rapproché et permanent des plans de régularisation des dossiers en souffrance ;

- Poursuivre les travaux se rapportant à la transformation de la filière Recouvrement au niveau local, et l'accompagnement des filiales bancaires à l'international à travers la normalisation des processus et le partage des bonnes pratiques dans ce domaine ;
- Contribuer d'une manière considérable au niveau du projet d'enregistrement sur le Registre national électronique du stock des sûretés mobilières de la Banque (les dossiers du contentieux concernent près de 40% du stock global).

d. Risque de marché :

Face aux incertitudes liées au Covid-19, qui ont perturbé les marchés financiers à l'échelle mondiale et impacté sensiblement leurs performances, la Banque s'est montrée prudente et proactive en réajustant précocement les trajectoires financières qui régissent sa stratégie de placement sur les marchés de capitaux. Ces mesures ont été activées en anticipation des baisses du taux directeur décidées par la Banque Centrale, de la contraction des activités de change, et du bouleversement du marché boursier. Le Management des Risques s'est également inscrit dans ce sillage, en enclenchant davantage de mesures visant à durcir son dispositif de gestion et de suivi du risque de marché. A cet égard, les efforts mobilisés se sont principalement focalisés sur :

- L'évaluation proactive de l'ampleur de l'impact de la crise sur la valeur et le rendement des activités de la Salle des Marchés. Ceci dans le cadre d'un exercice de stress testing réalisé au début du 2ème trimestre, en couverture transverse des principaux risques potentiellement amplifiés par la crise ;
- L'adoption par la Banque depuis les premières prémisses de la crise et en complément des tests de résistance, de la Stressed-VaR comme indicateur de risque complémentaire aux indicateurs habituellement utilisés pour le suivi interne du risque de marché ;
- Le réajustement des limites de marché définies au début d'année, pour tenir compte de la révision de la stratégie de placement de la Banque et de l'évolution de son appétence au risque par rapport à ses fonds propres. A ce titre, le changement du profil de risque suite aux nouvelles conditions des marchés était à l'origine d'un resserrement des limites, particulièrement pour certains compartiments fortement exposés aux impacts de la crise ;
- Le déploiement du modèle VaR MonteCarlo au niveau du système d'information Market-Risk, tel que recommandé par les équipes de BAM en charge des missions de supervision sur place, afin de s'adapter au nouveau processus d'ouverture du régime de change. Ce déploiement a coïncidé avec la deuxième étape de ce processus, entamée par les autorités monétaires à partir du 9 mars 2020, pour un nouvel élargissement de

la bande de fluctuation de $\pm 2,5\%$ à $\pm 5\%$.

Par ailleurs, les équipes en charge du risque de marché ont continué leurs travaux récurrents se rapportant à :

- La poursuite du renforcement du corpus réglementaire interne régissant le dispositif de gestion du risque de marché ;
- La revue des paramètres et modèles de mesure du risque, et la fiabilisation du système d'information dédié au risque de marché ;
- Le suivi continu de l'évolution du profil de risque de marché sur les activités de la Salle des Marchés, à travers la production et l'enrichissement des reporting internes à destination des différents organes de gestion et instances de gouvernance de la Banque ;
- L'harmonisation du dispositif de gestion du risque de marché au niveau du Groupe. A ce titre, le Management des Risques Groupe a accompagné la filiale MEDIAFINANCE pour se conformer à la réglementation Bâle 3.

e. Risque Opérationnel et Plan de continuité d'activité :

L'année 2020 a été marquée par la réalisation des objectifs assignés à la première phase du programme de transformation de la filière Risk Management, filière risque opérationnel et plan de continuité d'activité. Ce travail fortement mobilisateur, mené avec persévérance par les équipes, vise à asseoir un dispositif qui va au-delà des exigences réglementaires. Il a pour fil conducteur une démarche d'amélioration continue, qu'il s'agisse du volet de la gestion de risque opérationnel ou du volet du plan de continuité d'activité.

Dans le domaine de la gestion de risque opérationnel, l'année 2020 a été marquée par les enrichissements suivants :

- Le déploiement du projet de revue ou d'établissement des cartographies de risque opérationnel, selon une démarche améliorée conforme aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques ;
- La diffusion des premières fiches de collecte et de suivi des KRIs ;
- L'amélioration du processus de collecte des incidents à travers l'animation permanente des correspondants risques opérationnels et la fiabilisation des données de la base « incidents » ;
- La coordination avec les métiers pour la mise en place des actions palliatives au regard de la survenance d'un incident majeur à fort ;
- La réaffirmation de la conformité aux exigences de la norme ISO 9001-V2015 en matière de gestion et maîtrise de risque opérationnel en maintenant la certification des activités de la monétique, les opérations de COMEX et les activités de marché ;

- L'intégration, dans l'outil Groupe « Front Risk » de gestion de risque opérationnel de quatre nouvelles filiales ;
- La conduite de travaux récurrents de gestion de risque opérationnel qui englobent notamment la production et l'enrichissement des reporting, la réalisation de l'évaluation annuelle des activités externalisées ainsi que la poursuite des séances de formation et de sensibilisation autour du risque opérationnel.

Concernant le plan de continuité d'activité, les principales réalisations de l'année 2020 ont concerné :

- La mise à jour du plan de secours agence PSA enrichi par les spécificités de la pandémie Covid-19.
- Le déroulement du test d'indisponibilité du système d'information en collaboration avec la direction sécurité, normes et contrôle SI.
- L'accompagnement des filiales dans la production du tableau de bord de pilotage.
- La participation aux ateliers de l'étude de maturité du plan de reprise d'activité (PRA).
- La contribution active au cadre de coordination de la continuité d'activité de la place Marocaine.

f. Risques de taux et de liquidité :

♦ Consolidation du dispositif de mesure des risques structurels

- **Projet TCI IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book)** : la banque a participé à une nouvelle consultation menée par BAM durant le 4ème trimestre 2020, dans le cadre de la refonte des états réglementaires de mesure du risque de taux d'intérêt en conformité avec les dernières évolutions des dispositions du Comité de Bâle en la matière.
- **Revue des Conventions d'écoulement pour les postes sans échéance contractuelle** : les conventions d'écoulement des dépôts à vue ont été revues courant l'année 2020 afin d'améliorer le pilotage de la liquidité (sur la base des Gap) et d'optimiser les fonds propres dans le cadre des ICAAP pour le risque de taux sur le banking book.
- **Assistance à la filiale Bank Al Yousr** : la Banque Participative mène un projet de mise à niveau de ses indicateurs ALM, avec l'assistance de BCP consulting et la supervision de l'ALM Groupe.

♦ Renforcement du dispositif de gestion des risques structurels :

- **Charte ALM** : Suite à l'élaboration de la charte ALM Groupe en 2019, les filiales bancaires significatives effectueront une revue de leur charte, et ce, en conformité avec les principes du Groupe.
- **Poursuite de l'industrialisation des travaux ALM avec le Socle Finance/Risques**. En 2020, un certain nombre de chantiers ont été menés, dont on peut citer : Le suivi bilanciel au quotidien (automatisé), l'extension à

CIBO (mensuellement) ou encore le calcul automatisé des Gap de taux.

• ALM des Filiales :

- Mise en place d'un process pour la prise en charge du financement des titres ;
- Analyse du refinancement des filiales et diagnostic de la situation de liquidité ;
- Analyse de la position de change.
- **Création du Portefeuille ALM Placement**. Ce portefeuille, constitué de titres obligataires permettra à l'ALM de mieux gérer le bilan en termes de maturités et d'avoir un levier pour la couverture des risques structurels.

RISQUE DE CRÉDIT

La gestion et le contrôle du risque de crédit au sein du Groupe s'appuient sur les axes ci-après :

- La stratégie risques de crédit ;
- La politique globale de gestion du risque de crédit ;
- L'organisation et la structure du système de contrôle ;
- Le dispositif de gestion du risque de crédit.

1- Stratégie risque de crédit

La maîtrise des différents risques auxquels la Banque est exposée constitue une composante majeure de la stratégie de développement du Groupe. Elle passe par le renforcement du dispositif d'identification, de mesure et de suivi des risques à travers les axes ci-après :

- Une culture de maîtrise et de surveillance des risques bien ancrée au niveau de l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un développement piloté dans le cadre des orientations stratégiques du plan moyen terme et des dispositions réglementaires ;
- Une volonté d'adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques ;
- La maîtrise et la fiabilisation du processus de prise de risque ;
- Le suivi permanent et rapproché des expositions ;
- Une attention particulière portée à la qualité et la fiabilité des données ;
- Le renforcement des contrôles des conditions d'usage des outils d'identification et de suivi des risques ;
- Un système de reporting riche et une remontée périodique d'informations ;
- Une plus grande réactivité face aux signes précurseurs de défaut.

La stratégie du Groupe en matière de risque de crédit se décline par secteur et profil de risque, notamment pour les entreprises. Cela permet une amélioration continue de la qualité du portefeuille de la Banque et une réduction du nombre et du volume de ses expositions sensibles de

manière à atténuer l'impact des provisions et les pertes potentielles.

2- Politique et procédures

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objectif de définir un cadre global pour les activités générant un risque de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer à la Banque un développement serein de ses activités. La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- Normalisation de la gestion du risque de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM;
- Sécurité et rentabilité des opérations ;
- Diversification des risques ;
- Respect des limites en vigueur ;
- Sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- Etablissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- Notation des Entreprises/Professionnels et Particuliers, et scoring à l'octroi des crédits immobiliers et à la consommation ;
- Séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comités de crédit régionaux, Comités de crédit filiales, Comités de crédit BCP notamment le Comité interne de crédit, le Comité du recouvrement et des grands risques...) ;
- Détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- Réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé, conforme aux meilleures pratiques en la matière. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de prise, de suivi et de maîtrise des risques. Il y a lieu de signaler qu'un important projet visant à mettre à jour ce corpus est en cours.

3- Processus de prise de risque

L'entrée en relation

Le Groupe fait de la connaissance du client une condition préalable à tout nouvel engagement. Cette exigence est couverte par la directive BAM du 1er avril 2005 portant sur les éléments d'informations devant être requis dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit. A ceux-là, s'ajoutent les dispositions liées au risque de non-conformité qui exigent le respect des mêmes termes.

Conformément à ces exigences, la Banque a mis en place un ensemble de processus permettant d'assurer à la fois

une bonne sélection des prospects, une connaissance approfondie des clients lors de l'entrée en relation et un suivi régulier de la clientèle pendant toute la durée de la relation commerciale.

L'instruction des dossiers de crédit

L'instruction des dossiers de crédit repose sur l'analyse et l'appréciation de :

- La solvabilité des contreparties et leurs notations ;
- L'évolution du comportement bancaire avec le Groupe et l'ensemble des établissements bancaires de la place ;
- L'analyse des types de concours demandés, leurs justifications économiques et leurs couvertures ;
- Les conditions de remboursement des engagements présents et futurs ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client.

Pour les crédits aux particuliers, les demandes doivent obéir à des critères d'éligibilité explicités dans les circulaires y afférentes, cantonnant les choix politiques en matière de conquête et de ciblage commercial, tel que l'âge limite d'un emprunteur, le montant maximal finançable, la durée maximale des prêts, le niveau d'endettement admis, la part d'autofinancement, l'ancienneté de la relation ainsi que les conditions tarifaires.

La demande de crédit suit un cheminement hiérarchique (agence, succursale/centre d'affaires, BPR et BCP) jusqu'à l'instance dont la compétence permet de statuer en dernier ressort sur le dossier. Afin d'assurer un double regard et une meilleure célérité dans la décision, la demande de crédit doit préalablement faire l'objet d'une étude de faisabilité au niveau de l'entité commerciale en charge du dossier et d'une deuxième lecture du risque au niveau de la fonction Contre-étude.

Particulièrement pour les segments des particuliers et TPE, la contre-étude a été centralisée au niveau de nouvelles entités créées dans le cadre de l'industrialisation des filières.

Organisation des circuits de décision

L'organisation des circuits de décision repose sur un schéma délégataire adéquat avec la structure et l'organisation du Groupe. Ce schéma est décliné selon les trois niveaux suivants :

- Pouvoirs délégués par le Président du Comité Directeur en faveur des Comités BCP et des Présidents de Directoire des Banques Populaires Régionales ;
- Pouvoirs subdélégés par les Présidents des BPR en faveur des centres d'affaires et succursales relevant de leurs périmètres ;
- Pouvoirs subdélégés par les responsables des succursales aux responsables d'agences relevant de leurs entités.

Ces pouvoirs, exprimés selon plusieurs paramètres (nature de la demande, nature du crédit et sa maturité, notation du client, seuil de score...), sont inversement proportionnels au niveau des risques (plus le risque est élevé, moins la délégation est importante).

S'agissant des filiales du Groupe, les compétences sont

définies en montant de risques. En cas de dépassement de seuil, un processus d'escalade est mis en place pour la prise de décision finale.

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- L'analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes, et deuxième lecture de risque faite par les entités risques au niveau des BPR et de la BCP ;
- La prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- L'exercice des pouvoirs dans le cadre de comités traduisant la collégialité de la décision ;
- Un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- Des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- L'exclusion des pouvoirs des BPR des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des BPR.

Il a y lieu de signaler que le dispositif de traitement des dossiers de crédit de la Banque s'est renforcé par la mise en place, au niveau des Banques Populaires Régionales, des fonctions Middle Office assurant l'étude des dossiers de crédits de la clientèle des Particuliers et de la TPE.

La prise de décision

Le processus de décision s'appuie sur :

- La prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude. Son avis, signé et motivé, est obligatoire pour l'instruction de toute demande de crédit et est déterminant dans la prise de décision ;
- La suprématie des Comités de crédit qui, moyennant motivation de leurs décisions, peuvent agréer des dossiers revêtus de l'avis défavorable ou réservé de la contre-étude.

Le suivi de la relation

La notation du client ainsi que la revue du dossier de crédit est obligatoire au moins une fois par an, et à chaque évènement significatif intervenu sur la situation du client. Cette revue est exigée quelle que soit la nature des concours accordés. Les business plans initiaux des contreparties bénéficiant uniquement de crédit moyen et long termes seront confrontés aux réalisations, en vue de la mise en place de mesures correctives dans le cas de divergences importantes relevées.

Le suivi rapproché de la relation se fait également par le biais de visites périodiques sur site ainsi que la récupération à temps de la documentation comptable annuelle et des états de synthèse intermédiaires. Le réseau communique à la fonction Risque tout élément décelé à

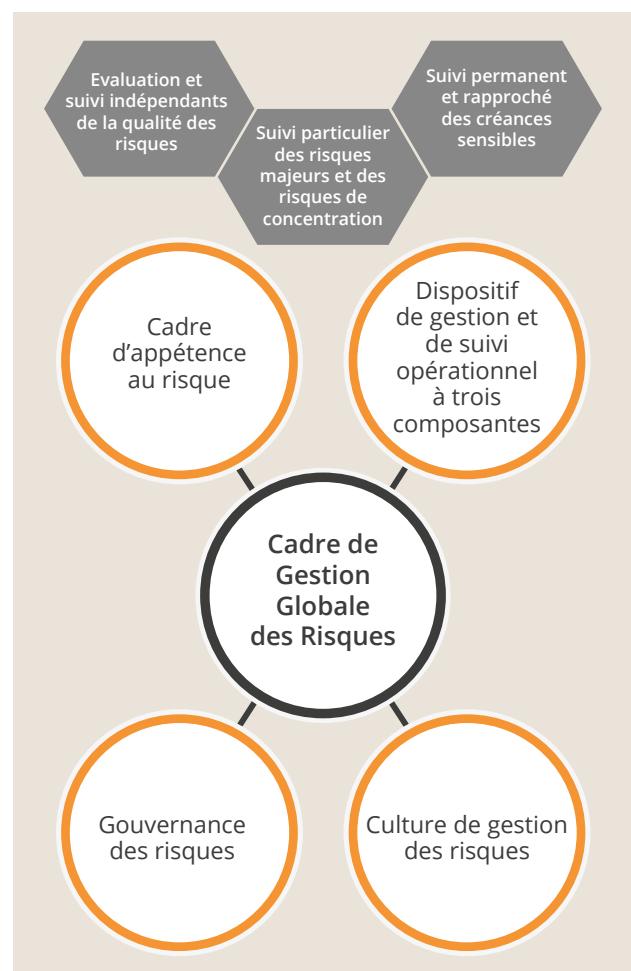
son niveau, jugé alarmant sur la situation du client, et cela sans attendre la revue annuelle du dossier. De même, le fonctionnement du compte (dépassements répétitifs ou chroniques, difficulté d'honorer les engagements bancaires ou fournisseurs, ...) est suivi par les entités concernées, chacune dans son périmètre, dans le but d'un suivi permanent et rapproché des risques.

4- Dispositif de gestion du risque de crédit

Dans un contexte économique caractérisé d'une part par l'évolution importante des activités et du périmètre du Groupe au niveau local et international, et d'autre part par un accroissement du nombre et de la complexité des exigences réglementaires, une approche en gestion des risques dûment intégrée et empreinte de rigueur est donc essentielle à la pérennisation de la croissance du Groupe. Le cadre de gestion des risques assure une supervision indépendante des risques et joue un rôle de premier plan dans le maintien de ses atouts concurrentiels.

Le cadre de gestion globale des risques est déployé à tous les échelons de la Banque et s'articule autour d'un dispositif opérationnel de gestion et de suivi des risques à trois composantes ; (i) évaluation et suivi indépendant de la qualité des risques ; (ii) suivi particulier des risques majeurs et du risque de concentration ; (iii) suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Ce dispositif se complète par un cadre d'appétence au risque, en s'appuyant sur une structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée.



L'évaluation et le suivi de la qualité des risques

L'évaluation et la gestion du risque de crédit s'opèrent à la lumière des principaux indicateurs :

- L'évolution de la qualité du portefeuille sur le plan de la notation, à travers la distribution du portefeuille noté selon les différentes classes de risque (en nombre et en encours) ;
- Le suivi des risques majeurs et de concentration ;
- Le suivi des créances sensibles ;
- L'évolution des créances en souffrance par entité, marché et produit ;
- L'évolution du taux de couverture par les provisions aussi bien pour les créances saines, sensibles ou en défaut.

La définition du défaut utilisée en gestion est conforme à la réglementation en vigueur matérialisée par la circulaire 19/G/2002 de BAM définissant la classification des créances en souffrance. A signaler que la Banque s'est pleinement inscrite dans l'esprit et la dynamique de réforme de cette circulaire, et a engagé des projets d'envergure dans le cadre de sa politique de maîtrise des dépassements, structurés autour de trois éléments clés à savoir, la sensibilisation et la formation, l'organisation et le système d'information.

Le système de notation

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties qu'il s'agisse d'Etats souverains, de banques ou d'entreprises. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des Particuliers est assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers. Ce dispositif de notation a été enrichi en 2019 par la mise en production d'un nouvel outil de notation Retail.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an. De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes, en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du nouveau processus de provisionnement IFRS9.

Enfin et dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédition de la défaillance et de stabilité. Ces tests, dits backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la viabilité des modèles de notation et de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque pour, d'une part, obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi, mis en place, est construit autour des éléments suivants :

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrales des bilans propres à la banque, bases de notation...) ;
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant les premières bases du cadre d'appétence au risque ;
- Une attention particulière portée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque.

Processus de revue de portefeuille

La revue de portefeuille constitue un outil important du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Il complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance, ...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classe de risque, par niveau d'engagements...

Dans le contexte de crise sanitaire, une revue de l'ensemble du portefeuille de crédit a été réalisée de manière granulaire. Pour le marché de l'entreprise, cette revue s'est appuyée sur une approche sectorielle, en vue d'estimer les impacts en matière d'évolution de la qualité du portefeuille et du coût du risque pour la période 2020-2022.

Dispositif d'appétence au risque de crédit

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque. A ce jour, le dispositif se décline en :

Limites de concentration sectorielle :

La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché global sur un secteur/sous- secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau atteint de la limite et de l'évolution des conditions du marché.

Limites de concentration individuelle :

En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risque. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limite sectorielle ...), des limites par groupe de contreparties sont définies après approbation des comités idoines.

A souligner que la définition des limites intègre un processus de négociation avec les lignes métiers. Les résultats issus des modèles des limites sont ainsi, préalablement, examinés avec ces dernières pour intégrer toute composante éventuelle non modélisée dans les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

Il y a lieu de noter que les méthodologies des limites sectorielles et individuelles ont été adaptées en 2020 pour tenir compte du contexte particulier de la crise Covid-19 et ses impacts attendus sur certains secteurs d'activité.

STRESS TESTS

Le Groupe conduit des stress tests afin d'apprécier sa capacité à résister à des événements extrêmes inattendus. Ces exercices font partie intégrante de son processus de planification stratégique et de planification des fonds propres.

Les stress-tests sont basés sur des hypothèses permettant d'évaluer l'impact d'une évolution défavorable des facteurs de risque sur sa capacité de résistance en termes de solvabilité, de rentabilité ou encore de liquidité.

La Banque définit ainsi un cadre de stress tests raisonnablement granulaire, fondé sur un référentiel double (interne et réglementaire) et sur des scénarios de ralentissement macroéconomique plus ou moins sévères.

Dans ce cadre, les scénarios arrêtés sont :

- Choc Idiosyncratique : Simulation d'une situation de crise impactant les risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé ;
- Choc Systémique : Simulation d'une dégradation de la conjoncture économique ;
- Choc Combiné : Simulation de l'avènement simultanée d'une crise systémique et d'un risque spécifique.

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire Covid 19, le Groupe a déroulé plusieurs simulations et scénarii spécifiques afin d'anticiper, estimer et piloter les impacts de cette crise et cela sur l'ensemble des risques (risque de crédit, de marché, pays...).

Suivi des risques sensibles

Marché de l'entreprise

La Banque dispose d'un processus de gestion et de suivi des créances sensibles, permettant une gestion préventive et consistant à anticiper les situations de dégradation. L'objectif est d'identifier le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle de la qualité des contreparties, afin de pouvoir les traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque peuvent encore être efficaces et peu onéreuses.

Les créances sensibles concernent tous les comptes entreprises et professionnels, hors créances en souffrance présentant :

- Soit des anomalies par rapport aux conditions d'utilisation des concours accordés ;
- Ou des signaux significatifs de détérioration potentielle de la qualité du risque de contrepartie (dépassements chroniques, impayés, comptes faiblement mouvementés, dossiers échus et non renouvelés, non-respect de covenants significatifs, baisse importante du niveau de l'activité...).

L'ensemble des clients repérés dans ce cadre font l'objet d'un suivi permanent qui consiste à échanger périodiquement, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance. Les cas réapparus de façon récurrente pendant 3 mois et n'enregistrant pas d'évolution favorable de leur situation sont inscrits en Watch List, après décision du comité idoine.

En cas d'inscription d'un client en Watch List, il continue à être suivi pour une période minimale de trois mois au cours de laquelle il fait l'objet d'une évaluation basée, elle aussi, sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Au vu des résultats de cette évaluation :

- Le risque de la contrepartie est qualifié de « faible », « modéré » ou « élevé » ;
- Des décisions sont prises en conséquence.

Il est à souligner que le cadre régissant le traitement des créances sensibles fait l'objet d'une nouvelle circulaire définie par Bank Al Maghrib, et ce dans le cadre de la refonte de la circulaire 19 G.

Marché des particuliers

Le suivi des créances sensibles relevant du marché des particuliers est assuré dans le cadre des comités de surveillance à travers :

- L'analyse des créances en anomalie (impayés, dépassements...) ;
- L'analyse de la qualité de la nouvelle production.

Ce suivi est complété par la remontée des résultats des contrôles à posteriori, opérés par la fonction du Contrôle permanent et qui visent à alimenter les équipes en charge de la maintenance des outils de mesure du risque de la Banque de détail.

Les entités qui présentent des taux d'impayés et/ou d'anomalies hors norme font l'objet de plans d'actions adéquats visant le redressement de leur situation. Le cas échéant, des décisions suspensives de délégations de pouvoirs sont prises à l'encontre des responsables à l'origine des anomalies significatives, et ce, en attendant de définir les responsabilités par l'Inspection générale.

Provisionnement sur base sociale

Provisionnement des créances en souffrance

Le déclassement et le provisionnement des créances en souffrance s'effectuent conformément aux instructions de Bank Al-Maghrib en la matière, notamment les dispositions de la circulaire de BAM n° 19/G/2002.

Il y a lieu de noter que suite à l'avènement de la crise sanitaire, la fonction Risques a été fortement mobilisée pour dérouler des simulations et scénarios de stress test afin d'anticiper, d'estimer et de piloter les impacts de cette crise notamment en termes de dégradation du portefeuille donnant lieu à une augmentation des dotations aux provisions.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi ses efforts et sa vigilance pour faire face à la montée des créances malsaines et maîtriser l'évolution de son coût du risque, à travers les actions suivantes :

- L'anticipation des défauts de paiement potentiels à travers la détection des clients à risque avant la survenance d'incidents ;
- La recherche, le plus en amont, de solutions favorisant les arrangements amiables ;
- Le maintien d'un suivi rapproché des dossiers à forts enjeux et présentant des signes précurseurs de difficulté ;
- La réorganisation de la filière recouvrement amiable au niveau central par la création d'entités Workout, et sur le plan régional via le rattachement de la fonction aux marchés en vue d'assurer plus d'efficacité.

Provisionnement de la Watch List

Une provision pour risques généraux, représentant 10% de la Watch List, est constituée en couverture des créances inscrites en Watch List, et ce conformément aux instructions de Bank Al-Maghreb en la matière. Particulièrement pour les groupes ne présentant pas de signes d'amélioration significative, la Banque peut faire le choix de dotation supplémentaire excédant les exigences de BAM.

Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Pour accompagner le développement maîtrisé du Groupe au niveau international, la gestion des risques

bénéficie d'un renforcement global des outils et des processus. En effet, le Groupe a continué à concentrer ses travaux sur les chantiers du projet de convergence qui vise l'harmonisation et le déploiement des normes du Groupe en matière de gestion et de maîtrise des risques. A cet effet, les différents chantiers sont érigés en un programme global avec une gouvernance adéquate pour s'assurer de leur bonne exécution.

Processus de gestion du risque pays

Le risque pays peut être défini comme le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique.

Le dispositif de mesure et de surveillance de risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée capable d'opérer les choix importants et d'effectuer les arbitrages nécessaires (Comité de suivi des activités des Banques à l'International au niveau de la BCP, Comités de la Holding ABI, Comité des filiales à l'international) ;
- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding ABI, BCP) aussi bien en termes d'octroi de crédit que d'investissement ;
- Des comités de portefeuille dédiés au suivi et à la surveillance des contreparties et secteurs sensibles de chaque filiale, avec un monitoring centralisé au niveau d'ABI et de la BCP ;
- Enfin, une revue des risques pays lors des différents Comités de Direction et de Gouvernance en charge des risques.

Sur le plan méthodologique, la Banque s'est dotée d'un dispositif de gestion du risque pays basé sur un modèle de notation interne permettant de quantifier le risque sur les pays à partir des données et indicateurs économiques, financiers, politiques et réglementaires. Cette notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé, ainsi que le risque du système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Ces notations internes des pays constituent une composante principale du dispositif de provisionnement du Groupe.

Enfin, dans le but de compléter le dispositif actuellement en place, le Groupe est en phase de finalisation de son projet de mise en place des limites pays.

Processus de surveillance des filiales bancaires à l'international

Au niveau de la zone UEMOA, et en plus des filiales bancaires, le Groupe dispose d'une plateforme régionale qui lui permet d'assurer un déploiement uniforme de son dispositif de gestion des risques au niveau local. Pour les nouvelles banques récemment acquises, la fonction centrale des risques assure une supervision fonctionnelle directe ; l'objectif étant de déployer des normes

homogènes en matière de gestion et de supervision des risques à l'ensemble des filiales à l'international.

Le Groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central qui permet d'apprécier les zones de risque en vue de mettre en place les stratégies atténuantes. Ce dispositif, renforcé par la mise en place du processus de la « Watch List », permet d'assurer un suivi rigoureux :

- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille pour chaque filiale ;
- Des créances sensibles ou en souffrance ;
- Du risque de concentration individuelle et sectorielle.

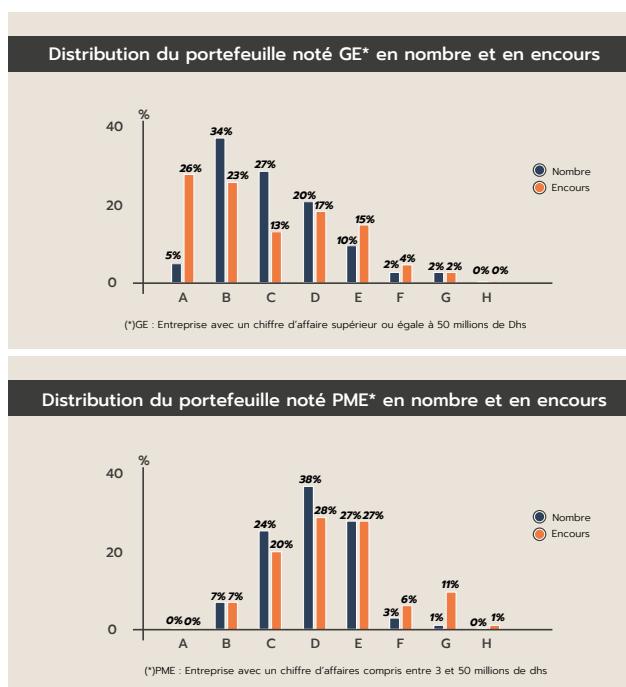
En matière de reporting risques, l'année 2020 a été l'occasion de procéder à l'enrichissement des différents tableaux de suivi des indicateurs, en intégrant la cartographie de l'ensemble des expositions transfrontalières. Ainsi, l'évolution de la cartographie des expositions par pays et par segment, la distribution des expositions par note interne et par pays de risque final, font partie intégrante des points présentés aux différents comités de direction et de gouvernance en charge des risques.

5- Evolution des expositions et du profil de risque

Portefeuille noté :

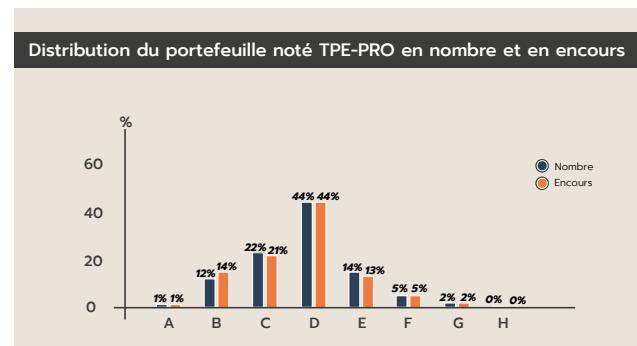
L'usage de la notation couvre, au 31 décembre 2020, le portefeuille CPM éligible sur la base des critères retenus (contreparties à engagements à l'exception des sociétés financières ou immobilières à activité non récurrente, et les entreprises en création). L'encours global des clients notés s'élève à près de 109 milliards de dirham (hors PNU : Partie Non utilisée) dont près de 86 milliards par décaissement. Le taux de mise à jour de la notation du portefeuille CPM sur la base des exercices 2019 et 2020 est de l'ordre de 84 % en encours.

Au 31 décembre 2020, la distribution du portefeuille noté se présente comme suit:



L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille, en nombre et en encours, est concentré sur les notes se situant entre les classes A et E.

Les notes A, B et C concentrent 66% des entreprises GE notées en nombre, et correspondant à 62% d'encours en décembre 2020. Pour les PME, les classes B, C, D et E représentent 96% en nombre et 82% en encours à fin Décembre 2020.



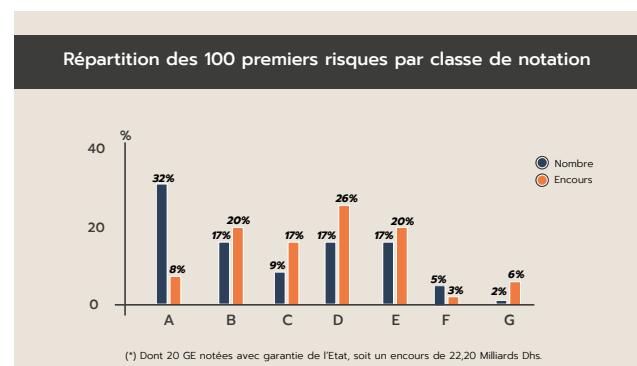
L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments. Les classes B-E concentrent 92% des TPE/PRO en nombre avec 92% de l'encours total sur ce segment.

Concentration individuelle :

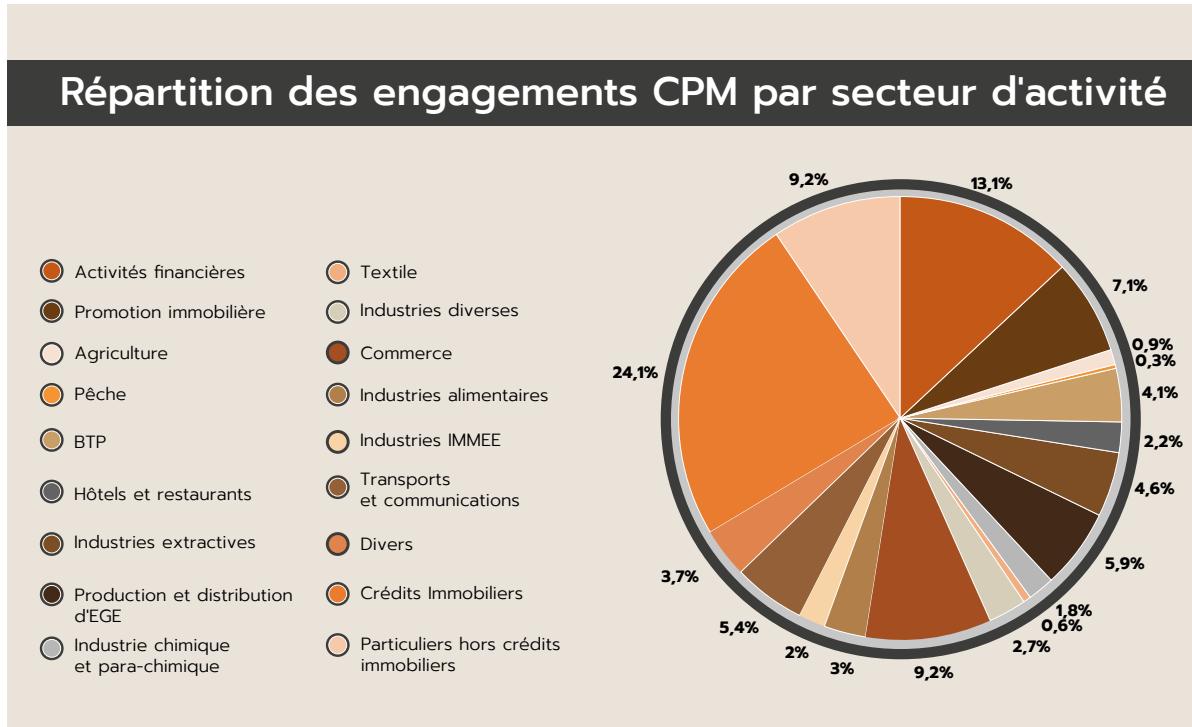
En termes de concentration individuelle, les 100 premiers risques du CPM regroupent 637 contreparties et totalisent un encours de 115 milliards de DH (hors PNU), dont 101,5 milliards par décaissement.

Sur le portefeuille noté des 100 premiers risques, les notes entre A-D concentrent 71 % en nombre et 75 % des encours.

La répartition globale des 100 premiers risques en termes de notation se présente comme suit :



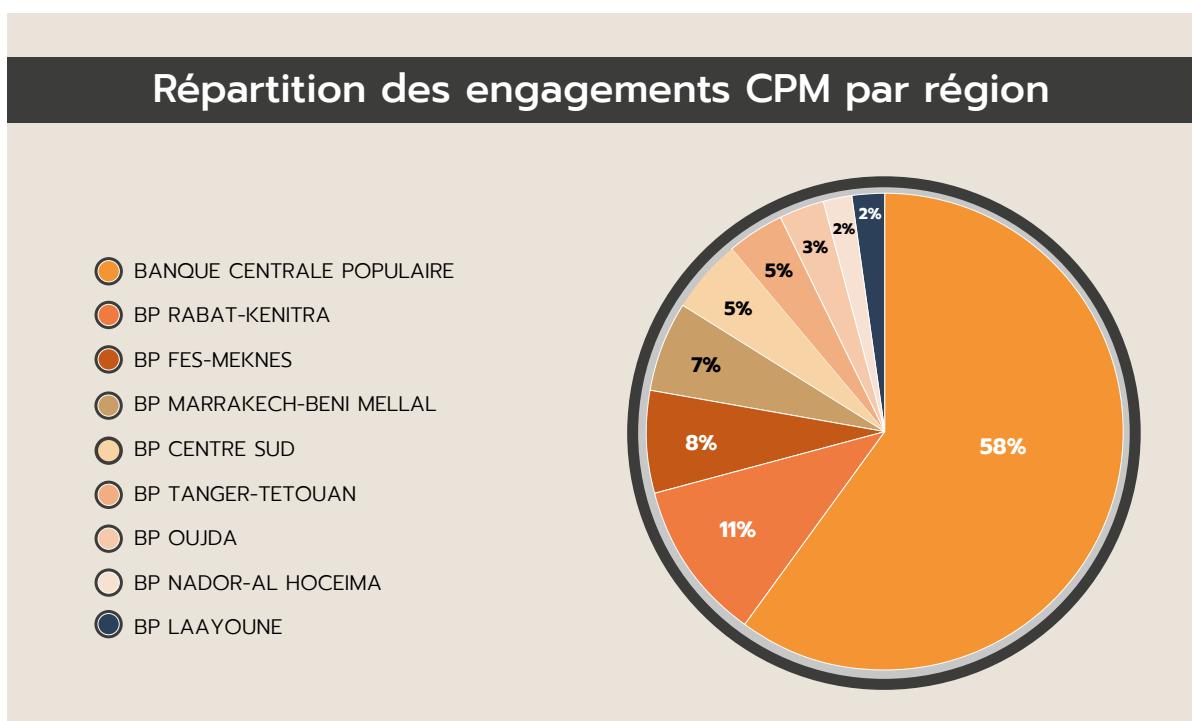
Au 31 décembre 2020, les engagements du CPM sont répartis comme suit :



Le marché de l'entreprise concentre 66,7% des engagements du CPM et celui des particuliers contribue à hauteur de 33,3%, dont 72% sous forme de prêts hypothécaires.

Les crédits se rapportant aux activités financières, portés à hauteur de 61% sur les filiales du Groupe, sont de l'ordre de 13,1%.

La répartition régionale du portefeuille est dominée par une forte représentativité de la Banque Centrale Populaire et la Banque Populaire de Rabat-Kenitra qui continuent de concentrer plus de 69% des emplois globaux, reflétant ainsi la concentration du tissu économique du Maroc.



RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque face au risque de marché est décliné à travers les dispositifs des limites et des délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions face au risque de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

1- Stratégie risque de marché

En vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

Ces principes directeurs sont traduits en fonction du niveau de tolérance de la Banque face au risque de marché. Ils sont déclinés à travers une politique de gestion prudente et un dispositif structuré.

2- Politique et procédures

La politique de gestion du risque de marché définit le cadre global de la gestion des risques liés aux activités de marché. Elle intègre, au sein d'un dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de gestion des risques ainsi que les principes et lignes directrices adoptés par la Banque pour orienter son exposition au risque de marché. Cette politique prend appui sur un corpus réglementaire interne comprenant un ensemble de circulaires, de procédures et de normes encadrant la prise de risques sur les activités de marché.

La politique de gestion du risque de marché met l'accent sur :

- Les rôles et les responsabilités des organes de gouvernance et de direction ainsi que les missions des entités opérationnelles impliquées dans la gestion du risque de marché ;
- La détermination et la revue des limites du risque de marché ;
- La revue des expositions et des risques ;
- Les méthodologies de mesure du risque de marché et la validation des modèles de valorisation et de mesure du risque ;
- Les outils de suivi et de reporting.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché, notamment :

- Un dispositif de séparation des portefeuilles des activités de négociation de celles à caractère bancaire, traduisant les prérogatives des circulaires 26/G/2007 et 8/G/2010 relatives au calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de marché ;
- Un système de délégation de pouvoirs encadrant les attributions déléguées aux responsables des activités de marché en vue de :
 - sécuriser les opérations et limiter les risques ;
 - se conformer à la réglementation bancaire en matière de contrôle interne et de gestion prudentielle ;
 - optimiser les circuits décisionnels ;
 - améliorer la rentabilité.
- Une politique de gestion des produits dérivés décrivant le processus de lancement, de suivi et de gestion d'un produit dérivé. Elle encadre ainsi les attributions déléguées aux différentes fonctions intervenant dans ce processus et les principales limites auxquelles cette activité est assujettie.

3- Dispositif de gestion du risque de marché

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité de Placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;

- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

Acteurs et entités impliqués dans la gestion du risque de marché

La maîtrise du risque de marché est assurée par des instances de gouvernance et de direction ad-hoc appuyées par les acteurs suivants :

« La Banque des Marchés » : constitue la première ligne d'autocontrôle. En matière de risque, ses attributions comprennent :

- la proposition des limites de risque pour chacun des portefeuilles sous gestion en fonction des objectifs de rendement cible. Ces limites de risque sont soumises, après analyse et calibration par le Management des Risques, au Comité Gestion des Risques Groupe pour validation ;
- la soumission pour approbation, suivant un dispositif de délégations de pouvoirs régi par une circulaire interne, des transactions qui dépassent son niveau de compétence.

« Le Middle Office Marché de Capitaux Groupe » : réalise le contrôle de premier niveau et exerce quotidiennement des actions de contrôle et de suivi en toute indépendance par rapport aux opérationnels des activités de marché. Ses principales attributions sont les suivantes :

- Le suivi et le contrôle des opérations de marché (mise à jour des données, suivi des positions, conformité des opérations, analyse et correction des écarts) ;
- L'analyse des résultats des activités de marché : rapprochement, réconciliation et suivi des profits et pertes (P&L) ;
- Le suivi des risques : surveillance des limites, analyse et suivi des opérations de couverture ;
- La production quotidienne des reporting de suivi des limites et d'analyse de P&L ;
- L'optimisation et le développement des moyens de traitement (participation et accompagnement lors des développements des systèmes d'information, de nouveaux produits, des référentiels internes et des procédures de gestion).

« La fonction Risque de Marché » : définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi du risque de marché de la Banque. Cette fonction est en charge du contrôle de deuxième niveau. Ses principales missions consistent à :

- Concevoir, développer et organiser le dispositif de gestion du risque de marché ;
- Définir les méthodologies de mesure du risque et de détermination des limites ;
- Assurer un suivi des positions, des limites et des risques engendrés par les activités de marché ;
- Assurer le développement et l'optimisation des outils et systèmes de mesure de risque ;
- Produire les reporting réglementaires et internes destinés au régulateur et aux différents comités et instances de gouvernance du Groupe.

« Les Risques de Contrepartie » : intervient sur les aspects méthodologiques relatifs au risque de contrepartie lié aux activités de marché, en concevant et implémentant les normes du Groupe en la matière.

Dispositif des limites

Le dispositif des limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, limites de transaction et limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de la capacité de prise de risque, tenant compte du capital disponible et d'un objectif de solvabilité. Cette tolérance maximale est déclinée en enveloppes de risque de marché autorisées, allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actifs, en fonction d'une échelle d'allocation des enveloppes de perte, basée sur des mesures de performance ajustées au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de VaR globale et VaR par portefeuilles, qui sont complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilités appropriées à chaque type de produit. Ceci, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marchés observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

Ce dispositif de limites de marché et de limites de transactions est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et le système de gestion des dérogations.

En outre, les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie, dans le but de maîtriser le risque d'exposition résultant de l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements durant la durée de vie des transactions.

Dispositif de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires, et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarios extrêmes, en tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En plus des reporting réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les deux principaux reporting suivants :

- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risque et de

consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;

- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence régulière, et aux Comités émanant des organes de gouvernance. Ce reporting structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes fixées préalablement.

Outils de contrôle et de gestion du risque de marché

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la value at risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scenarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance définis. La Banque retient un seuil d'intervalle de confiance de 99 % et un horizon du temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités de trading dans les conditions normales du marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scenarii historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scenarii standards ou des scenarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scenarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scenarii historiquement avérés et des scenarii hypothétiques.

Les principaux scenarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/- 1 bp, +/- 10 bps, +/- 25 bps, +/- 50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/- 5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;

- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

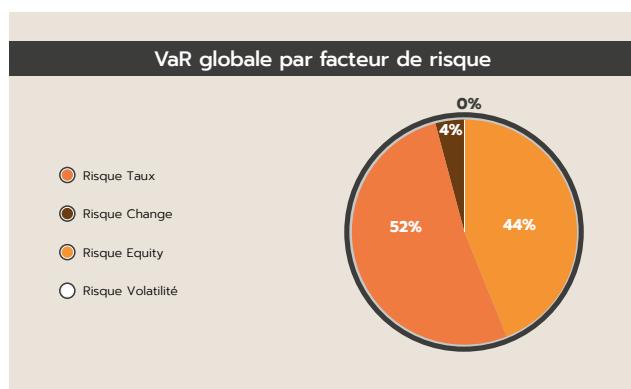
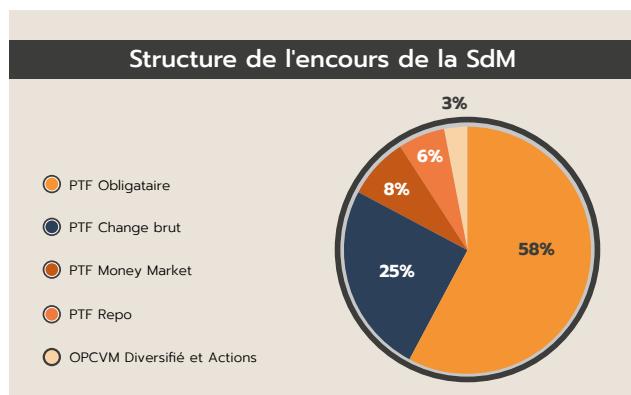
4- Evolution des expositions et du profil de risque

A fin décembre 2020, l'encours brut global du portefeuille trading est arrêté à 105 MMDH, dont 58% placé en titres obligataires direct ou via OPCVM et 25% sur l'activité de change. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de diversification inter-portefeuilles est estimée à 122 MDH.

La VaR estimée est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et les titres de propriété, et accessoirement sur les opérations de change à terme, les opérations de trésorerie devises et les dérivés de change. Cela est expliqué par la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

Le niveau de VaR s'est inscrit dans une tendance haussière tout au cours du 1er trimestre 2020, en lien principalement avec la hausse de la volatilité des paramètres de marché, en particulier les cours d'action et les taux MAD. Cette tendance a pris fin au 2ème trimestre, pour afficher une évolution quasi-stable de la VaR suite à une stabilisation des taux d'intérêt pendant cette période.

Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2020, la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale.



Compartiment Change

A l'instar de toute la place bancaire qui était longue en devise en fin d'année de près de 7,5 MMDH, la Banque a clôturé l'année 2020 à une position de change longue de 1,7 MMDH.

Les limites réglementaires par rapport au niveau des fonds propres, pour la position de change globale et les positions par devise sont respectées courant l'année 2020.

Une légère reprise a été constatée au dernier trimestre pour les opérations de couverture en change à terme et options de change. De ce fait, leurs encours se sont inscrits dans une tendance haussière par rapport à fin septembre 2020 pour atteindre respectivement 9,3 MMDH et 3,5 MMDH à fin décembre 2020. En matière de risque, la VaR de l'activité de change a atteint 6,36 MDH à fin décembre 2020.

Compartiment Obligataire

L'encours obligataire domestique a atteint 59 MMDH en fin d'année. La VaR quotidienne sur ce PTF a enregistré une hausse sur le dernier trimestre 2020, en passant de 40 MDH à 46 MDH à fin décembre. Cette évolution est liée à une hausse de la courbe des taux constatée entre novembre et décembre 2020, suite à l'accélération du rythme des levées du Trésor courant cette période.

Compartiment Actions et OPCVM Diversifié

L'encours du PTF Actions et OPCVM Diversifié est arrêté à 3,6 MMDH à fin décembre 2020, avec une VaR estimée à 54,7 MDH en hausse de 2,1 MDH par rapport à fin septembre.

RISQUE ALM

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le Groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

1 Stratégie risques

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité ;
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements ;
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité ;
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

2 Politique et procédures

La politique globale des risques fait partie des plans de développement et du suivi des activités classiques

de la Banque. Elle est approuvée périodiquement par les organes d'administration et de direction dans le cadre des comités et réunions habituels de gestion de l'Etablissement. Son fondement est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

Pour le cas spécifique des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité Directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d'activités normales que dans le cadre d'un plan de relève en cas de survenance d'une crise de liquidité.

3 Dispositif de gestion du risque de taux et de liquidité

Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi du ratio réglementaire de liquidité, le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et des ratios de liquidité définis en interne ;
- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de scénarios dynamiques sur l'horizon du PMT ainsi que l'échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité du Groupe à moyen et long termes ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe, une part qui s'est révélée stable au fil des ans.

Par ailleurs, le Groupe est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir aux opérations de pension à court terme auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, elles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- En adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de Cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- A l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur.
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques.

Evolution des expositions et du profil de risque

Risque de liquidité

Le total des actifs du CPM s'est établi à 348 milliards de dirhams à fin décembre 2020 contre 339 milliards de dirhams en décembre 2019, soit une augmentation de 2,8%.

Au cours de l'année 2020, et compte tenu du contexte Covid19, les crédits de la clientèle ont connu une baisse de 4,2 MdDH.

Dans le même temps, le portefeuille titres a augmenté de 10,7 MdDH (+8,2 MdDH pour l'obligataire et +2,5 MdDH pour les titres de propriété) et la banque a renforcé sa participation dans les filiales de 1,5 MdDH. Ces montants, ainsi que le non renouvellement des certificats de dépôts émis par la BCP et échus en 2020 à hauteur de 2,5 MdDH ont été refinancés par :

- Une augmentation des dépôts de la clientèle (+14,9 MdDH)
- Une hausse des emprunts financiers (+0,3 MdDH)
- Une hausse des capitaux propres de 3,4 MdDH

dont 1,5 MdDH de dette subordonnée émise en décembre 2020.

De par l'importance de ces financements la situation de liquidité de la banque s'est améliorée et le recours au marché monétaire a diminué de près de 6 MdDH.

Par ailleurs, le niveau du ratio de liquidité réglementaire (LCR) atteint un niveau de 199,8% largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 6% passant de 248 milliards de DH en décembre 2019 à 263 milliards de DH à fin décembre 2020. Cette hausse concerne les comptes à vue créditeurs (+9,1%) ainsi que les comptes sur carnet (+1,8%). La part des ressources non rémunérées a progressé à 69,8% en décembre 2020 contre 67,6% en décembre 2019.

Le coefficient de transformation du Groupe s'est situé à 82,8% en décembre 2020 contre 88,7% en décembre 2019.

Risque global de taux

Le profil des actifs et des passifs à court terme du portefeuille bancaire à fin décembre 2020 est à peu près le même en termes d'écoulement en taux que celui à fin décembre 2019. Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- Le renforcement du portefeuille obligataire de 8,2 MdDH
- L'émission de dettes subordonnées à hauteur de 1,5 MdDH
- La baisse des dépôts à terme et des bons de caisse dont la durée résiduelle est de moins d'une année (soit -2,3 MdDH)

En cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de -231 Millions de DH contre -212 Millions de DH en décembre 2019. A noter que la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois, sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la Banque en 2019 et 2020. L'impact d'une telle variation représente moins de 2% du PNB et des fonds propres réglementaires.

	Déc-19	Déc-20
Impact sur le bénéfice (en millions de dirhams)	-212	-231
par rapport au produit net bancaire	1,81%	2,19%
Impact sur la valeur économique sur le CT (en millions de dirhams)	-33	-84
par rapport aux fonds propres réglementaires	0,09%	0,23%

RISQUE OPÉRATIONNEL

1- Stratégie Risque Opérationnel

En ligne avec la réglementation, le Groupe BCP définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle. Ce dispositif s'inscrit globalement dans un système d'amélioration continue, à travers :

- La collecte des données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- L'analyse des risques et/ou incidents et l'évaluation de leurs fréquences et conséquences financières ;
- L'élaboration des plans d'actions et actions préventives et/ou correctives pour réduire les impacts et la probabilité de survenance des événements de risque opérationnel les plus significatifs ;
- La disposition d'outils de pilotage et d'indicateurs de risque reflétant l'exposition au risque opérationnel.

2- Politique et procédures

La politique de gestion de risque opérationnel, adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes de gouvernance, définit les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif de gestion de risque opérationnel. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des circulaires, procédures et manuels utilisateurs dédiés.

A travers cette politique, le Groupe souligne l'intérêt de classer le risque opérationnel selon un référentiel commun permettant l'agrégation, l'analyse et la production de reporting. A ce titre, le GBP opte pour les sept grandes catégories bâloises suivantes :

1. **Fraude Interne** : pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l'entreprise impliquant au moins une partie interne à la Banque.

2. Fraude Externe : pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner la législation, de la part d'une partie extérieure à la Banque.

3. Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail : pertes résultant d'actions non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité des droits/d'actes de discrimination.

4. Clients, produits et pratiques commerciales: pertes résultant d'un manquement (non intentionnel ou dû à la négligence) à une obligation professionnelle (y compris l'exigence en matière de fiducie et de conformité) envers un ou des clients déterminés ou résultant de la nature ou de la conception d'un produit.

5. Dommage aux actifs corporels : Destruction ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres.

6. Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes : pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnements des systèmes.

7. Exécution, livraison et gestion de processus : pertes résultant d'une erreur sur transaction ou d'un problème dans la gestion des processus ou pertes subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

3- Dispositif de gestion du risque opérationnel

Organisation de la filière risque opérationnel

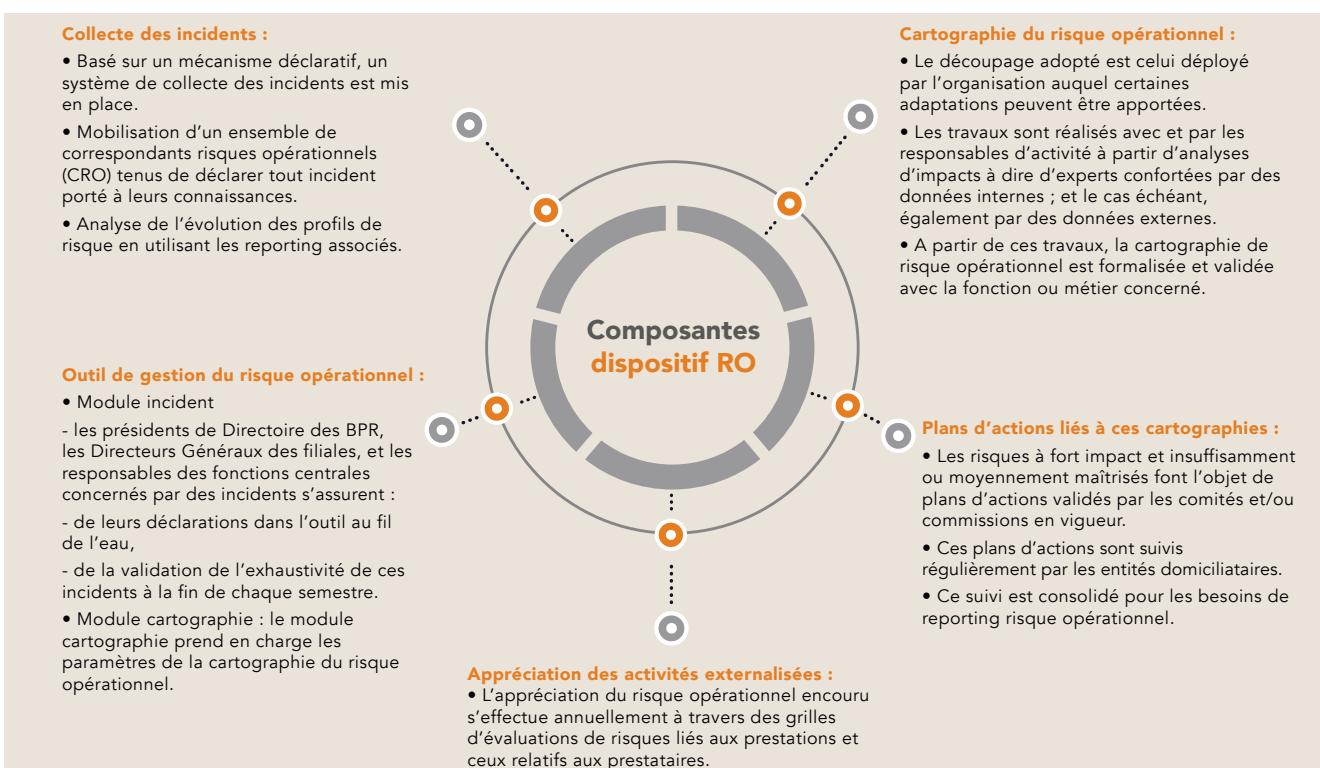
L'organisation de la filière risque opérationnel au sein du Groupe s'articule autour de :

- la fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- des gestionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion de risque opérationnel mis à leur disposition ;
- des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risques opérationnels en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

La bonne gestion de risque opérationnel outrepasse cette filière et exige l'implication collégiale de l'ensemble des acteurs du Groupe, aussi bien sur le volet de la mise en œuvre du dispositif réglementaire que sur le volet de la gestion quotidienne du risque opérationnel.

Composantes du dispositif de gestion de risque opérationnel

Le déploiement du dispositif réglementaire de gestion de risque opérationnel s'affirme autour des composantes illustrées dans le schéma ci-après :



4 Evolution des expositions et du profil de risque

A fin décembre 2020, le profil de risque de la Banque reste concentré sur les 4 catégories bâloises habituelles (erreur d'exécution, fraude interne, fraude externe et dommages aux actifs). En intégrant les filiales, le profil de risque subit quelques changements en plaçant la septième catégorie bâloise relative aux erreurs d'exécution comme première source de risque opérationnel en nombre d'incidents.

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

1- Stratégie de continuité d'activité

Le Groupe BCP définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre à l'arrêt la Banque.

Cette stratégie couvre les scénarios de la cartographie de menaces dont les conséquences sont :

- Indisponibilité du personnel ;
- Indisponibilité du système d'information ;
- Indisponibilité des locaux ;
- Indisponibilité des prestataires essentiels.

2- Politique et procédures

Le Plan de Continuité d'activité du Groupe obéit à une politique approuvée par ses organes de gouvernance et de direction. Cette politique délimite les responsabilités en termes de gouvernance et de gestion du plan de continuité, ainsi que les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif PCA. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des documents dédiés.

3- Dispositif du plan de continuité d'activité

Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes du dispositif du plan de continuité d'activité se présentent selon le schéma suivant :



4- Activation du plan de continuité d'activité

Dès l'apparition des premiers cas de Covid-19 au Maroc, la cellule de crise du Groupe s'est réunie dans le but de définir un plan d'hygiène et de sécurité global, prévoyant notamment des « mesures barrières » et une veille médicale et sanitaire. Celle-ci a également validé un plan de riposte graduel permettant la mise en œuvre progressive d'actions palliatives ciblées (de la prévention au déclenchement du plan de continuité d'activité). Le déploiement de ce plan d'actions est suivi de manière continue par la cellule de crise.

Dans le même esprit, l'amélioration et la promotion de la digitalisation des produits de la Banque a constitué un important levier du plan de riposte. Ainsi les efforts en vue de promouvoir l'utilisation des canaux digitaux se sont poursuivis tout au long de l'année.

Enfin, l'actualisation et l'enrichissement du plan de continuité d'activité, tenant compte de la durée et du caractère exceptionnel de cette crise, ont été pris en charge. Au 31/12/2020, le plan de continuité d'activité n'a pas été activé. En effet, les différentes activités du Groupe sont assurées sans perturbations significatives, y compris celles prises en charge par les prestataires externes qui se sont fortement investis pour maintenir leur niveau de services.

RATIO DE SOLVABILITÉ ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du Groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le Groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour accompagner le développement de son activité tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques.

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilité selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les fonds propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette nouvelle réglementation, en plus de maintenir des minima élevés pour les ratios Tier 1 et Tier 2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En total respect de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant au-dessus des minima exigés par la réglementation. Ces ratios des fonds propres élevés sont principalement attribuables au report quasi systématique des résultats dégagés.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante des analyses de cohérence des plans stratégiques et des Plans Moyens Termes.

1- Fonds Propres

Le Groupe BCP dispose d'une assise financière solide liée à la consistance de ses fonds propres réglementaires. En application de Bâle III, les fonds propres du Groupe ont atteint 48 613 millions de Dhs en décembre 2020 contre 47 847 millions de Dhs en décembre 2019, soit une hausse de 1,6% due principalement à un renforcement des fonds propres complémentaires.

	Composition des fonds propres réglementaires (en MDH)	Déc.-20	Déc.-19
FP DE BASE	capital social	2 023	2 023
	réserves et primes liées	25 704	25 684
	capital et primes non éligibles	-646	-954
	résultat non distribué	119	2 825
	autres éléments du résultat global accumulés	314	382
	autres réserves (réserves consolidées part Groupe)	8 277	5 778
	intérêts minoritaires	1 330	1 399
	filtres prudentiels	-1 434	-1 250
	goodwill	-2 739	-2 749
	fonds de soutien du CPM - Part stable	3 000	3 000
	dispositions transitoires IFRS9	1 312	1 968
	réserves latentes liées au crédit-bail	-430	-427
	autres déductions	-64	-64
	TOTAL FP DE BASE	36 764	37 616
FP COMPLEMENTAIRES	dettes subordonnées éligibles	9 010	8 315
	fonds de soutien - part moins stable	1 250	472
	réserves latentes liées au crédit-bail	430	427
	45% des plus-value latentes éligibles	1 158	1 017
TOTAL FP COMPLEMENTAIRES		11 849	10 231
TOTAL FONDS PROPRES		48 613	47 847

Les fonds propres réglementaires sont constitués en majorité des fonds propres de base.

Les réserves et primes liées au capital représentent la partie la plus importante des fonds propres de base en raison de la politique de capitalisation et de distribution du Groupe qui s'appuie sur une dynamique interne et sa structure coopérative.

A noter que les fonds propres de base sont renforcés par la part stable du fonds de soutien (3 milliards de Dhs) conformément aux dispositions réglementaires.

Les fonds propres complémentaires qui s'élèvent à 11,8 milliards de Dhs, soit 24% du total des fonds propres sont principalement constitués des éléments suivants :

- dettes subordonnées éligibles à hauteur de 9 milliards de Dhs dont 1,5 milliards émis en décembre 2020 ;
- fonds de soutien du CPM – part moins stable à hauteur de 1,25 milliards de Dhs.

2- Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité permet de mesurer la santé financière d'une banque. Son calcul est encadré par les circulaires et directives de Bank Al-Maghrib, qui reposent sur les règles en matière d'adéquation des fonds propres définies par le Comité de Bâle.

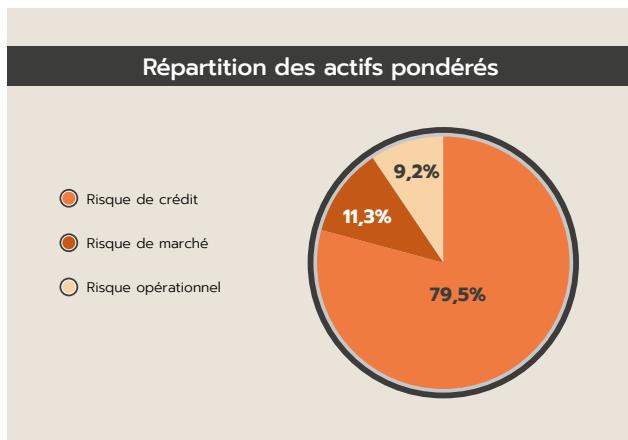
Les normes Bâle II définissent deux principaux ratios d'adéquation des fonds propres : le ratio des fonds propres de première catégorie (Tier 1) et le ratio du total des fonds propres (Tier 2):

- Le ratio Tier 1 est défini comme étant le rapport entre les fonds propres réglementaires de première catégorie et les actifs pondérés en fonction des risques. Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour ce ratio est ramené exceptionnellement de 9% à 8,5% jusqu'en juin 2022.
- Le ratio Tier 2 est défini comme le rapport entre le total des fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en fonction des risques. Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour ce ratio est ramené exceptionnellement de 12% à 11,5% jusqu'en juin 2022.

A fin décembre 2020, le ratio Tier 1 du Groupe s'affiche à 10,02%, largement supérieur au minimum réglementaire (contre 10,5% en décembre 2019). Le ratio global de solvabilité (Tier 2) s'affiche quant à lui à 13,25% (contre 13,34% en décembre 2019).

En MDH	Déc-19	Déc-20
Actifs Pondérés	358 689	366 871
Fonds Propres Tier 1	37 616	36 764
Fonds Propres Tier 2	47 847	48 613
Ratio Tier 1	10,49%	10,02%
Ratio Tier 2	13,34%	13,25%

La répartition des actifs pondérés se présente comme suit :



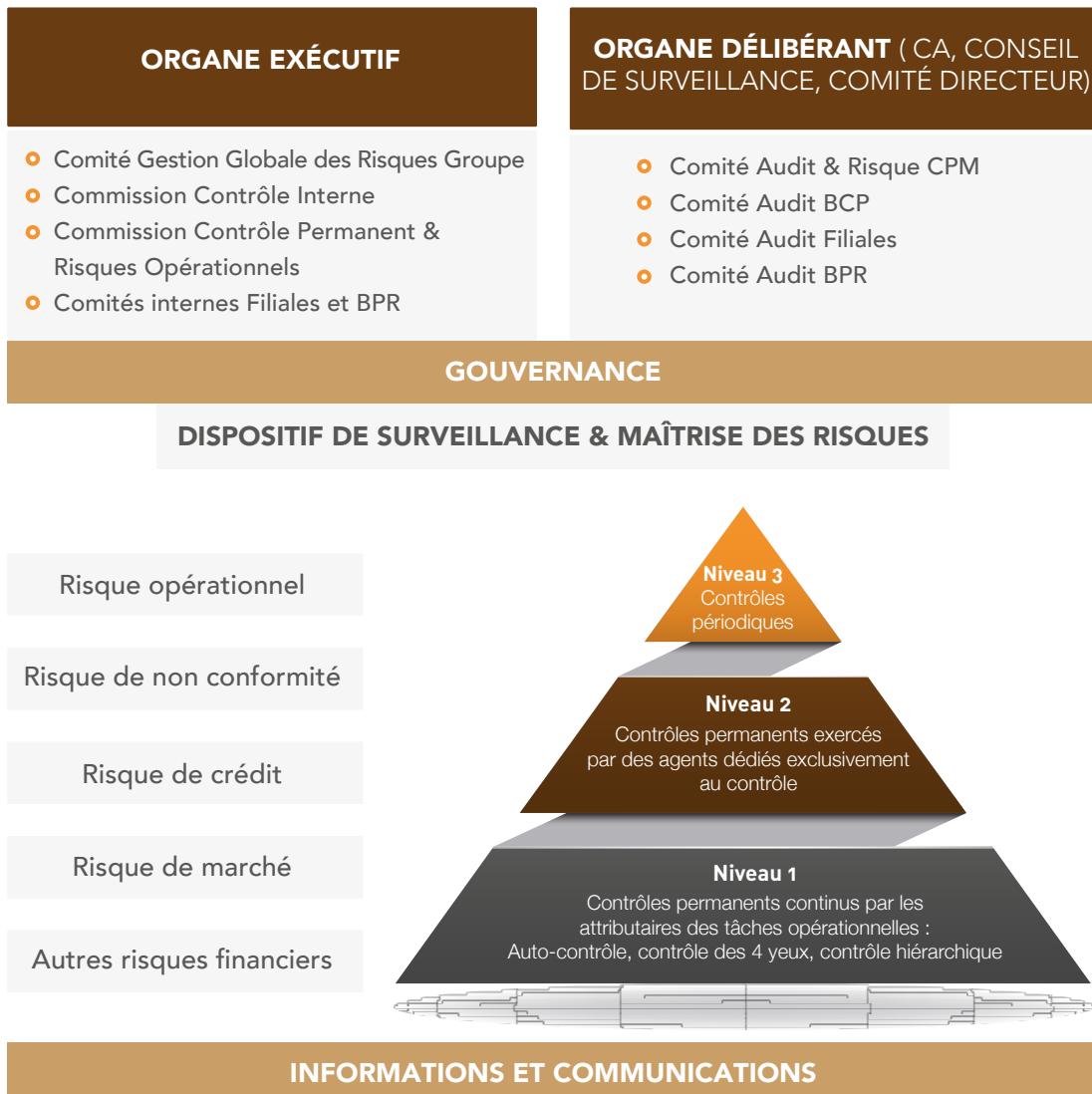
Le risque de crédit demeure le grand consommateur en fonds propres. En effet, les actifs pondérés au titre du risque de crédit, déterminés selon l'approche standard, ressortent autour de 292 milliards de DH et représentant 79,6% du total des actifs pondérés.

Les actifs pondérés au titre du risque de marché et du risque opérationnel, déterminés respectivement selon l'approche standard et l'approche indicateur de base, représentent 11,3% et 9,2%.

CONTROLE PERMANENT

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU GROUPE BCP

Afin d'accompagner la dynamique de croissance et de transformation entreprise par le groupe et de répondre aux dispositions réglementaires, le contrôle permanent vient s'insérer dans le schéma global du système de contrôle interne du groupe rappelé ci-dessous :



Au-delà des tâches de contrôles opérationnels attribuées à chaque agent dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, un contrôle a posteriori de second niveau, réalisé par des fonctions dédiées et indépendantes vient donner l'assurance raisonnable quant à la maîtrise des processus selon le niveau d'acceptation des risques par l'organe exécutif, approuvé par l'organe délibérant.

La principale mission dévolue à ce niveau de contrôle est d'assurer un fonctionnement central du dispositif de contrôle permanent (CP), de l'ensemble des activités de la banque, le plus efficace et efficient possible et de garantir la fiabilité des contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels. En sus des échanges réalisés avec les opérationnels afin de remédier aux dysfonctionnements relevés, le contrôle permanent est ainsi tenu d'informer les organes de gouvernance des

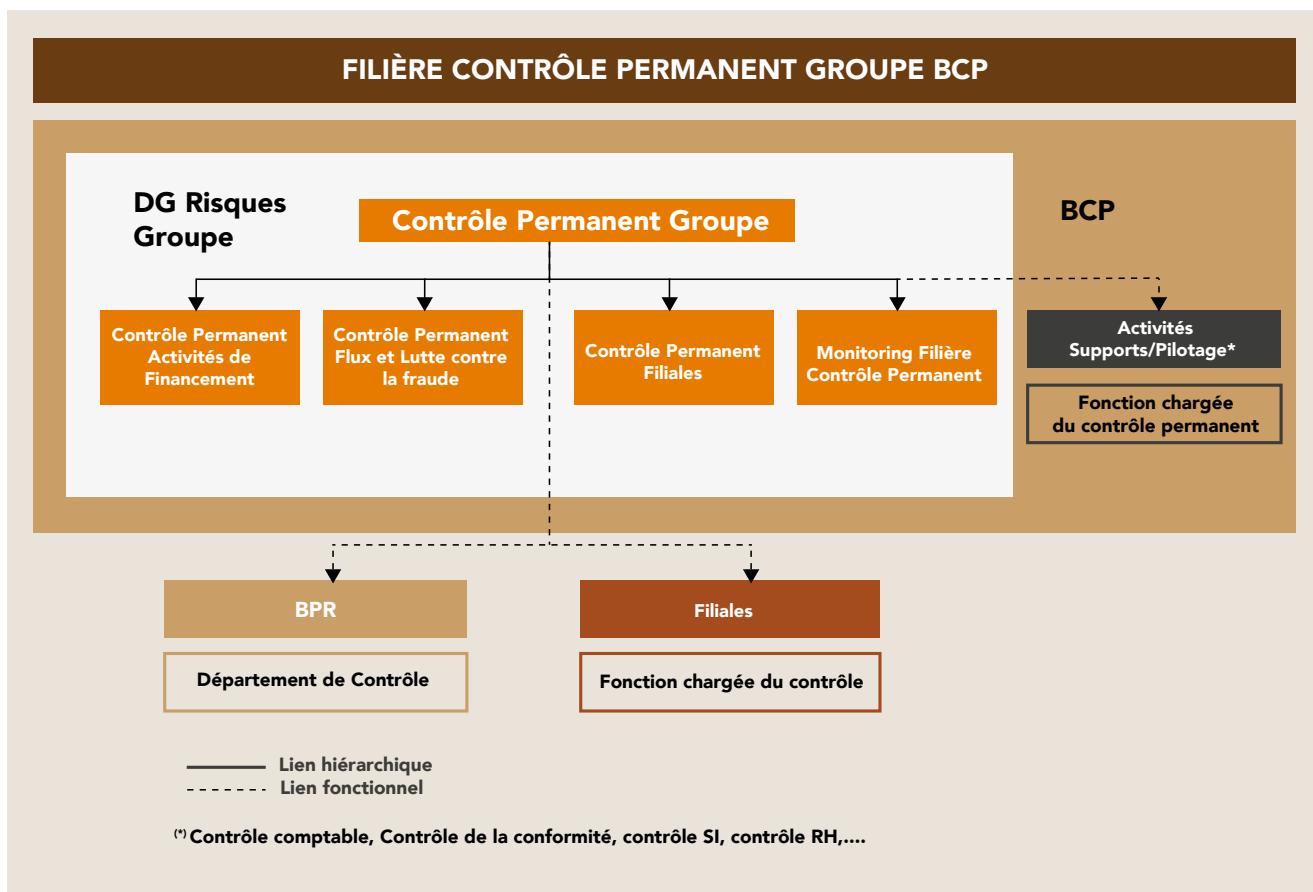
travaux des contrôles réalisés dans le cadre du plan de contrôle annuel approuvé par ces derniers.

Le Contrôle Permanent Groupe s'inscrit dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, en phase avec les orientations stratégiques du Groupe BCP qui prévoit le renforcement des filières de contrôle, notamment la seconde ligne de défense, et ce à travers le rapprochement des filières front et back office, la centralisation d'une partie des activités de contrôle permanent CPM, l'optimisation des moyens mis en place à travers la digitalisation du contrôle, l'accompagnement des filiales pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et le renforcement de la synergie avec les entités du contrôle interne du groupe.

ORGANISATION DE LA FONCTION CONTRÔLE PERMANENT GROUPE

Les principes fondamentaux de gouvernance, d'indépendance et de fonctionnement de la Filière de Contrôle Permanent sont déclinés au niveau de la charte de Contrôle Permanent du groupe. Cette dernière est disponible à tous les niveaux de responsabilité.

Le groupe a adopté un schéma organisationnel adapté aux enjeux d'indépendance et d'efficacité de la filière de contrôle permanent, qui se présente comme suit :



En effet, la Fonction Contrôle Permanent Groupe (CPG), rattachée à la Direction Générale Risques Groupe, a pour principales attributions de superviser et animer le fonctionnement de la filière contrôle permanent sur le périmètre groupe, d'établir les normes et méthodes y afférentes, mais aussi de réaliser les contrôles a posteriori sur les principaux domaines d'activités de la BCP ainsi que des contrôles thématiques pour la couverture de risques spécifiques.

Dans le cadre de la réorganisation de l'organigramme de la BCP, la Fonction Contrôle Permanent Groupe a été restructurée en quatre entités :

- ◆ La Fonction Monitoring de la Filière du Contrôle Permanent a pour rôle, en collaboration avec les Fonctions Contrôle Permanent des Activités, la conception et la mise en place des outils méthodologiques, l'harmonisation des référentiels communs des domaines d'activités couverts par le contrôle permanent et l'animation de la filière dans son ensemble.
- ◆ La Fonction Contrôle Permanent des Filiales qui vient d'être mise en place, pilote l'activité de contrôle permanent des filiales bancaires et financières spécialisées nationales et internationales, les accompagnant dans leurs travaux d'alignement aux standards et normes du groupe, notamment la mise à niveau de leurs dispositifs de contrôle à travers la transposition de la méthodologie groupe à leurs grilles de contrôle.
- ◆ La Fonction Contrôle Permanent des Activités de Financement est en charge du :
 - Contrôle de l'activité Trade Finance CPM ;
 - Contrôle des engagements aux particuliers et entreprises du Réseau BCP ;
 - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR pour l'activité engagements.

- ◆ La Fonction Contrôle Permanent des Flux et Lutte contre la Fraude est en charge de :
 - Contrôle des moyens de paiement au niveau de la BCP ;
 - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR pour l'activité des moyens de paiements ;
 - Contrôle de l'activité Epargne & Comptes CPM ;
 - Lutte contre la fraude : pour ce volet , cette fonction a pour mission de piloter et centraliser le dispositif de lutte contre la fraude à travers notamment la gestion des outils d'alerte et l'analyse des remontées des opérations suspectes pouvant dissimuler des actes de fraude.

En outre, la Fonction Contrôle Permanent couvre également les activités de la Salle des Marchés (activités monétaires, changes, Taux et dérivés de taux).

Concernant les Fonctions de CP des activités supports rattachées fonctionnellement au CPG, elles sont réparties principalement entre la Conformité et Développement Durable Groupe, le Développement du Capital Humain Groupe, les Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe, la Fonction Comptabilité dont l'effectif de CP est partagé entre la Fonction centrale du contrôle comptable de la BCP et la Fonction de Contrôle Comptable au sein des BPR.

Ainsi, les activités de contrôle de 2ème niveau des domaines des ressources humaines et de la conformité sont domiciliées chez le métier au sein d'une entité dédiée au contrôle interne. Les activités de contrôle permanent des systèmes d'information relèvent, quant à eux, de la responsabilité de la fonction Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) rattachée à la fonction Sécurité, normes & Contrôle (SNC), à travers la création d'une entité dédiée au CP.

En ce qui concerne le domaine de la logistique, les activités de contrôle de 2ème niveau, portant notamment sur la sécurité des biens et des personnes et l'ordonnancement des factures, sont sous l'égide du CPG en coordination avec la fonction Achats et Moyens Généraux Groupe (AMGG).

Pour ce qui est du domaine de la comptabilité, le périmètre de déploiement a été défini à travers notamment la domiciliation à terme, au niveau du CPG, des contrôles ayant un caractère gestion exercés à ce jour par le contrôle comptable.

Ceci étant, la Fonction Contrôle Permanent Groupe demeure responsable de l'accompagnement à la mise en place des normes et à la coordination des travaux de l'ensemble des entités dédiées aux contrôles des activités supports.

Pour ce qui est des Fonctions de Contrôle Permanent, au niveau des BPR, elles sont rattachées hiérarchiquement à la Fonction Gestion des Risques des BPR et fonctionnellement à la Fonction Contrôle Permanent Groupe. Ces dernières ont pour rôle de déployer le plan de contrôle permanent sur leur périmètre respectif.

Concernant les principales filiales bancaires et financières Marocaines et internationales, les entités en charge du contrôle permanent sont pour la plupart rattaché à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRÔLE PERMANENT GROUPE ET PRINCIPALES RÉALISATIONS

En 2020, en sus de la réalisation de son plan annuel, qui régit les travaux du contrôle permanent sur les activités bancaires du réseau d'exploitation de la banque ainsi que sur les activités de la salle des marchés, l'action de la fonction contrôle permanent s'est articulée autour du développement des axes stratégiques, issus du nouveau plan stratégique 2021-2026, annoncé au cours de l'année 2020, qui prévoit le renforcement de l'ensemble des filières de contrôle notamment la seconde ligne de défense.

Le contrôle permanent a ainsi accordé une attention particulière à la déclinaison des principales orientations stratégiques suivantes :

- ◆ La constitution d'une filière de contrôle permanent Groupe forte sous la tutelle de la fonction Contrôle Permanent Groupe;
- ◆ L'optimisation des moyens mis en place à travers configuration des contrôles sur l'outil Front Control;
- ◆ La coordination avec les autres dispositifs du système de contrôle interne.

A cet effet, l'optimisation du dispositif de contrôle permanent, selon une approche par les risques, s'est poursuivie sur les domaines d'activités de la banque couverts selon leur niveau de maturité.

Une feuille de route pour l'extension du dispositif de contrôle permanent de second niveau a été déroulée sur le périmètre des activités support (RH, Logistique, SI...) et de contrôle interne (ALM, risques financiers...), sur la base de la méthodologie de contrôle permanent et des référentiels mis en place dans le cadre de la revue de la démarche de contrôle permanent.

La mise en place de la démarche de contrôle permanent axée sur les risques a concerné également les filiales bancaires et financières spécialisées, à travers leur accompagnement pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et la transposition de la méthodologie Groupe de CP.

Aussi, afin d'optimiser les moyens pour la mise en place d'une filière de contrôle permanent efficiente, la stabilisation et la généralisation de l'outil de gestion du contrôle permanent Front Control, a été poursuivie au cours de l'année 2020 sur le périmètre de la BCP et des Banques Populaires Régionales (BPR).

Par ailleurs, un dispositif de lutte contre la fraude a été mis en place, à travers notamment la configuration du contrôle permanent des opérations sous surveillance et l'appropriation de cette démarche par le contrôle permanent des BPR. Aussi, un module de formation à la fraude en e-learning a été établi afin de sensibiliser les agents du réseau aux risques de fraude.

Néanmoins, le déroulement du plan de contrôle au cours de l'année 2020 a connu quelques perturbations dû à la crise sanitaire. A cet effet, le plan de contrôle permanent a dû être réadapté, à travers la revue du nombre de campagnes à réaliser sur certains domaines d'activités, la planification de campagnes thématiques en rapport avec la crise sanitaire et la suspension des contrôles in situ.

PRÉSENTATION DES MODALITÉS D'INFORMATIONS ET DE REPORTINGS AUX INSTANCES DE GOUVERNANCE

Au fur et à mesure de la réalisation des campagnes de contrôle, les résultats de contrôle sont transmis aux entités concernées (Réseau des Centres d'Affaires et des Succursales, CTN BPSHORE, Marchés au niveau des BPR, du réseau de Casablanca et de la BCP). Des axes d'amélioration sont proposés et suivis par le CPG à travers les plans d'actions menés par les fonctions et entités concernées.

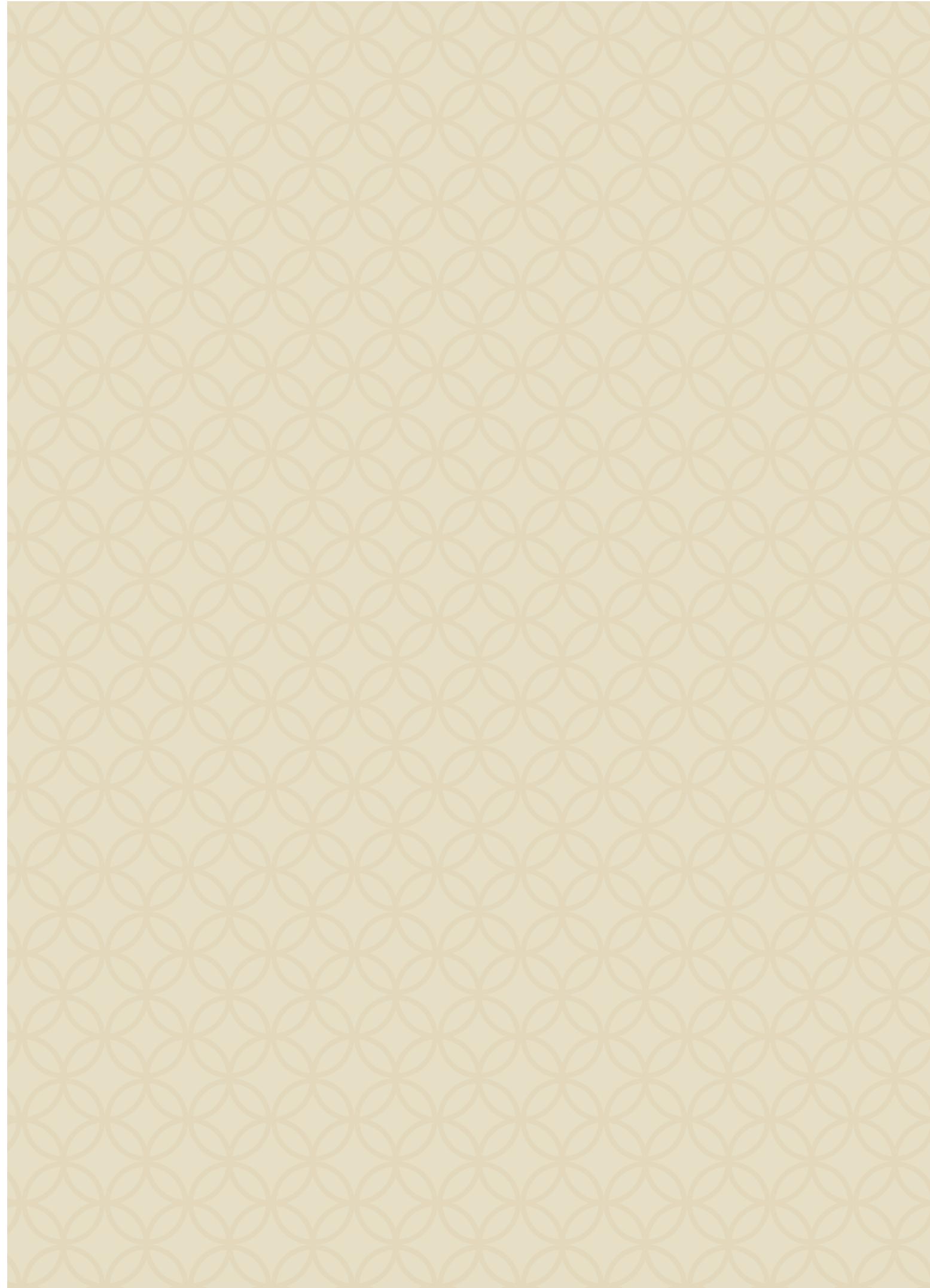
Les résultats de contrôle, les axes d'améliorations y afférent ainsi que le suivi des plans d'actions sont présentés aux différents comités et commissions et font l'objet d'échanges avec les responsables de processus. Ces derniers sont invités à réaliser les chantiers permettant de sécuriser davantage les processus (mise à jour des applications informatiques, précisions relatives à la définition de délais, à la matérialisation des contrôles N1, ...).

La Commission de Contrôle Permanent et Risques Opérationnels (CCPRO), qui se tient trimestriellement, a pour rôle de :

- ◆ Proposer la politique du groupe en matière de contrôle permanent,
- ◆ Veiller à l'efficacité des dispositifs dans toutes les entités et fonctions au travers de la restitution des principaux indicateurs de contrôle,
- ◆ S'assurer de la pertinence des plans de contrôle, piloter et coordonner les projets significatifs et/ou transversaux sur le périmètre du contrôle permanent du Groupe,
- ◆ Préparer et synthétiser les points à présenter à la commission de contrôle interne sur la partie contrôle permanent en termes de reporting et de décision.

De plus, l'organe exécutif, à travers le Comité Gestion Globale des Risques Groupe (CGGRG) qui se tient trimestriellement, veille à l'application de la politique de contrôle permanent du Groupe, à la cohérence des méthodologies et à la diffusion des bonnes pratiques en matière de contrôle permanent, en lien avec la gestion des risques. Il assure notamment les arbitrages nécessaires concernant les conclusions des travaux de la Commission de Contrôle Permanent et Risques Opérationnels.

En ce qui concerne l'organe délibérant, aussi bien pour la BCP, les BPR ou les filiales, il mandate le Comité d'Audit afin d'apprécier le fonctionnement du dispositif de contrôle permanent au travers notamment de son efficacité et de son adéquation face à toute évolution des risques liés à l'activité.



RAPPORT DE GESTION

I.EVOLUTION DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

I-1. CONJONCTURE INTERNATIONALE

I-2. CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

II.ACTIVITE ET RESULTATS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

II-1. ACTIVITE D'INTERMEDIATION DE LA BCP

II-2. ACTIVITES DE MARCHE

II-3. RESULTATS

II-4. CONTRIBUTION DES FILIALES

II-5. ORGANISATION ET SYSTEMES D'INFORMATION

II-6. QUALITE

II-7. GESTION GLOBALE DES RISQUES & CONTRÔLE PERMANENT

II-8. GESTION ALM

II-9. NOTATION DE STANDARD AND POOR'S ET DE MOODY'S

II-10. VISION STRATEGIQUE ET ORIENTATIONS 2021

I- EVOLUTION DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

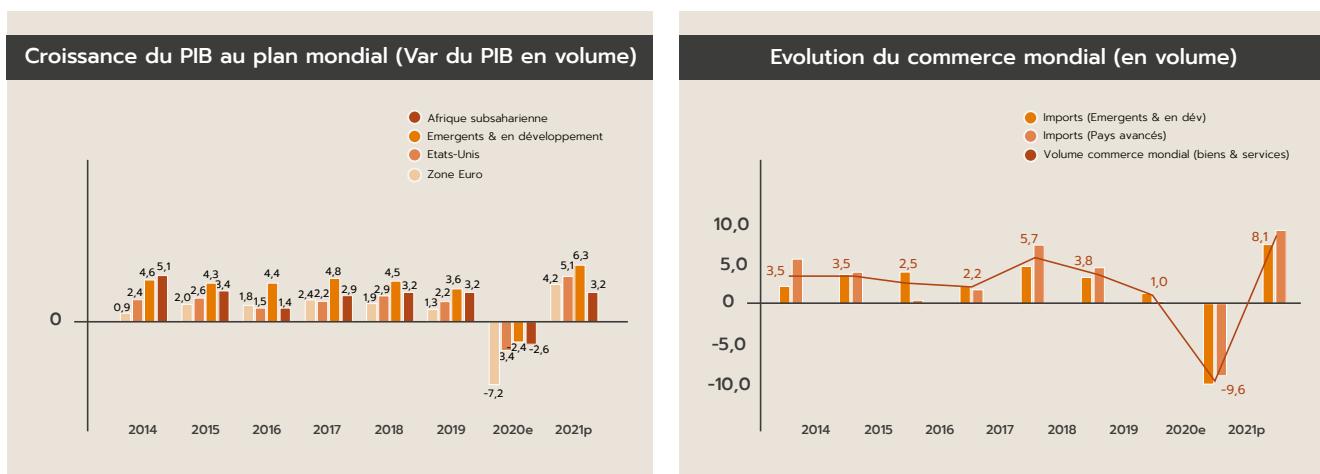
I-1. CONJONCTURE INTERNATIONALE

Monde :

L'année 2020 aura été une année exceptionnelle qui marquera l'histoire, avec une pandémie de la Covid-19 qui a paralysée l'activité économique mondiale. La crise sanitaire a commencé en Chine avant de se propager sur le reste du monde, provoquant la mise en place à compter du mois de mars de mesures de confinement au plan international. En mai et juin, l'économie mondiale a commencé à s'extirper un peu du gouffre dans lequel elle était tombée et de nombreux pays ont redémarré prudemment leur activité. Mais la pandémie s'est rapidement propagée par la suite, contraignant plusieurs pays à un confinement partiel. En vue de juguler l'impact de cette crise sanitaire, des mesures politiques de soutien budgétaire et monétaire ont été déployées au plan international.

Dans sa dernière estimation, le FMI s'attend désormais à un déclin de 3,5% du PIB mondial en 2020 (Vs. +2,8% en 2019). Dans les pays avancés, la croissance du PIB est attendue en décrue de -3,4% aux Etats-Unis (Vs. +2,2% en 2019). En Zone Euro, le FMI projette une contraction plus profonde du PIB de -7,2% en 2020 (Vs. +1,3% un an auparavant). Les perspectives de récession seront moins prononcées dans les pays émergents & en développement (-2,4% en 2020, contre +3,6% en 2019) et en Afrique-Subsaharienne (-2,6% en 2020, au lieu de +3,2% en 2019).

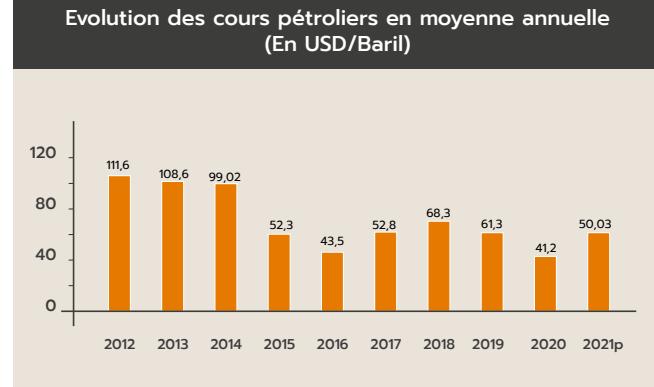
Pour ce qui est du commerce mondial (biens & services), son volume est attendu en repli de -9,6% en 2020, d'après le FMI (Vs. +1,0% en 2019). Une décrue touchant aussi bien les pays avancés (-10,1%) que les pays émergents & en développement (-8,9%).



Source : FMI

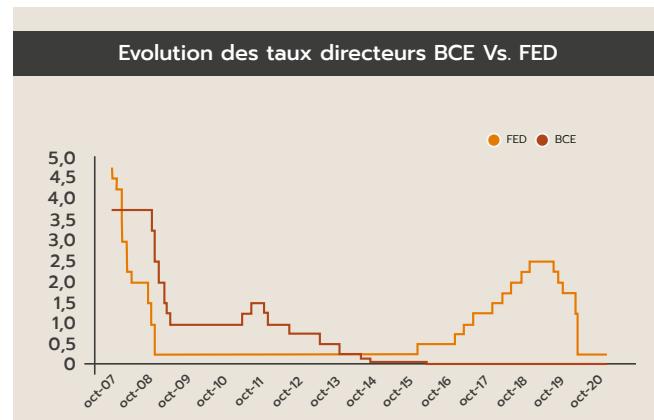
S'agissant des produits pétroliers, leurs cours ont emprunté une tendance globalement baissière entre début janvier et fin avril, plombés par les craintes liées à la propagation de la Covid-19 et les mesures de confinement prises pour la juguler. Entre mai et août, les cours se sont un peu redressés profitant d'un redémarrage de l'activité économique chinoise et de l'engagement des pays de l'Opep et leurs partenaires de réduire leur niveau de production de brut. Sur la période septembre-octobre, les cours de l'or noir ont évolué en dents de scie, dans le sillage des incertitudes aux Etats-Unis autour de l'adoption d'un plan de soutien budgétaire.

Par la suite (entre novembre et décembre), les cours ont rebondi, soutenus par les espoirs autour de vaccins prometteurs contre la Covid-19 et d'un ajustement des coupes de production des pays de l'Opep et leurs alliés.



Source : FMI

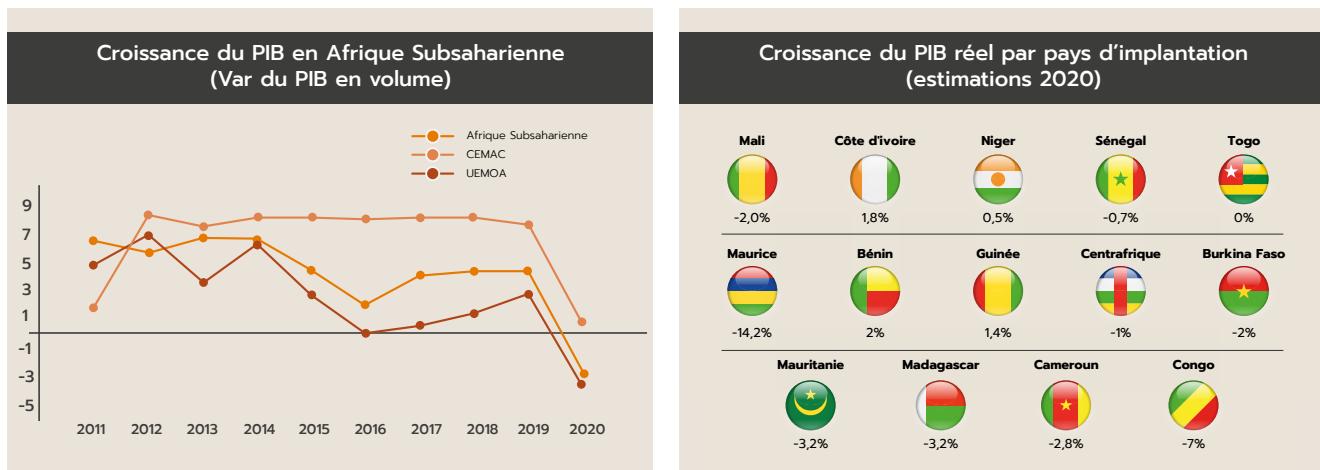
Enfin, au plan des politiques monétaires, celles-ci ont été extrêmement accommodantes, avec des taux directeurs de la Fed ramenés le 15 mars 2020 à 0,25% appuyés par une activation du mécanisme d'achat d'actifs, et des taux de la BCE maintenus à 0,00% depuis le mois de mars 2016, avec le lancement d'un plan massif d'achat d'obligations.



Afrique Subsaharienne :

Avec l'instauration de mesures de confinement, l'activité dans la région Afrique-Subsaharienne a brutalement reculé au T2-2020. Néanmoins, sous l'effet d'un assouplissement des mesures d'endiguement, d'une hausse des cours des produits de base et d'une détente des conditions financières, une légère reprise aura été constatée au second semestre de l'année. Dans l'ensemble, l'économie de la région aura subi une contraction de 2,6% en 2020 (Vs. +3,2% en 2019). Le repli de l'activité économique aura été plus prononcé dans les pays tributaires du tourisme et des exportations de produits de base. Les mesures de soutien budgétaires destinées à atténuer l'impact de la COVID-19 ont été globalement insuffisantes en Afrique-Subsaharienne, atteignant en moyenne 3% du PIB, soit bien moins que dans les autres régions du monde. La région fait également face à un besoin de financement extérieur assez important.

Par sous-région, le taux de croissance en zone UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) se serait légèrement stabilisé à +0,3% (Vs. +6,0% en 2019), avec des taux variant entre 1,8% pour la Côte d'Ivoire, 0,5% pour le Niger, 0,0% pour le Togo, -0,7% pour le Sénégal et -2,0% pour le Mali. Dans la zone CEMAC (Communauté économique & monétaire des Etats de l'Afrique Centrale), le PIB aurait fléchi de -3,2% en 2020 (Vs. +2,0% en 2019).



Source : FMI

Zoom Côte d'Ivoire :

Réputée locomotive économique de la région UEMOA (contribuant à hauteur d'un tiers du PIB de la région et de 60% des exportations), la Côte d'Ivoire affichait une croissance des plus dynamique avant le choc économique mondial causé par la pandémie COVID 19. Ainsi, selon le FMI, la croissance en 2020 était initialement projetée à 7%, avec une moyenne de 8% par an depuis 2012. L'impact de la crise sur le tissu économique ivoirien s'est matérialisé par un net ralentissement de la croissance, estimée désormais à 1,8% en 2020, soit la plus faible croissance depuis 2011 (année de crise politique après le second tour des élections présidentielles).

Ce ralentissement de la croissance économique s'est accompagné par une dégradation des équilibres macro-économiques avec une aggravation du déficit budgétaire (-5,4% en 2020), de la dette publique (41,7%) et du solde extérieur courant (-3,7%).

Il n'en demeure pas moins que cette croissance ressort comme étant la plus dynamique de l'Afrique subsaharienne, en cette année 2020 marquée par la crise COVID 19. Cette résilience, l'économie ivoirienne la doit à sa stratégie de diversification des sources de croissance. En effet, la croissance ivoirienne s'appuie sur les services, notamment des télécommunications, sur le BTP & construction ainsi que l'énergie, soutenus par d'importants investissements publics en infrastructures.

Principaux indicateurs économiques de la Côte d'Ivoire

	2018	2019	2020e
Croissance du PIB	6,80%	6,50%	1,80%
Inflation	0,40%	0,80%	1,20%
Solde budgétaire (En % du PIB)	-2,90%	-2,30%	-5,40%
Dette publique (En % du PIB)	39,70%	37,90%	41,70%
Masse monétaire (En % du PIB)	10,20%	11,70%	10,70%
Solde extérieur courant (En % du PIB)	-3,60%	-2,70%	-3,70%
Dette extérieure publique (En % du PIB)	26,90%	26,70%	32,00%

Source : FMI

Zoom Cameroun :

Représentant près de 40% de l'économie de la zone CEMAC, le Cameroun devrait connaître une contraction de 2,8% de son PIB en 2020. Un recul attribuable essentiellement à la conjonction de deux facteurs : les impacts socio-économiques liés à la pandémie COVID 19 et la forte baisse des prix pétroliers en lien avec une chute brutale de la demande mondiale.

Afin de faire face à cette situation, le Gouvernement camerounais a annoncé diverses mesures économiques et fiscales pour soutenir l'économie, telles que l'assouplissement fiscal et des paiements différés pour les entreprises ainsi qu'une augmentation des avantages sociaux pour la population vulnérable. Pour satisfaire les besoins du pays en devises en ces temps de crise, le FMI a approuvé un décaissement de 226 millions USD au titre de la facilité de crédit rapide pour répondre à la pandémie.

Principaux indicateurs économiques du Cameroun

	2018	2019	2020e
Croissance du PIB	4,10%	3,90%	-2,80%
Inflation	1,10%	2,50%	2,80%
Solde budgétaire (En % du PIB)	-2,50%	-3,30%	-4,10%
Dette publique (En % du PIB)	39,50%	42,70%	44,70%
Masse monétaire (En % du PIB)	24,40%	24,40%	25,00%
Solde extérieur courant (En % du PIB)	-3,60%	-4,40%	-5,40%
Dette extérieure publique (En % du PIB)	27,60%	29,80%	33,60%

Source : FMI

Zoom Madagascar :

Selon la Banque Mondiale, l'impact combiné des perturbations du commerce mondial et des mesures de confinement à Madagascar devrait entraîner une contraction du PIB de 3,2 % en 2020, semblable à celle observée lors de la crise politique de 2009.

En effet, les autorités malgaches ont dû prendre des mesures assez restrictives afin d'endiguer la propagation de la pandémie. Ainsi, l'état d'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'en Octobre 2020, perturbant, de facto, les échanges commerciaux avec de graves répercussions sur des secteurs auparavant très performants. De même, les exportations se sont fortement amenuisées, notamment dans les secteurs du Textile, de l'exploitation minière et du Tourisme.

Principaux indicateurs économiques du Madagascar

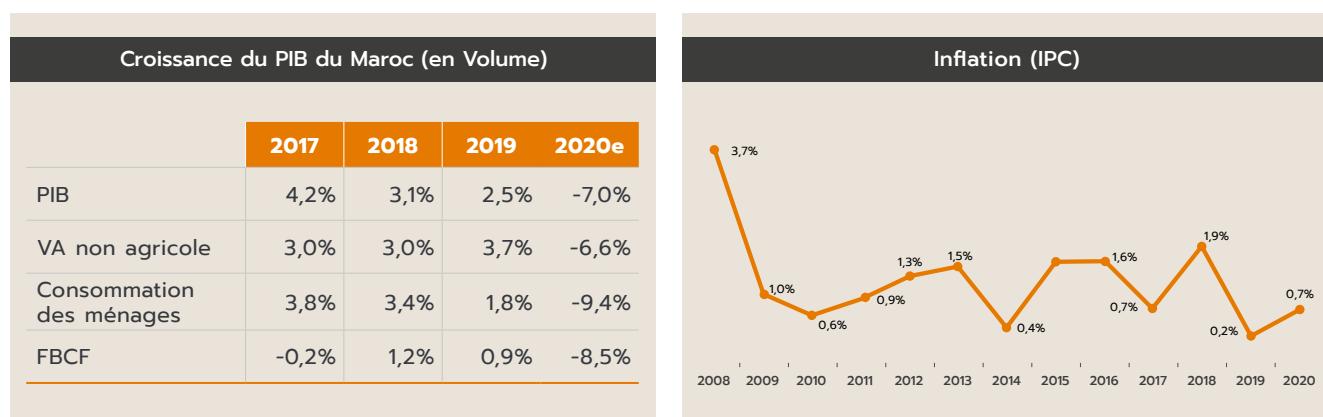
	2018	2019	2020e
Croissance du PIB	4,60%	4,80%	-3,20%
Inflation	8,60%	5,60%	4,30%
Solde budgétaire (En % du PIB)	-1,30%	-1,40%	-5,50%
Dette publique (En % du PIB)	39,90%	38,40%	44,20%
Masse monétaire (En % du PIB)	25,50%	24,80%	27,10%
Solde extérieur courant (En % du PIB)	0,70%	-2,30%	-4,20%
Dette extérieure publique (En % du PIB)	25,60%	27,00%	31,70%

Source : FMI

I-2. CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

Dans le sillage de la crise sanitaire provoquée par la propagation de la Covid-19, conjuguée à une deuxième année consécutive de sécheresse, l'économie marocaine a clôturé l'année 2020 sur sa pire récession depuis plus de deux décennies. Selon les dernières estimations du HCP, le PIB national se serait contracté de -7% en 2020 (Vs. +2,5% en 2019), incluant une accentuation du repli de la valeur ajoutée primaire de -7,1% (Vs. -4,6% en 2019) et un affaissement de -6,6% de la valeur ajoutée non agricole (Vs. +3,7% un an auparavant). Pratiquement toutes les activités ont été profondément touchées par la pandémie, notamment celles dépendantes de la demande extérieure.

La consommation des ménages, principal ressort de la croissance, a été fortement impactée avec un effritement historique de -9,4% en 2020 (Vs. +1,8% en 2019), moyennant une contribution négative à la croissance du PIB de -5,3 pts (Vs. +1 pt en 2019). A contrario, la consommation des administrations publiques aurait rebondi de 6,2% (Vs. +3,1% en 2019), sous l'effet de l'importante augmentation des dépenses de l'Etat pour faire face aux répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire. Pour sa part, le volume d'investissement se serait replié de près de 8,5% (Vs. +0,9% en 2019), plombé particulièrement par des reports des projets d'investissement des entreprises.



Source : HCP

En revanche, le déficit courant se serait allégé en 2020 atteignant -2,2% du PIB (Vs. -4,4% en 2019), en raison d'une baisse plus importante des importations que celle des exportations conjuguée à la résilience des transferts MRE.

Pour l'année 2021, le HCP anticipe une reprise de la demande extérieure adressée au Maroc, en relation avec les espoirs de lancement des campagnes de vaccination, et la perspective d'un redressement des activités primaires, sous l'effet d'une campagne agricole qui s'annonce prometteuse.

En somme, la croissance du PIB national devrait se situer en 2021 autour de 4,6%, selon le HCP (4,8% d'après la projection du MEF). Ce scénario reste toutefois entouré d'incertitudes liées essentiellement à l'état d'avancement de la campagne de vaccination contre la Covid-19 à travers le monde.

II- ACTIVITE ET RESULTATS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

II-1. ACTIVITE D'INTERMEDIATION DE LA BCP

1- Actions menées par le Groupe pendant la crise COVID

	Soutien aux Entreprises	Soutien aux particuliers	Actions transverses
Pendant le confinement	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place rapide du produit garanti par la CCG DAMANE OXYGENE afin de soutenir la trésorerie des entreprises impactées par la crise Report des échéances de crédits ; Au-delà des lignes accordées dans le cadre des produits sus mentionnés, la Banque a également proposé de nouvelles solutions de financement pour accompagner les besoins de ses clients ; 	<ul style="list-style-type: none"> Report des échéances de crédits pour toute personne dont l'activité et l'emploi ont été touchés par la crise sanitaire. <ul style="list-style-type: none"> L'État et le secteur bancaire prendront en charge l'intégralité des intérêts intercalaires, générés par le report des échéances des crédits logement (échéance inférieure à 3000 Dhs) et consommation (échéance inférieure à 1500 Dhs pour la période s'étalant entre mars à juin 2020) ; Distribution à travers réseau agence, M2T et Attawfiq, d'aides directes aux ménages impactés par la crise, notamment les salariés inscrits à la CNSS, les employés du secteur informel (RAMEDistes et autres). 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de réunions avec les CGEM régionales afin de cerner leurs attentes et de convenir ensemble des axes et modalités de mise en place des dispositifs locaux de relance de l'économie ; Rencontre avec les représentants des Chambres de Commerce dans l'objectif de s'accorder sur le dispositif adapté pour les accompagner en région, qui sera concrétisé par la signature de conventions régionales.
Après le confinement	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place, en collaboration avec la CCG de deux produits pour la relance du tissu économique , à savoir : <ul style="list-style-type: none"> DAMANE RELANCE qui couvre les PME et GE réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de Dirhams ; Et, RELANCE TPE qui est destiné aux TPE incluant notamment les commerçants, artisans, coopératives et professions libérales réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de Dirhams 	<ul style="list-style-type: none"> Particuliers Locaux <ul style="list-style-type: none"> Lancement d'un plan qui vise à accompagner et soutenir la clientèle grâce notamment à de nouveaux produits et une tarification adaptée et des campagnes d'activation monétique et digitale (Produit crédit conso Flash, report ou exonération de frais de dossier, etc); MDM <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une campagne agile axée principalement autour du digital et d'un ensemble de produits et services promotionnels ; 	

2- Evolution des Ressources

Dettes envers les établissements de crédit

L'encours des ressources de trésorerie de la BCP a atteint 142 720 MDH à fin décembre 2020 contre 142 695 MDH un an auparavant, soit une progression de +25 MDH.

Dépôts de la clientèle⁽¹⁾

Les dépôts de la clientèle de la BCP se sont chiffrés à fin 2020 à 66 953 MDH contre 59 640 MDH à fin 2019, affichant une hausse de +7 313 MDH ou +12,3%.

Cette variation est due au développement des comptes chèques particuliers locaux de +2 730 MDH, à la hausse des comptes courants entreprises de +1 950 MDH, aux tombées des DAT entreprises de -896 MDH et à la progression des autres comptes créateurs de +3 663 MDH.

Fonds de soutien

L'encours global des ressources du fonds de soutien a enregistré une hausse de +795 MDH ou +23,6% à 4 168 MDH à fin décembre 2020.

Fonds propres sociaux

Les fonds propres sociaux de la BCP se sont situés à 30 297 MDH contre 30 889 MDH un an auparavant, soit -592 MDH ou -1,9%.

3– Evolution des emplois

Crédits à l'économie

Le volume des crédits distribués à la clientèle s'est élevé à 126 492 MDH contre 131 381 MDH en 2019, soit une baisse de -3,7% ou -4 889 MDH portant la contribution de la BCP à l'encours global du CPM à 57,8% contre 59,5% un an auparavant.

La baisse des crédits provient essentiellement des variations suivantes :

- Crédits à l'équipement : -3 510 MDH ;
- Crédits à la consommation : -623 MDH ;
- Comptes courants débiteurs : -485 MDH.
- Crédit acquéreur : -302 MDH.

a- Activité de la Banque de Financement

==> Réalisations du segment Grandes Entreprises

	2019	2020	En Milliers de Dh Variation
Encours financements MLT	64 955 751	62 189 505	-4,30%
Ressources à Vue	4 146 540	5 529 006	33,30%
Ressources à terme	1 631 472	554 483	-66,00%

Les réalisations de la GE en 2020 ont été marquées par les évènements suivants :

- Le financement d'acteurs ayant contribué au fonds de solidarité ;
- Et, le recours de la clientèle au financement bancaire pour faire face aux difficultés de trésorerie engendrées par la période de confinement et le ralentissement de l'activité en général.

L'année 2020 a également été caractérisée par le report de plusieurs investissements et la concurrence accrue du marché obligataire devenu très attractif. Ainsi l'encours fin de mois sur les crédits MLT est en repli de -4,3%, démarrant l'année 2021 avec un stock d'encours moins important que 2020.

==> Accompagnement des clients GE en 2020 dans le contexte de la crise du Covid

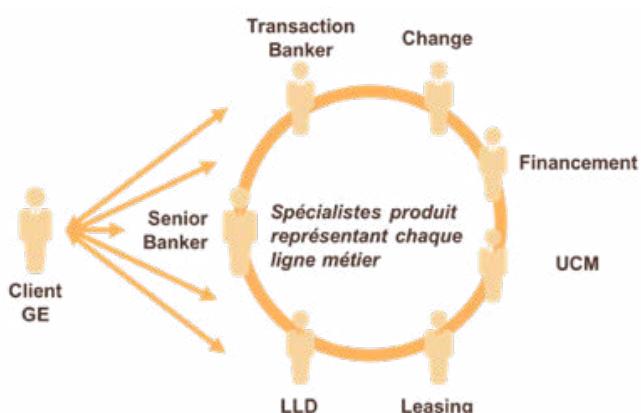
Dès le 1^{er} confinement, les équipes de la banque se sont mobilisées aux côtés de la clientèle pour assurer la continuité de l'activité à travers notamment l'exécution des ordres à distance via les canaux digitaux.

Les équipes de la GE se sont ensuite mobilisées pour accompagner la clientèle avec des situations contrastées en fonction des secteurs d'activité. Ainsi, le Groupe a accompagné et financé des entreprises opérant dans différents secteurs d'activités, notamment les secteurs de l'énergie, Grande distribution, Distribution de pétrole, Distribution automobile, Céréaliers et BTP. Cet accompagnement s'est matérialisé, entre autres, par le traitement et l'obtention de l'accord CCG pour 36 dossiers DAMANE RELANCE au profit de clients de la GE, correspondant à un montant global de 1,1 MMDH. Rappelons que ces crédits, qui bénéficient de la garantie CCG, ont été mis en place par les autorités gouvernementales afin de soutenir l'économie en cette période de

crise sanitaire.

==> Accélération de la refonte du dispositif commercial

L'année 2020 a été marquée par le déploiement du nouveau dispositif commercial axé sur les CST (Clients Services Teams). Par ailleurs, l'exercice 2020 a vu la création du Transaction Banker, commerciaux membres de la CST en charge de développer le PNB sur les produits de Cash Management et de Trade Finance.



b- Activité de la Banque Transactionnelle

Le Group Transaction Banking (GTB) se positionne en tant que plateforme produits et services dans le cadre du nouveau modèle opérationnel Producteur/Distributeur/Plateforme adopté dans le cadre du nouveau plan stratégique de la banque.

Aujourd'hui, GTB adresse tous les segments de la clientèle (GE, PME et Retail) en alignement avec les axes stratégiques.

Réalisations Activité Trade Finance

Les échanges commerciaux du Maroc avec l'étranger au titre des biens et de services ont été fondamentalement impactés par la crise sanitaire liée au COVID-19 et se sont chiffrés en 2020 à 797 milliards de dirhams, en repli de 16,2% par rapport à 2019.

Dans ce contexte économique difficile, l'activité Trade Finance enregistre une meilleure évolution des flux import et export comparés aux réalisations nationales. Ainsi les flux import enregistrent une baisse de 9,7% contre -16,9% au niveau national grâce à la progression des domiciliations des importations des produits alimentaires notamment les céréales. Les flux export enregistrent également un recul 15,1% contre -15,9% pour les exportations nationales.

De même, le PNB Trade a suivi la même tendance baissière pour s'établir à 223 MDH en 2020, en repli de 8,4% par rapport à 2019.

D'autre part, en 2020, la Banque Populaire a renforcé ses plateformes Trade Finance à travers le déploiement du module Trade du nouveau Core Banking System ainsi que la mise en place de la nouvelle version du portail Ebanking Trade. L'année précédente a été marquée, également, par l'obtention de certification Swift GPI pour les transferts émis et reçus ainsi que la reconduction de la certification ISO 9001 version 2015 des activités Trade Finance.

Réalisations Activité Cash Management

Dans le contexte de crise sanitaire qui a impacté les flux échangés sur le marché bancaire domestique, la Banque Centrale Populaire a conservé sa part de marché en volume des encaissements et des décaissements. Par ailleurs, les flux échangés avec les banques de la place à travers les moyens de paiements dématérialisés ont également connu une hausse sensible des volumes, avec +14% pour les virements et 13% pour les prélèvements. Cette hausse était favorisée par le recours à l'offre digitale de banque à distance du CPM pour l'ensemble des segments de clientèle.

Les commissions drainées par les produits et services de paiements ont enregistré également une hausse de 10% durant l'année 2020.

Pour maximiser le placement des produits, GTB a lancé une série de refontes des services, pour améliorer les fonctionnalités et la valeur ajoutée, en l'occurrence, les virements de masse, les mises à disposition de masse, le télé-règlement des frais d'immatriculation et les solutions de banque à distance : BP e-Corporate, et PayDirect.

Gestion de la crise sanitaire et appui au réseau

Durant toute la période de la crise sanitaire, les équipes sont restées à l'écoute des clients en assurant une assistance permanente et un accompagnement rapproché à travers un dispositif d'astreinte constitué dans l'objectif de minimiser les impacts sur les opérations quotidiennes et de continuer à faire bénéficier les clients des services dans les meilleures conditions possibles.

Plusieurs actions de communication directe ont été mises en place via l'envoi d'e-mailings de sensibilisation ainsi que des actions de communication sur les réseaux sociaux et presse invitant les clients à recourir davantage aux canaux digitaux de banque à distance pour effectuer leurs opérations bancaires.

Un effort considérable a été également déployé sur l'appui commercial via la tenue de plusieurs rencontres avec les banques régionales et la formation de leur force de vente, et également la tenue d'une conférence autour d'un sujet d'actualité du commerce international « Performance des Entreprises à l'International : Entre évolution réglementaire et opportunités de développement ». Cet événement a connu la participation d'environ 150 clients et a permis de renforcer les relations avec nos principaux clients opérateurs du commerce extérieur et d'asseoir la notoriété de la banque dans ce domaine.

II-2. ACTIVITES DE MARCHE

1- Contexte des marchés financiers

a- Marché monétaire

Le marché monétaire a enregistré en 2020 un creusement du déficit de liquidité de 16% pour s'établir à 95,5 MMDH contre 82,3 MMDH un an auparavant. Ce creusement s'explique principalement par la crise sanitaire qui a engendré une sortie massive de la monnaie fiduciaire au début de la période de confinement et une forte demande du secteur bancaire en liquidité auprès de Bank Al Maghrib (BAM). A cet effet, cette dernière a réactivé les programmes d'injection de liquidité sur le marché monétaire à travers plusieurs mécanismes d'intervention à savoir les prêts garantis (PG), les swaps de change et les pensions livrées (PL) à long terme, répartis comme suit :

Instrument	En Milliers de Dh					
	PG 1 an	Swap 1M	PG 3 mois	PG 1 mois	PL 3 mois	PL 1 mois
Moyenne quotidienne 2020	5,9	4,2	14,1	6,8	20,4	16,9

Bank Al Maghrib a également continué à servir, au titre des avances 7 jours, un volume moyen quotidien de 42,7 MMDH contre 73,8 MMDH en 2019.

Pour sa part, Le Trésor a maintenu sa présence sous forme de placements en REPOS ou à blanc pour un montant moyen quotidien de 6 MMDH contre 5,6 MMDH en 2019.

Autre fait marquant de l'année 2020, l'intervention de Bank AL Maghrib sur le taux directeur, avec des baisses successives de 25 pbs en mars et 50 pbs en juin, pour le ramener à 1,50%. Ces baisses ont été également accompagnée par la libération intégrale du compte de la réserve monétaire obligatoire au profit des banques.

b- Marché obligataire

Le marché obligataire a été marqué en 2020 par une baisse importante des rendements

souverains, et ce sur l'ensemble de la courbe :

- Baisse moyenne de 78 pbs sur le très court terme [13 sem, 52 sem] ;
- Baisse moyenne de 44 pbs sur le segment [2 ans, 5 ans] ;
- Baisse moyenne de 31 pbs sur le segment [10 ans, 15 ans] ;
- Baisse moyenne de 50 pbs sur le segment [20 ans, 30 ans].

Sur une année glissante, la variation moyenne des taux est proche de 54 pbs sur l'ensemble de la courbe.

Les principaux événements ayant impacté l'évolution des rendements souverains :

- Double baisse du taux directeur de 25 pbs en mars et 50 pbs en juin ;
- Le retour de certains investisseurs institutionnels sur le segment MLT ;
- La double sortie à l'international du Trésor en émettant un Eurobond de 1 Milliard d'Euros et 3 Milliards de USD, à des taux attrayants au vue des conditions de financement des pays équivalents ;
- La réalisation de tirages bilatéraux notamment auprès d'organismes de financement internationaux ;
- La gestion active de la dette par le Trésor, via le lissage de ses tombées par le biais des séances d'échanges ;
- Le contexte pandémique et ses répercussions sur l'économie.

Les montants proposés lors des adjudications des bons du Trésor se sont inscrits en légère baisse en 2020 pour s'établir à 310,6 MMDH (-8,4% par rapport à 2019), alors que les montants adjugés ont enregistré une hausse de 96% pour s'établir à 130,6 MMDH.

La répartition des soumissions fait ressortir une prédominance des maturités courtes et ce, à hauteur de 66% profitant de l'effet mécanique de la baisse du taux directeur sur la partie courte de la courbe.

La faiblesse de la demande sur le segment MT et LT en 2020 par rapport à 2019 s'explique par la baisse importante des rendements de la courbe depuis 2019 (faible potentiel de baisse supplémentaire de la courbe) combiné au manque de visibilité dans ce contexte pandémique.

Par ailleurs, le volume traité lors des séances d'échanges s'inscrit en baisse en 2020 pour s'établir à 22 MMDH contre 37 MMDH en 2019.

Sur le marché secondaire des Bons du Trésor, le volume traité sur l'année s'élève à environ 382 MMDH en 2020 vs 421 MMDH en 2019.

c- Marché des changes

La crise liée aux effets de la pandémie Covid-19 constitue le fait marquant de l'année 2020. En effet la récession a frappé de plein fouet pratiquement toutes les économies, notamment pendant le deuxième et troisième trimestre, le chômage a atteint des niveaux records obligeant les gouvernements à adopter des plans de relance afin de soutenir les ménages et les entreprises en difficulté. Les banques centrales, ont de leur côté, poursuivi leur politique d'assouplissement monétaire à travers des taux directeurs proches de 0% et des injections massives de liquidité.

Après un démarrage laborieux à 1,1150 en Janvier 2020, la parité EUR/USD s'est légèrement redressée pendant le premier trimestre 2020 pour toucher un plus haut de 1,1450 en début Mars. La propagation rapide du Covid-19 a attisé les inquiétudes poussant les investisseurs à opter pour des valeurs refuges comme le CHF (Franc Suisse) ou l'USD. Par conséquent, la parité EUR/USD s'est fortement dépréciée pour atteindre 1.0690.

Les plans de relance, les mesures adoptés par les banques centrales ainsi que le déconfinement partiel ont permis à la monnaie unique de retrouver des couleurs en passant de 1,13 en Juin à 1,19 en Août. L'élection de Joe BIDEN et la conclusion du Brexit, ont soutenu la remontée de la parité EUR/USD en fin d'année pour clôturer sur les niveaux de 1,23.

Sur le marché national, l'année 2020 a été marquée par l'élargissement de la bande de fluctuation du dirham passant de ±2,5% à ±5% par rapport au cours central fixé par Bank Al Maghrib, et ce dès le 9 Mars 2020.

Cet élargissement, comme précisé par BAM, s'est inscrit dans le cadre de la poursuite du processus de réforme du régime de change initié en Janvier 2018.

En outre, et dans un contexte de confinement instauré à la mi-mars 2020, la liquidité du dirham a connu une forte volatilité, passant de -1,9% à +3,5%, sous l'effet de la reconstitution, par les opérateurs du marché, des positions de change. Ces dernières sont passées d'une moyenne quotidienne de -4,3 MMDH au cours du mois de mars, à +5,2 MMDH en mai ; pour clôturer le mois de décembre avec une moyenne quotidienne de +8,2 MMDH.

2. Activité de la BCP

Portefeuille Titre

Désignation	Déc 2019	Déc 2020	Additionnel	
			Déc 20 / Déc 19	
Titres de placement et de transaction	58 753	68 855	10 102	17,20%
Titres d'investissement	11 605	9 235	-2 370	-20,40%
Titres de participation et emplois assimilés	26 035	28 135	2 100	8,10%
Portefeuille de Titres	96 393	106 225	9 832	10,20%

- Renforcement du portefeuille de placement et de transaction de +17,2% ou +10,1 MMDH à 68,9 MMDH, suite notamment aux acquisitions nettes en Bons de Trésor (+7,7 MMDH), des titres OPCVM (+1,7 MMDH) et des autres titres de propriété (+0,8 MMDH) ;
- Hausse des titres de participation et emplois assimilés de +2,1 MMDH ;
- Baisse du portefeuille des titres d'investissement de -20,4% ou -2,4 MMDH, en raison des tombées sur l'année.

Activité Change

Les gains nets de change de la BCP ont connu une baisse de -8,3% ou -30 MDH pour s'établir à 326 MDH à fin décembre 2020.

II-3. RESULTATS

1. Produit Net Bancaire

a- Comptes sociaux

Au terme de l'exercice 2020, le produit net bancaire de la BCP s'est établi à 6 162 MDH contre 6 253 MDH une année auparavant, s'inscrivant en retrait de 1,5% ou -91 MDH.

Cette tendance résulte de l'effet conjugué des évolutions ci-après :

- Léger recul de la marge d'intérêt de 0,6% ou -16 MDH. Cette baisse résulte essentiellement de la baisse du volume des crédits ainsi que le recul des taux débiteurs ;
- Bonne dynamique des commissions qui s'apprécient de 19,9% ou +95 MDH ;
- Evolution de 2% du résultat activités de marché, profitant d'un contexte de taux favorable (orientation à la baisse des taux BDT suite au retrait du taux directeur de 75 pbs en 2020).

Quant à la structure du PNB, elle se présente comme suit :

Désignation	déc-19		déc-20		Evolution	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	%
Marge d'intérêts	2 406	38,50%	2 391	38,80%	-16	-0,60%
Marge sur commissions	477	7,60%	572	9,30%	95	19,90%
Résultat des activités de marché	2 093	33,50%	2 135	34,60%	41	2,00%
Autres	1 277	20,40%	1 065	17,30%	-211	-16,60%
PNB	6 253	100%	6 162	100%	-91	-1,50%

b- Comptes consolidés

Sur une base consolidée, le PNB du Groupe BCP s'est situé à 19 287 MDH en progression de 8.3% ou +1.471 MDH, expliqué notamment par :

- La progression de la marge d'intérêt de 745 MDH ou +6,6% ;
- L'amélioration de la marge sur commissions de 386 MDH à 3 396 MDH ;
- La hausse du résultat des opérations de marché de 335 MDH ;
- L'évolution du résultat des autres activités de 6 MDH.

Désignation	déc-19	déc-20	Evolution	
			Montant	%
Marge d'intérêts	11 201	11 946	745	6,60%
Marge sur commissions	3 010	3 396	386	12,80%
Résultat des opérations de marché	2 749	3 083	335	12,20%
Résultat des autres activités	856	861	6	0,60%
PNB	17 816	19 286	1 471	8,30%

2. Charges générales d'exploitation :

a- Comptes sociaux

Les charges générales d'exploitation de la BCP se sont élevées à 3 129 MDH en 2020 contre 3 061 MDH en 2019, soit une progression de 2,2%.

b- Comptes consolidés

Les charges générales d'exploitation du Groupe BCP sont passées de 9 255 MDH en 2019 à 11 030 MDH en 2020, soit une progression de 19,2% ou +1 775 MDH. Cette évolution est principalement impactée par le Don Covid pour 1 000 MDH et, par un effet périmètre suite aux nouvelles acquisitions de la BDI.

3. Résultat brut d'exploitation :

a- Comptes sociaux

Sur une base sociale, le résultat brut d'exploitation de la BCP ressort à 4 855 MDH affichant une hausse de 396 MDH ou +8,9%.

b- Comptes consolidés

Le Groupe BCP enregistre une baisse de son résultat brut d'exploitation de 3,6% ou -304 MDH à 8 257 MDH.

4. Coût de risque :

Sur une base sociale, les dotations nettes de reprise de provisions pour créances en souffrance affichent une atténuation de 338 MDH, se situant à 763 MDH en 2020, contre 1 101 MDH un an auparavant.

Sur un plan consolidé, le coût du risque se situe à 6 129 MDH en 2020, contre

2 567 MDH en 2019, soit une forte hausse de 3 562 MDH ou +138,8%, en couverture des impacts économiques liés au contexte inédit de pandémie ayant caractérisé l'année 2020.

5. Résultat net :

a- Comptes sociaux

Le résultat net s'est établi à 2 103 MDH contre 2 582 MDH en 2019, soit une baisse de 478 MDH ou -18,5%.

Cette tendance résulte de l'effet conjugué des évolutions ci-après :

- Retrait de 1,5% du PNB ;
- Accroissement des charges générales d'exploitation de 2,2% ;
- Allègement des dotations nettes de reprise de provisions pour créances en souffrance de 338 MDH ;
- Variation à la hausse des autres dotations nettes de 345 MDH ;
- Un résultat non courant en déficit de 787 MDH (Vs. Un excédent 176 MDH en 2019), intégrant essentiellement l'impact total lié au don d'un milliard de Dirhams en faveur du Fonds COVID 19.

b- Comptes consolidés

Le résultat net consolidé du Groupe s'est établi à 1 283 MDH à fin Décembre 2020 en baisse de 67% ou -2 605 MDH. Quant au résultat net part du Groupe BCP, il ressort à 1 229 MDH, en retrait de 59% ou -1 770 MDH.

II-4. CONTRIBUTION DES FILIALES

Dans la perspective d'étendre sa présence géographique en Afrique subsaharienne et de devenir le premier Groupe bancaire du continent, il convient de noter que la BCP a finalisé en octobre 2019 l'acquisition des 3 actifs africains du Groupe BPCE : 68,5% du capital de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), 71% dans la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI), 100% dans la Banque Commerciale Internationale (BCI) au Congo. Ces nouvelles acquisitions ont pour objectif

de renforcer la présence de la BCP en zone CEMAC et en Afrique Orientale et portent la présence en Afrique de la BCP à 18 pays. A noter une augmentation de la participation de BCP dans BICEC en 2020 à 78,4%. La contribution de ces nouvelles acquisitions au résultat social 2020 est de 94MDH, distribués par BMOI.

Ainsi, la liste des principales filiales détenues par le Groupe ainsi que les dividendes perçus en 2020 au titre de l'exercice 2019, se présentent comme suit :

Filiales	% Détection BCP	Perçu par BCP en 2020 (En MDH)
ABI	71%	109,4
UPLINE GROUP	77%	94,4
M.A.I	77%	15,5
BMOI	71%	93,7
BPS Groupe	100%	14,2
IMC	44%	37,7
CIB OFF SHORE	70%	0
VIVALIS SALAF	87%	0
MAROC LEASING	53%	0
MEDIA FINANCE	60%	0
CHAABI LLD	84%	0
BPMC	75%	0,0
CHAABI BANK EUROPE	100%	0,0
BANK AL YOUSR	80%	0,0
BCP BANK (MAURITIUS)	100%	0,0
M2T	84%	0,0
BCI	100%	0,0
BICEC	78%	0,0
TOTAL		365,1

Fiche par filiale

ATTAWFIQ MICRO-FINANCE

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19 / Dec. 20	
	Déc 2019	Déc 2020	En valeur	En %

INDICATEURS BILANCIELS

Encours Crédits	2 856 419	3 115 715	259 296	9,10%
-----------------	-----------	-----------	---------	-------

INDICATEURS DE RESULTATS

P.N.B	616 088	526 271	-89 817	-15%
Résultat net	63 864	-114 228	-178 092	NS

Fortement impactée par le confinement, la fondation a connu un arrêt de sa production pendant trois mois suite à la cessation d'activité de la majorité de ses clients, impactant à la fois le PNB et le coût du risque.

Malgré ce contexte défavorable, l'encours des prêts a évolué de 9,1% pour atteindre 3,1 MMDH en 2020, permettant de dégager un PNB de 526 MDH, en retrait de 15% par rapport à 2019. Il en ressort un résultat net négatif à -114MDH (y.c. une PRG de 85MDH).

VIVALIS

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS BILANCIELS				
Encours Crédits	8 485 618	9 202 943	717 325	8,5%
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Production brute	4 583 325	3 296 394	-1 286 931	-28,1%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	420 091	431 338	11 247	2,7%
Résultat net	145 386	17 770	-127 616	-87,8%

En dépit d'un contexte sanitaire inédit, VIVALIS parvient à accroître ses encours de crédits de 8,5 %, grâce à la bonne performance auto-LOA malgré la forte baisse de la production pendant le confinement.

Dans ces conditions, le PNB a progressé de 2,7% à 431MDH mais le résultat net s'est dégradé de 88% à 18 MDH en raison de la forte progression du coût du risque et de la PRG additionnelle de 90MDH.

MAROC LEASING

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS BILANCIELS				
Encours financier	11 813 127	11 698 093	-115 034	-1,0%
Nouvelle production	3 578 271	2 986 183	-592 088	-16,5%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	330 747	278 126	-52 621	-15,9%
Résultat net	72 222	19 405	-52 817	-73,1%

L'Encours financier de la société de leasing du Groupe BCP a reculé de 1% en 2020 à 11,7MMDH, suite à la baisse de la production de -16,5%.

Il en découle une baisse du PNB de 16% à 278MDH impacté par la baisse de la production, des reports d'échéances et du recul des premiers loyers majorés.

MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Primes acquises brutes	542 220	553 341	11 120	2,1%
INDICATEURS DE RESULTATS				
Produits d'exploitation	598 951	629 552	30 602	5,1%
Résultat net	69 020	30 273	-38 746	-56,1%

Maroc Assistance Internationale poursuit sa politique de conquête du marché local et affiche une croissance de 2,1% de ses primes acquises brutes grâce à l'entrée en portefeuille de 2 importants contrats de groupes.

Il en résulte un produit d'exploitation en hausse de 5,1% à 630 MDH pour un résultat net en recul de 56% à 30 MDH, affecté par une sinistralité en forte croissance et la hausse des provisionnements des créances intermédiaires (nouvelle réglementation de l'ACAPS).

CHAABI BANK

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS BILANCIELS				
Ressources moyennes	1 400 401	1 593 670	193 269	13,8%
Emplois productifs moyens	955 747	1 060 858	105 111	11,0%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	575 010	546 194	-28 816	-5,0%
Résultat net	-2 010	-19 715	-17 704	NS

Chaabi Bank affiche des ressources clientèle en appréciation de 13,8% à 1 594MDH et des emplois en croissance de 11% à 1 061 MDH.

Néanmoins le PNB est en recul de 5% à 546 MDH en raison de la baisse du nombre de clients MDM recrutés pour la BCP et le retrait de l'activité de transfert. En conséquence, le résultat net ressort déficitaire à -20MDH.

CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS BILANCIELS				
Ressources	822 741	2 242 554	1 419 813	172,6%
Emplois productifs	12 290 603	13 811 080	1 520 477	12,4%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	226 218	262 881	36 663	16,2%
Résultat net	110 309	124 459	14 150	12,8%

La filiale offshore du Groupe a vu ses ressources multipliées par 3 suite à la hausse des DAT ainsi qu'à des crédits accordés, débloqués et non utilisés par les clients. Les emplois ont connu une hausse de 12,4% grâce aux efforts commerciaux.

Compte tenu de ces évolutions, le PNB connaît une hausse de 16% à 263 MDH. Le résultat net s'établit à 124MDH en progression de 12,8% liée à la reprise de l'activité après une année 2019 difficile.

MEDIAFINANCE

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %

INDICATEURS BILANCIELS

Securities Services

Actifs en conservations (en MDH)	300 747 546	311 681 242	10 933 696	3,6%
----------------------------------	-------------	-------------	------------	------

Market Services

Volume global (en MDH)	53 107 534	44 145 292	-8 962 242	-16,9%
------------------------	------------	------------	------------	--------

INDICATEURS DE RESULTATS

P.N.B	118 123	133 022	14 899	12,6%
Résultat net	50 519	60 986	10 467	20,7%

L'activité Securities Services a connu une belle progression de 3,6% grâce à la hausse du nombre d'OPCVM gérés. L'activité market services a connu une baisse de 17% de ses volumes en raison de la baisse d'activité sur le marché secondaire.

Néanmoins, MEDIAFINANCE clôture l'année 2020 avec de bonnes performances. En atteste, une croissance de +12,6% pour le PNB, soutenue par la baisse du taux directeur ayant engendré des plus-values latentes sur le portefeuille d'actifs. Le résultat net ressort à 61MDH soit +21%.

BANK AL YOUSR

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %

INDICATEURS BILANCIELS

Emplois productifs	575 876	1 166 828	590 952	102,6%
Ressources*	178 129	270 366	92 237	51,8%

INDICATEURS DE RESULTATS

PNB	12 333	21 102	8 769	71,1%
Résultat net	-57 474	-66 309	-8 835	-15,4%

*hors WBI

La banque participative du Groupe clôture l'exercice 2020 sur des performances commerciales bien orientées, capitalisant notamment sur l'extension du réseau. Ainsi, les emplois productifs se bonifient de 103% à 1 167 MDH, tandis que les ressources ont plus que doublé pour atteindre 270 MDH.

M2T

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Montant des factures payées	7 193 306	6 226 410	-966 896	-13,4%
Volume de transferts	196 585	295 253	98 668	50,2%
INDICATEURS DE RESULTATS				
Produit Net Bancaire	72 040	65 715	-6 325	-8,8%
Résultat net	-17 439	-34 994	-17 555	100,7%

L'année 2020 a été marquée par une baisse d'activité de paiement de factures suite au non règlement des factures pendant la période de confinement et à l'arrêt de la vente de billets de transports.

Il en est ressort un PNB en baisse de 8,8 % à 66 MDH non suffisant pour couvrir les charges liées au développement de l'activité. Il en découle un résultat net de -35 MDH impacté par la baisse du PNB et d'une provision pour risques et charges.

UPLINE GROUP

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Chiffre d'affaires consolidé	423 223	340 530	-82 693	-19,5%
Intermédiation boursière	111 727	36 779	-74 949	-67,1%
Gestion d'actifs	151 718	175 241	23 524	15,5%
Conseil & Ingénierie Financière	79 542	45 709	-33 833	-42,5%
Capital investissement	30 946	33 118	2 172	7,0%
Courtage en Assurance	49 200	49 682	483	1,0%
Autres Prestations de Services	90		-90	NS
Résultat financier consolidé	13 782	25 529	11 747	85,2%
Résultat Net Part du Groupe (IFRS)	185 238	135 584	-49 655	-26,8%

Au titre de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires consolidé s'étoile de -19,5%, justifié essentiellement par :

- Un retrait du CA intermédiation boursière en raison d'une baisse importante des volumes globaux de transactions due à une année 2019 exceptionnelle et à l'effet crise COVID ;
- Et un recul du Conseil & Ingénierie Financière résultant de la faiblesse des opérations pendant la crise et aux opérations exceptionnelles en 2019.

Néanmoins, on note une hausse de 85% du résultat financier du groupe en lien avec des renouvellements d'opérations avec un taux de rémunération supérieur à 2019.

Le RNPG suit la même tendance avec une baisse de 27% à 136 MDH.

CHAABI LLD

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Parc (Nombre)	7 251	8 136	885	12,2%
INDICATEURS DE RESULTATS				
Produit d'exploitation	308 561	352 288	43 727	14,2%
Résultat net	14 916	20 328	5 412	36,3%

En dépit de la crise, Chaabi LLD clôture l'année 2020 avec une performance honorable marquée par une croissance du parc de 885 véhicules.

Les produits d'exploitation connaissent ainsi une hausse de 14,2% à 352 MDH et le résultat net s'apprécie de 36% à 20 MDH.

ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS BILANCIERS				
Banques				
Ressources clientèle	39 720 841	43 297 356	3 576 516	9,00%
Emplois productifs	33 942 511	34 668 468	725 957	2,10%
Assurances				
Primes acquises	667 830	767 029	99 199	14,90%
Sinistralité	443 618	508 061	64 443	14,50%
INDICATEURS DE RESULTATS				
Banques				
Produit Net Bancaire	2 808 970	3 037 706	228 736	8,10%
RESULTAT NET	774 104	711 513	-62 591	-8,10%
Assurances				
Produit Net d'Assurance	196 464	212 796	16 331	8,30%
RESULTAT NET	57 376	81 386	24 010	41,80%

Pâtissant d'un contexte sanitaire difficile, les filiales du Groupe ABI ont pourtant affiché des réalisations en nette amélioration aussi bien sur l'activité bancaire que sur l'assurance. Cela se traduit par une augmentation des ressources clientèle et emplois productifs de 9% et 2% respectivement. De même, les primes acquises se sont renforcées de 15% pour atteindre 767 MDH au même rythme que la sinistralité.

Dans ces conditions, le PNB des activités bancaires s'affermi de 8,1% à 3 038 MDH tandis que le PNA s'apprécie de 8,3% à 213 MDH.

Le résultat net de l'activité bancaire se dégrade de 8,1% à 712 MDH. De son côté, le résultat net de l'activité d'assurance a progressé de 41,8% à 81 MDH.

BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTRAFRICAINE

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	Déc 2018	Déc 2019	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITÉ				
Ressources	557 342	622 300	64 959	11,70%
Emplois productifs	424 292	536 703	112 411	26,50%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	57 458	81 686	24 228	42,20%
Résultat net	43 601	49 654	6 052	13,90%

La BPMC enchaîne les performances depuis quelques années avec des ressources en amélioration de 11,7% à 629 MDH et des emplois productifs en forte croissance de 26,5%.

Le PNB s'est ainsi bonifié de 42% à 82 MDH lié à la hausse des produits du portefeuille titres pour un résultat net en affermissement de 14% à 50 MDH.

BCP BANK (MAURITIUS)

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. déc-19/ déc-20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITÉ				
Ressources clientèle	3 957 944	4 056 043	98 099	2,50%
Emplois clientèle	4 041 799	3 422 694	-619 106	-15,30%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	151 576	118 402	-33 174	-21,90%
Résultat net	3 548	-62 712	-66 260	NS

BCP Maurice a souffert du confinement qui a entraîné l'arrêt des grands projets et la fermeture des frontières. Cette situation difficile a impacté la production de crédits, entraînant une baisse de 15,3% des emplois clientèles. En revanche, les ressources se sont appréciées de 2,5% ;

le confinement ayant favorisé l'épargne des ménages.

Compte tenu de ce qui précède, le PNB s'est dégradé de 22% pour atteindre 118 MDH et le résultat net ressort déficitaire à -63 MDH, intégrant un fort accroissement du coût du risque.

BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE (BCI)

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Ressources clientèle	1 492 015	1 723 021	231 006	15,50%
Emplois clientèle	1 135 732	1 293 720	157 989	13,90%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	199 213	206 449	7 237	3,60%
Résultat net	6 853	8 412	1 559	22,80%

La filiale congolaise du Groupe BCP se démarque avec une progression importante de l'activité d'intermédiation avec des ressources en hausse de +15,5% et des emplois clientèle en accroissement de 14%, grâce à la stratégie de conquête basée sur les conventions entreprises.

Le PNB suit la tendance avec une hausse +3,6% à 206 MDH. Le résultat net affiche une amélioration de 23% à 8,4 MDH.

BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE (BCI)

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Ressources clientèle	1 492 015	1 723 021	231 006	15,50%
Emplois clientèle	1 135 732	1 293 720	157 989	13,90%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	199 213	206 449	7 237	3,60%
Résultat net	6 853	8 412	1 559	22,80%

La filiale congolaise du Groupe BCP se démarque avec une progression importante de l'activité d'intermédiation avec des ressources en hausse de +15,5% et des emplois clientèle en accroissement de 14%, grâce à la stratégie de conquête basée sur les conventions entreprises.

Le PNB suit la tendance avec une hausse +3,6% à 206 MDH. Le résultat net affiche une amélioration de 23% à 8,4 MDH.

BANQUE INTERNATIONAL DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Ressources clientèle	10 291 292	10 444 983	153 690	1,50%
Emplois clientèle	6 946 447	5 878 387	-1 068 060	-15,40%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	789 652	749 722	-39 930	-5,10%
Résultat net	-62 491	-116 083	-53 592	-85,80%

En termes d'indicateurs bilanciels, les ressources s'apprécient de 1,5% à fin 2020, suite à la volonté de maîtriser la collecte face à des emplois en baisse de 15%.

Il en découle une baisse du PNB de 5,1% à 750 MDH. Le résultat net ressort à -116 MDH au vu de la baisse de l'activité combinée à une dégradation du coût du risque.

BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN (BMOI)

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 19/ Dec. 20	
	déc-19	déc-20	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Ressources clientèle	4 182 695	4 501 127	318 432	7,60%
Emplois clientèle	2 331 175	2 403 610	72 434	3,10%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	448 920	421 516	-27 404	-6,10%
Résultat net	231 973	176 865	-55 109	-23,80%

Malgré un confinement prolongé et la chute des prix de la vanille et du nickel à Madagascar, la BMOI tire son épingle du jeu avec une croissance de 7,6 % des ressources clientèle et +3,1% des emplois clientèle.

Néanmoins le PNB recule de 6,1% à 422 MDH, en lien avec la baisse des taux de rendement de trésorerie et la forte baisse des revenus de change liés aux opérations d'export. Le résultat net est également affecté par ce contexte et affiche une baisse de 24% à 177 MDH, attribuable aussi bien à la baisse du PNB qu'à la forte hausse du coût du risque.

II-5. ORGANISATION ET SYSTEMES D'INFORMATION

Les fonctions en charge des projets et organisation Groupe (POG) et des Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe (PTIOG), acteurs contributeurs au développement de l'activité et à la création de valeur au sein de la Banque Centrale Populaire ont continué en 2020 leurs actions traduisant leurs mobilisations et leur forte contribution à l'atteinte des objectifs de la trajectoire stratégique du Groupe.

Pour accompagner cette transformation, la POG / PTIOG ont poursuivi la réalisation de leurs objectifs principaux à travers de grands chantiers de transformation :

==> SI / Logistique

Les principales réalisations de ces chantiers sont les suivantes :

- La mise en œuvre des projets fonctionnels dans le cadre du programme SIB 26 permettant aux fonctions métiers d'atteindre leurs objectifs business (CRM, Optimisation de la gestion du cash, Notation et Scoring des particuliers, Swift GPI, Etc..) ;
- L'opérationnalisation de la gouvernance digitale et accélération de la FdR digitale et Data au niveau du Groupe (E-Banking BCP, Enrichissement Chaabi Net et Pocket Bank, mise en place de parcours digitaux, etc..) ;
- Le lancement de programmes d'innovation (Innov Acteurs et FinTech, Etc..) ;
- La mise en production du module Trade et Titre du programme de transformation du Core Banking SPRINT ;
- Le lancement du projet Groupe 'Usine de crédit' ;
- La prise en charge, par la BCP, de la montée en version des plateformes Core Banking Amplitude de la BPMG et de la BPMC ;
- La consolidation des plateformes Swift pour

les filiales Ex BPCE et la Certification de la plateforme SWIFT BCP. (CSP, GPI) ;

- L'avancement des travaux au niveau du CFC et Data Center conformément au planning ;
- L'achèvement de la mise en place de la plateforme Achats (Vectis) ;
- Le déploiement de la nouvelle charte au niveau de 32 agences ;
- L'accompagnement de la crise sanitaire : Dispositifs Télé Travail, Logistique, report crédits, Restructuration crédit Oxygène, etc..
- La prise en charge par la BCP du HUB TADAMONE ;
- La rationalisation des infrastructures techniques ;
- La sécurité, la disponibilité et l'intégrité des données.

==> Organisation et Excellence opérationnelle

Les principales réalisations de ces chantiers sont les suivantes :

- La sécurisation de la capacité d'exécution des projets par la mise en place du contrat cadre avec BCP Consulting, et référencement de prestataires pour le renforcement de la capacité d'exécution de la POG ;
- La structuration de la filière Organisation et conseil interne du groupe et réalisation des premières actions de synergie entre POG et BCPC ;
- La MAJ et l'enrichissement du dispositif réglementaire interne suite aux changements réglementaires, organisationnels, fonctionnels et aussi l'impact organisationnel du programme de la refonte du Core Banking ;
- La refonte de la plateforme de modélisation du DRI (Référentiel, modélisation et site intranet) ;
- L'accompagnement de plusieurs projets organisationnels : Nouveau modèle opérationnel, MRA, Stratégie M2t, Réorganisation BO GE, Etc ;

- Démarrage de l'opérationnalisation de la fonction propriétaire ;
- Pré-cadrage du programme Excellence opérationnelle Efficio 3 visant l'optimisation de la performance économique du CPM .

II-6. QUALITE

Sur le plan de la qualité, l'année 2020 a été marquée par les principales réalisations suivantes :

a- Domaine amélioration et maintien du système de management de la qualité (SMQ)

==> Domaine certification

- Renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015 du système de management qualité de la Banque pour les 3 domaines : Monétique, Comex et Activités de marché ;
- Généralisation du déploiement de l'outil de gestion de la qualité permettant la remontée et le suivi de tous les événements liés au pilotage du système de management : audit qualité, suivi des actions, consolidation des indicateurs.

==> Animation et pilotage du système de management de la qualité

- Planification et suivi des audits qualité internes ;
- Réalisation des audits qualité internes : Fonctions centrales, sièges BPR, Succursales, centres d'affaires et agences ;
- Tenue des revues de processus et des Revues de Direction centrales et régionales ;
- Formation, selon la nouvelle norme, au profit des nouveaux auditeurs qualité internes des BPR ;
- Formation de perfectionnement au profit des auditeurs qualité internes qualifiés des BPR.

b- Domaine écoute et mesure de la satisfaction clients

==> Baromètre qualité

- Enquêtes de satisfaction auprès d'un échantillon de clients :
 - Etude de la satisfaction et des attentes des clients Particuliers (Monétique);
 - Etude qualitative auprès des clients TPE ;
 - Etude de la satisfaction et des attentes des clients MDM ;
 - Etude de la satisfaction et des attentes des clients de la Salle des marchés.
- Définition et suivi des plans d'actions issus des enquêtes avec les fonctions concernées.

==> Gestion des réclamations clients

- Généralisation du déploiement du nouveau dispositif de traitement des réclamations clients ;
- Formation des utilisateurs au niveau du réseau sur le nouveau processus et le nouveau système d'information de gestion des réclamations ;
- Mise en place du reporting GISRI des réclamations (central et régional) ;
- Mises au point régulières avec les fonctions centrales et les filiales sur le traitement des réclamations.
- Mise en place du reporting GISRI des réclamations (central et régional) ;
- Mises au point régulières avec les fonctions centrales et les filiales sur le traitement des réclamations.

II-7. GESTION GLOBALE DES RISQUES

L'année 2020 a été marquée à l'échelle mondiale par une crise sanitaire inédite, entraînant une crise économique généralisée sans précédent. En mars, et dès l'apparition des premiers cas du covid-19, le Maroc décrète un confinement national très strict,

et une cessation à grande échelle de son activité économique de seconde nécessité.

En réponse immédiate à cet environnement particulier, le groupe a activé une gouvernance resserrée et pris des dispositions exceptionnelles en vue d'assurer sa liquidité et la continuité de ses activités, tout en veillant à la protection nécessaire du personnel, des clients et des partenaires.

Cependant, et en dépit de l'aggravation attendue des risques (crédit, marché, opérationnel, cyber...) induite par les perturbations majeures de l'économie et les différentes estimations pessimistes sur le recul du Produit Intérieur Brut national à des amplitudes plus ou moins sévères, le Groupe a répondu présent pour accompagner la mobilisation exceptionnelle des pouvoirs publics pour soutenir les entreprises et ménages en difficulté.

C'est dans ce contexte que l'année 2020 a été marquée par une très forte mobilisation de la Direction Générale des Risques Groupe en vue d'estimer, gérer et piloter les impacts de la crise covid-19. Outre les modifications majeures de l'organisation et des méthodes de travail, les priorités et objectifs de l'ensemble des entités la composant ont été revues et recadrées. C'est ainsi que l'enjeu de l'exercice 2020 était double :

- Piloter les risques inhérents à la crise sanitaire Covid-19, notamment en termes de quantification des pertes attendues sur le risque de crédit dans l'objectif de réadapter les politiques du groupe et de recadrer les budgets du plan triennal 2020-2022, et ce dans un contexte très incertain quant à la durée et l'ampleur de la pandémie et son évolution.
- Tout en maintenant le rythme d'exécution du programme de transformation de la filière Risk Management, dont les objectifs assignés consistent à renforcer le dispositif de maîtrise des risques et doter la filière de moyens adéquats pour la conduite effective de sa mission.

L'année 2020 a donc été marquée par une mobilisation exceptionnelle pour déployer et

faire avancer les différents chantiers ci-après:

a- Gestion de la crise covid

En matière de risque, les actions menées par le groupe pour gérer et atténuer l'impact de la crise covid-19 sont synthétiquement présentées ci-dessous :

- Le déclenchement de la cellule de crise dès les premières prémisses de la pandémie, et la mise en place d'un plan de riposte impliquant le réseau et l'ensemble des entités centrales ;
- L'adaptation des procédures d'octroi pour traiter le flux massif de demandes de report et de soutien, en application des mesures d'accompagnement mises en place en faveur des particuliers et entreprises impactés par la crise ;
- La mise en place d'un dispositif de stress test spécifique à la crise, couvrant les risques de crédit, de marché et de liquidité, en vue d'estimer les impacts potentiels sur l'ensemble du portefeuille (en social et consolidé) ;
- La contribution au réajustement de la trajectoire financière et budgétaire du groupe à travers la quantification du coût du risque attendu pour la période 2020-2022.

b- Dispositif d'évaluation et d'adéquation des fonds propres

Les principales réalisations de l'année 2020 visant à édifier le dispositif d'évaluation et d'adéquation des fonds propres du Groupe sont :

- Projet ICAAP : le Groupe a produit et a communiqué à Bank Al Maghrib son deuxième rapport «ICAAP ». En 2020, ce dispositif a notamment été complété par des éléments structurants se rapportant à la formalisation de la taxonomie des risques, l'enrichissement du dispositif de stress test, la quantification des risques du pilier 2 et l'estimation du capital buffer (coussin de fonds propres) nécessaire à la couverture

de ces risques ;

- Projet RAF (Risk Appetite Framework) : Ce projet, lancé au 2ème semestre 2018 et visant à mettre en place un cadre global d'appétit au risque basé sur la quantification du capital économique, a connu d'importantes avancées. En effet, l'année 2020 a été marquée par la mise à jour du calcul du capital économique au titre de l'exercice 2019 pour les trois risques du pilier 1, ainsi que la poursuite des travaux de définition de limites pour les principales métriques d'appétit au risque envisagées.
- La production régulière des reporting de solvabilité et exercices réglementaires de stress-test sur le portefeuille crédit et marché, et la quantification des impacts sur les provisions, le résultat et les fonds propres.
- La poursuite des actions se rapportant à l'optimisation des ratios prudentiels.
- PRCI : La contribution aux travaux de mise à jour du plan de redressement de crise interne piloté par le Pôle Finance et Stratégie.

c- Risques de crédit

Le risque de crédit représente la composante principale de l'activité de la banque.

Tout au long de l'année 2020, et en dépit de la forte mobilisation pour la gestion et le suivi de la crise sanitaire, d'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des projets planifiés pour consolider le cadre de mesure, de gestion et de supervision des risques de crédit. Les réalisations ont principalement concerné :

==> La consolidation des outils de mesure, de maîtrise et de gestion des risques :

- Projet NORE (Notation Retail) : Malgré la pandémie, ce projet a fortement mobilisé les équipes. Le déploiement sur l'ensemble du réseau de Casablanca des nouvelles grilles de score a été mené avec succès malgré les conditions défavorables du confinement. La généralisation aux banques régionales est prévue en 2021 dès la finalisation de

l'alignement des parcours digitaux d'octroi des crédits aux particuliers sur les nouvelles grilles de scoring. A titre de rappel, ce projet structurant consiste en la mise en place d'un dispositif de notation de la clientèle Retail couvrant les trois indicateurs de risque (à savoir la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD)), et de nouvelles grilles de score basées en partie sur les paramètres d'évaluation du risque supra ;

- La mise à jour des limites individuelles sur les risques majeurs : cet exercice annuel permet de définir une limite d'engagement sur les groupes de contreparties liées dont les engagements auprès du CPM dépasse 100 MDH. En 2020, ce dispositif a couvert 149 Groupes composés de 688 contreparties, totalisant 85,8 MMDH d'engagements (hors partie non utilisée). Il y a lieu de signaler que la méthodologie a été adaptée pour cet exercice afin de prendre en compte les effets attendus de la crise covid ;
- L'aboutissement du chantier de mise en conformité de la Banque avec les dispositions de la nouvelle loi 21-18 sur les sûretés mobilières : Grâce à une forte mobilisation des équipes, notamment celles de BP-Shore, les banques régionales, l'entité Projets et Organisation et les entités centrales en charge du contentieux et du juridique, les travaux réalisés ont permis d'une part, d'assurer la prise en charge de la nouvelle production selon les nouvelles dispositions, et d'autre part, la reprise, au niveau du registre électronique nouvellement mis en place, du stock des sûretés mobilières anciennement inscrites au niveau des tribunaux de commerce ou 1ère instance du Royaume ;
- La digitalisation du processus de traitement des demandes urgentes au profit de la clientèle entreprise : La nouvelle solution vise la maîtrise du processus d'octroi des dépassements et l'encadrement des délégations de pouvoirs y afférentes, et constitue une composante principale des mesures d'accompagnement engagées par la Banque pour s'aligner au projet de réforme de la circulaire 19G de BAM. En 2020, Le déploiement a été généralisé à l'ensemble

- des Banques Populaires Régionales et des actions de sensibilisation ont été finalisées ;
- La revue du dispositif interne de calcul des limites des contreparties bancaires étrangères de BCP Bank Mauritius : à l'instar des travaux d'adaptation, réalisés en 2019, sur le dispositif de limites CPM pour le compte de la filiale Chaabi Bank, une révision de la méthodologie a été réalisée pour ajuster les limites au profit des contreparties bancaires en relation avec BCP Bank Mauritius.

==> Le renforcement de la surveillance et de la gestion des risques :

- La contribution à l'enrichissement du cadre de gouvernance des banques régionales et du Réseau BCP à travers la normalisation des différents rapports et reporting. Le projet d'industrialisation et de centralisation de la fonction Risk Management, visant à asseoir une filière intégrée et indépendante, a été déployé et stabilisé. Ainsi, tous les rapports à destination des instances internes de gouvernance des BPR ont été produits selon les calendriers arrêtés ;
- La conduite des travaux récurrents se rapportant à la supervision des risques. Il s'agit notamment de la surveillance continue du portefeuille, le monitoring et mises à jour des limites individuelles et sectorielles, et la mise à jour des bases risques (centrale des bilans, base groupe, base promotion immobilière, ...) ;
- L'accompagnement graduel des filiales locales dans la mise en place du processus de surveillance et suivi des créances sensibles, et de l'exercice de stress-test du portefeuille de crédit.

==> Le renforcement du dispositif de gestion du risque pays et surveillance des filiales internationales :

- Le déploiement du socle documentaire relatif à la gestion des risques (nouvelles politiques, procédures de gestion et de gouvernance des risques...) auprès des nouvelles filiales, en conformité avec les dispositifs centraux de gestion des risques ;

- La mise en place de reporting risques pays spécifiques à destination des différentes instances de direction et de gouvernance : ces reporting, couvrant l'ensemble des expositions transfrontalières du groupe, intègrent des indicateurs permettant de mieux cerner l'évolution du profil des expositions par pays, segment et note interne ;
- La contribution à l'élaboration du premier exercice du plan préventif de redressement de ABI : la holding a bénéficié de l'expertise de la BCP en termes de méthodologie lui permettant ainsi de se conformer, dans des délais très courts, aux nouvelles exigences de la BCEAO en matière de prévention et de résolution des crises bancaires ;
- La poursuite du projet de définition des limites pays engagé en 2019, en complément du dispositif de gestion du risque pays déjà en place.

d- Risques de marché :

Face aux incertitudes, liés au covid-19, qui ont perturbé les marchés financiers à l'échelle mondiale et impacté sensiblement leurs performances, la Banque s'est montrée prudente et proactive en réajustant précocement les trajectoires financières qui régissent sa stratégie de placement sur les marchés de capitaux. Ces mesures ont été activées en anticipation des baisses du taux directeur décidées par la Banque Centrale, de la contraction des activités de change, et du bouleversement du marché boursier. Le Management des Risques s'est, également, inscrit dans ce sillage, en enclenchant davantage de mesures visant à durcir son dispositif de gestion et de suivi du risque de marché. A cet égard, les efforts mobilisés se sont principalement focalisés sur :

- L'évaluation proactive de l'ampleur de l'impact de la crise sur la valeur et le rendement des activités de la Salle des Marchés. Ceci dans le cadre d'un exercice de stress testing réalisé au début du 2ème trimestre, en couverture transverse des principaux risques potentiellement amplifiés par la crise ;

- L'adoption par la banque depuis les premières prémices de la crise et en complément des tests de résistance, de la Stressed-VaR comme indicateur de risque complémentaire aux indicateurs habituellement utilisés pour le suivi interne du risque de marché ;
- Le réajustement des limites de marché définies au début d'année, pour tenir compte de la révision de la stratégie de placement de la Banque et de l'évolution de son appétence au risque par rapport à ses fonds propres. A ce titre, le changement du profil de risque suite aux nouvelles conditions des marchés était à l'origine d'un resserrement des limites, particulièrement pour certains compartiments fortement exposés aux impacts de la crise ;
- Le déploiement du modèle VaR MonteCarlo au niveau du système d'information Market-Risk, tel que recommandé par les équipes de BAM en charge des missions de supervision sur place, afin de s'adapter au nouveau processus d'ouverture du régime de change. Ce déploiement a coïncidé avec la deuxième étape de ce processus entamé par les autorités monétaires à partir du 9 mars 2020, pour un nouvel élargissement de la bande de fluctuation de ±2,5% à ±5%.

Par ailleurs, l'équipe en charge des risques de marché a continué ses travaux récurrents se rapportant à :

- La poursuite du renforcement du corpus réglementaire interne régissant le dispositif de gestion du risque de marché ;
- La revue des paramètres et modèles de mesure du risque, et la fiabilisation du système d'information dédié aux risques de marché ;
- Le suivi continu de l'évolution du profil de risque de marché sur les activités de la Salle des Marchés, à travers la production et l'enrichissement des reporting internes à destination des différents organes de gestion et instances de gouvernance de la Banque ;
- L'harmonisation du dispositif de gestion des risques au niveau du groupe. A ce titre, le Management des Risques Groupe a

accompagné la filiale MEDIAFINANCE pour se conformer à la réglementation Bâle 3.

e- Risques Opérationnel et Plan de continuité d'activité :

L'année 2020 a connu d'importantes réalisations, notamment à travers la réalisation des objectifs assignés à la première phase du programme de transformation de la filière Risk Management, filière opérationnel et plan de continuité d'activité. Ce travail fortement mobilisateur, mené avec persévérance par les équipes, vise à asseoir un dispositif qui va au-delà des exigences réglementaires. Il a pour fil conducteur une démarche d'amélioration continue, qu'il s'agisse du volet de la gestion de risque opérationnel ou du volet plan de continuité d'activité.

Dans le domaine de la gestion de risque opérationnel, l'année 2020 a été marquée par les enrichissements suivants :

- Le déploiement du projet de revue ou d'établissement des cartographies des risques opérationnels, selon une démarche améliorée conforme aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques ;
- La diffusion des premières fiches de collecte et de suivi des KRIs ;
- L'amélioration du processus de collecte des incidents à travers l'animation permanente des correspondants risques opérationnels et la fiabilisation des données de la base « incidents ».
- La coordination avec les métiers pour la mise en place des actions palliatives au regard de la survenance d'un incident majeur à fort ;
- La réaffirmation de la conformité aux exigences de la norme ISO 9001-V2015 en matière de gestion et maîtrise du risque opérationnel en maintenant la certification des activités de la monétique, les opérations de COMEX et les activités de marché ;
- L'intégration, dans l'outil groupe « Front

Risk » de gestion de risque opérationnel de quatre nouvelles filiales et de la cartographie des risques informatiques ;

- La conduite de travaux récurrents de gestion de risque opérationnel. Elle englobe notamment la production et l'enrichissement des reporting, la réalisation de l'évaluation annuelle des activités externalisées ainsi que la poursuite des séances de formation et de sensibilisation autour du risque opérationnel.

Concernant le plan de continuité d'activité, les principales réalisations de l'année 2020 ont concerné :

- La mise à jour du plan de secours agence PSA enrichi par les spécificités de la pandémie Covid-19 ;
- Le déroulement du test d'indisponibilité du système d'information en collaboration avec la direction sécurité, normes et contrôle SI ;
- L'accompagnement des filiales dans la production du tableau de bord de pilotage ;
- La participation aux ateliers de l'étude de maturité du plan de reprise d'activité (PRA) ;
- La contribution active au cadre de coordination de la continuité d'activité de la place Marocaine.

f- Recouvrement Groupe

De par sa mission, la filière recouvrement a été durant l'exercice 2020 au centre de nouveaux challenges édictés par les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire.

Ainsi, tout en s'inscrivant dans les nouvelles orientations du Groupe et en s'adaptant à l'organisation imposée par les mesures sanitaires, l'année 2020 a été marquée par une mobilisation exceptionnelle visant à :

- Contribuer positivement au résultat de la banque à travers, d'une part l'atténuation de la dégradation du coût du risque, et d'autre part la mise en œuvre du programme de transformation de la filière Recouvrement Groupe ;
- Répondre aux exigences réglementaires à travers la finalisation du chantier relatif à la

mise en conformité avec les dispositions de la loi instaurant, à partir du 2 mars 2020, le Registre national électronique des sûretés mobilières.

Afin de relever ces défis, la filière recouvrement a concentré ses efforts sur différents chantiers et actions repris ci-après. Le contexte de la crise a imposé une mobilisation exceptionnelle et une forte proactivité en vue de prévoir des solutions agiles et adaptées :

- Renforcer les actions d'anticipation des défauts de paiement potentiels à travers, l'identification des clients à risque avant la survenance des incidents, dans l'objectif de mettre en place des plans d'actions adéquats (mise à niveau des lignes et ou équipement du client, restructuration...) ;
- Contribuer activement à la conception et à l'opérationnalisation du dispositif mis en place par la Banque pour accompagner sa clientèle dans le contexte de la crise sanitaire (reports d'échéances, crédits oxygène, crédits relance...) ;
- Redoubler les actions d'animation du réseau notamment dans le cadre des comités d'alerte et des réunions de mise au point pour un suivi rapproché et permanent des plans de régularisation des dossiers en souffrance ;
- Poursuivre les travaux se rapportant à la transformation de la filière Recouvrement au niveau local, et l'accompagnement des filiales bancaires à l'international travers la normalisation des processus et le partage des bonnes pratiques dans ce domaine ;
- Contribuer d'une manière considérable au niveau du projet d'enregistrement sur le Registre national électronique du stock des sûretés mobilières de la banque (les dossiers du contentieux concernent près de 40% du stock global).

g- Contrôle permanent

L'année 2020 s'est inscrite dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, à travers le rapprochement des filières front et back office, la centralisation d'une partie des activités de

contrôle permanent CPM, l'accompagnement des filiales pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et le renforcement de la synergie avec les entités du contrôle interne du groupe.

En sus de la réalisation de son plan annuel, qui régit les travaux du contrôle permanent sur les activités bancaires du réseau d'exploitation de la banque ainsi que sur les activités de la salle des marchés, l'action de la fonction contrôle permanent s'est articulée autour du développement des axes stratégiques, issus du nouveau plan stratégique 2021-2026, annoncé au cours de l'année 2020, qui prévoit le renforcement de l'ensemble des filières de contrôle notamment la seconde ligne de défense.

Le contrôle permanent a ainsi accordé une attention particulière à la déclinaison des principales orientations stratégiques suivantes :

- La constitution d'une filière de contrôle permanent Groupe forte sous la tutelle de la fonction Contrôle Permanent Groupe;
- L'optimisation des moyens mis en place à travers la digitalisation du contrôle ;
- La coordination avec les autres dispositifs du système de contrôle interne.

Par ailleurs, un dispositif de lutte contre la fraude a été mis en place, à travers notamment la digitalisation du contrôle permanent des opérations sous surveillance et l'appropriation de cette démarche par le contrôle permanent des BPR. Aussi, un support de formation sur la fraude en E-learning a été établi afin de sensibiliser les agents du réseau aux risques de fraude.

II-8. GESTION ALM

a- Consolidation du dispositif de mesure des risques structurels

• Projet IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book) : la banque a participé à une nouvelle consultation menée par BAM en 2020, dans le cadre de la refonte des états réglementaires de mesure du risque de taux. Le texte réglementaire a été ainsi enrichi par des mesures liées à la gouvernance et par de nouvelles méthodologies.

- Revue des Conventions d'écoulement pour les postes sans échéance contractuelle : les conventions d'écoulement des dépôts à vue ont été revues courant l'année 2020 afin d'améliorer le pilotage de la liquidité et d'optimiser les fonds propres dans le cadre des ICAAP pour le risque de taux sur le banking book. Ainsi les dépôts à vue peuvent s'amortir en réPLICATION aux actifs, compte tenu de leur stabilité avérée.
- Assistance à la filiale Bank Al Yousr : la banque participative mène un projet de mise à niveau de ces indicateurs ALM, avec l'assistance de BCP consulting et la supervision de l'ALM Groupe. Ainsi, le LCR a été implémenté courant 2020.

b- Renforcement du dispositif de gestion des risques structurels :

- Charte ALM : Suite à l'élaboration de la charte ALM Groupe en 2019, les filiales bancaires significatives effectueront une revue de leur charte. En 2020, cette revue a été effectuée par BCI, en conformité avec les principes du Groupe.
- Poursuite de l'industrialisation des travaux ALM avec le Socle Finance/Risques. En 2020, un certain nombre de chantiers ont été menés, dont on peut citer : Le suivi bilanciel au quotidien (automatisé), l'extension à CIBO (mensuellement), le calcul automatisé des Gap de taux, ou encore l'alimentation des nouveaux reporting réglementaires dans le contexte COVID-19. Par ailleurs, cet outil a permis dès le mois d'Avril 2020 la mise en place d'un tableau de bord ALM quotidien, transmis à l'organe de Direction.
- ALM des Filiales :
 - Mise en place d'un process pour la prise en charge du financement des titres ;
 - Analyse du refinancement des filiales et diagnostic de la situation de liquidité
 - Analyse de la position de change
- Crédit du Portefeuille ALM Placement. Ce portefeuille, constitué de titres obligataires permettra à l'ALM de mieux gérer le bilan en termes de maturités et d'avoir un levier pour la couverture des risques structurels.

II-9. NOTATION DE STANDARD AND POOR'S ET DE MOODY'S

Le 28 janvier 2021, l'agence de notation Standard & Poor's a attribué à la BCP la notation de BB/Stable/B.

	2018	2019	2020	2021
Notation de la BCP par S&P	BB/Stable/B	NA	BB/Stable/B	BB/Stable/B

Le rating de la Banque Centrale Populaire au Maroc reflète le point de vue des services de Standard & Poor's sur la notation du Groupe Banque Populaire (GBP).

L'agence évalue le profil de crédit autonome (SACP) de BCP à «BB». L'agence considère la banque comme ayant une importance systémique élevée, sur la base de sa position dominante sur le marché marocain. Néanmoins, l'agence n'a pas pris en compte des encoches supplémentaires de soutien, compte tenu de la distance limitée entre la notation souveraine et le SACP de la banque.

La perspective stable de la Banque Centrale Populaire (BCP) reflète principalement les attentes de l'agence selon lesquelles un soutien extraordinaire du gouvernement marocain pourrait être apporté, même si le profil de crédit autonome de la banque s'affaiblit. Ceci en raison de l'importance systémique de la BCP au Maroc et le soutien fort probable du Gouvernement au secteur bancaire.

Le 15 Décembre 2020, l'agence de notation Moody's a confirmé la notation de la BCP à Ba1 avec une perspective Stable. De même, la notation de base de crédit (BCA) a été maintenue à B1, soit deux crans inférieurs à la notation globale.

Notation de la BCP par Moody's	2018	2019	2020	2021
Perspective	Stable	Stable	Stable	Négative
Évaluation de base de crédit (Baseline Credit Assessment-BCA)	Ba3	B1	B1	B1
Dépôts bancaires –En Monnaie locale – Base globale	Ba1 / Not Prime			
Dépôts bancaires – En Devise – Base globale	Ba2 / Not Prime	Ba2 / Not Prime	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime
Évaluation du risque de contrepartie	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)			
Dépôts bancaires – En Devise – Base nationale	Aa3.ma/MA-1	Aa3.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1
Dépôts bancaires –En Monnaie locale – Base nationale	Aa1.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1

Selon Moody's, la notation de base de crédit (BCA) de B1 du Groupe Banque Centrale Populaire reflète sa position de banque coopérative bien établie qui génère une rentabilité saine, un financement stable et diversifié ainsi qu'un niveau élevé d'actifs liquides.

Ces forces sont atténuées par une forte concentration des crédits et une exposition en Afrique subsaharienne qui présente des risques en termes de qualité des actifs. Ces forces sont atténuées par une forte concentration des crédits et une exposition en Afrique subsaharienne qui présente des risques en termes de qualité des actifs, combinée à un capital Buffer limité.

Le 10 Février 2021 et faisant suite à la dégradation de la perspective de la note du Gouvernement marocain de stable à négative, Moody's a procédé à la révision de la perspective de la note du Groupe BCP qui est également passée de stable à négative.

II-10. VISION STRATEGIQUE ET ORIENTATIONS 2021

Le Groupe Banque Centrale Populaire réaffirme une vision et des orientations fortes, traduisant les ambitions du Groupe pour entretenir sa dynamique de croissance et appréhender les enjeux et contraintes de marché tout en réaffirmer sa vocation et son identité :

- Construire une nouvelle vague d'avantages compétitifs durables, afin de se positionner comme acteur des ruptures à venir ;
- Sécuriser les fondations du modèle actuel, pour bâtir sur un socle robuste ;
- Réaffirmer la vocation du Groupe, engagé dans le développement des territoires du continent par l'inclusion économique et financière de ses forces vives.

La nouvelle inflexion stratégique du Groupe Banque Centrale Populaire s'articule autour de six axes :

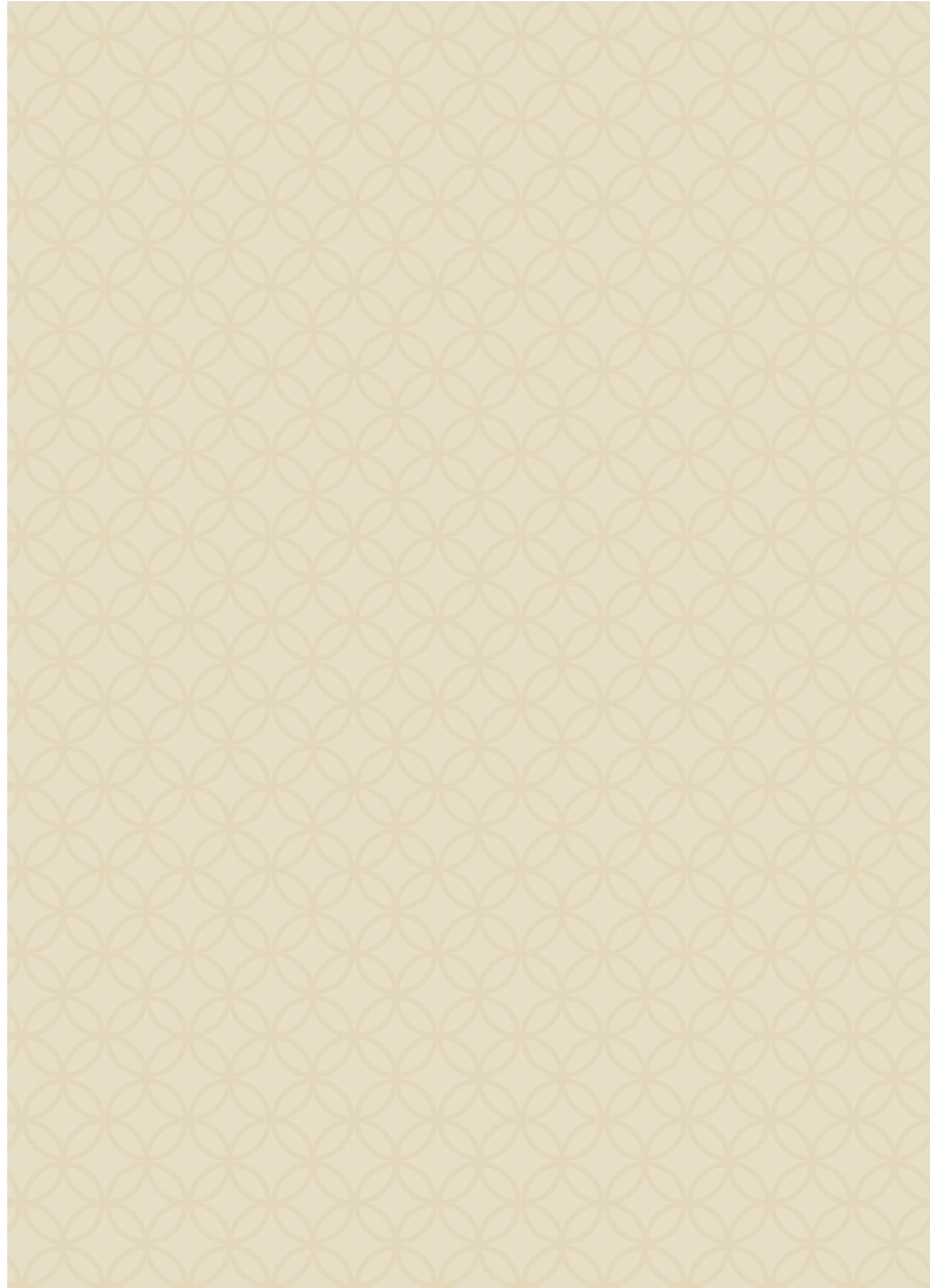
- Remporter la bataille des modèles alternatifs sur chacun de nos territoires via des offres innovantes et des dispositifs de distribution capillaires, fortement intégrés à la Banque ;
- Imposer notre leadership technologique en accélérant la transformation data et digitale, pour offrir la meilleure expérience à nos clients et leur proposer les services les plus pertinents en s'appuyant sur nos agents, qui seront les porteurs de ses nouveaux outils ;
- Bâtir un modèle opérationnel performant et fortement ancré localement, en professionnalisant chacune de nos briques opérationnelles (producteurs, distributeurs, plateformes) pour les ouvrir sur le Groupe et bénéficier de l'effet d'échelle ;
- Industrialiser les partenariats et accélérer l'innovation avec les acteurs financiers et non financiers, pour démultiplier l'offre de produits et de services, accroître la capillarité de notre réseau et maximiser l'utilisation des briques opérationnelles ;
- Installer un dispositif de pilotage robuste, adapté à la nouvelle dimension du Groupe, permettant d'accompagner l'impératif de performance, de qualité et de création

de valeur de chacune des briques opérationnelles. Ce dispositif aura pour finalité d'installer une nouvelle culture managériale, en alignant les indicateurs de performance et les moyens sur les responsabilités de chacun ;

- Transformer la gestion des ressources humaines, enjeu primordial pour le Groupe, permettant de mobiliser et développer les compétences et ressources vives pour une plus grande efficience et en cohérence avec les objectifs stratégiques de transformation du Groupe.

En 2021, prenant acte du fait que la crise du Covid-19 conforte nos orientations stratégiques majeures tout en soulignant l'impératif de l'amélioration de notre performance opérationnelle, le Groupe Banque Centrale Populaire focalisera ses efforts stratégiques autour des sujets prioritaires suivants :

- Transformation digitale et data afin d'accompagner et anticiper l'évolution rapide des usages de notre clientèle ;
- Renforcement de l'efficacité commerciale (intensification et valorisation) à destination de segments de clientèle adéquats, afin de développer davantage la création de valeur ;
- Mise en place d'une approche différentiée et rentable pour chacun des segments de clientèle, prenant en compte l'exigence de qualité de service adéquat ;
- Amélioration de notre structure des coûts par l'optimisation de nos charges externes mais également par une revue de notre modèle de distribution ainsi que par l'excellence opérationnelle des fonctions back-office et support ;
- Maîtrise du coût du risque à travers le renforcement du dispositif d'octroi des crédits et l'accélération du recouvrement ;
- Poursuite du développement de la Banque de l'International à travers les programmes stratégiques déjà lancés sur les entités existantes, et l'intégration des nouvelles entités acquises.



RAPPORT ESG

I. ELEMENTS GENERAUX

1. Stratégie RSE
2. Périmètre du rapport
3. Note descriptive de la collecte de l'information
4. Description des relations et impacts vis-à-vis des parties prenantes externes
5. Cartographie et dialogue avec des parties prenantes
6. Analyse de la matérialité des différents aspects ESG

II. ELEMENTS SPECIFIQUES

1. Informations environnementales
 - a. Politique environnementale & énergétique
 - b. Réduire l'empreinte environnementale du Groupe
 - i. Gestion du parc immobilier
- ii. Equipements informatiques plus économies en énergie
 - iii. Optimiser la consommation de carburant
 - iv. Optimiser la production de déchets et les valoriser

2. Informations sociales

- a. Politique de gestion des ressources humaines
 - b. Recrutement
 - c. Rémunération
 - d. Gestion des carrières
 - e. Formation
 - f. Diversité

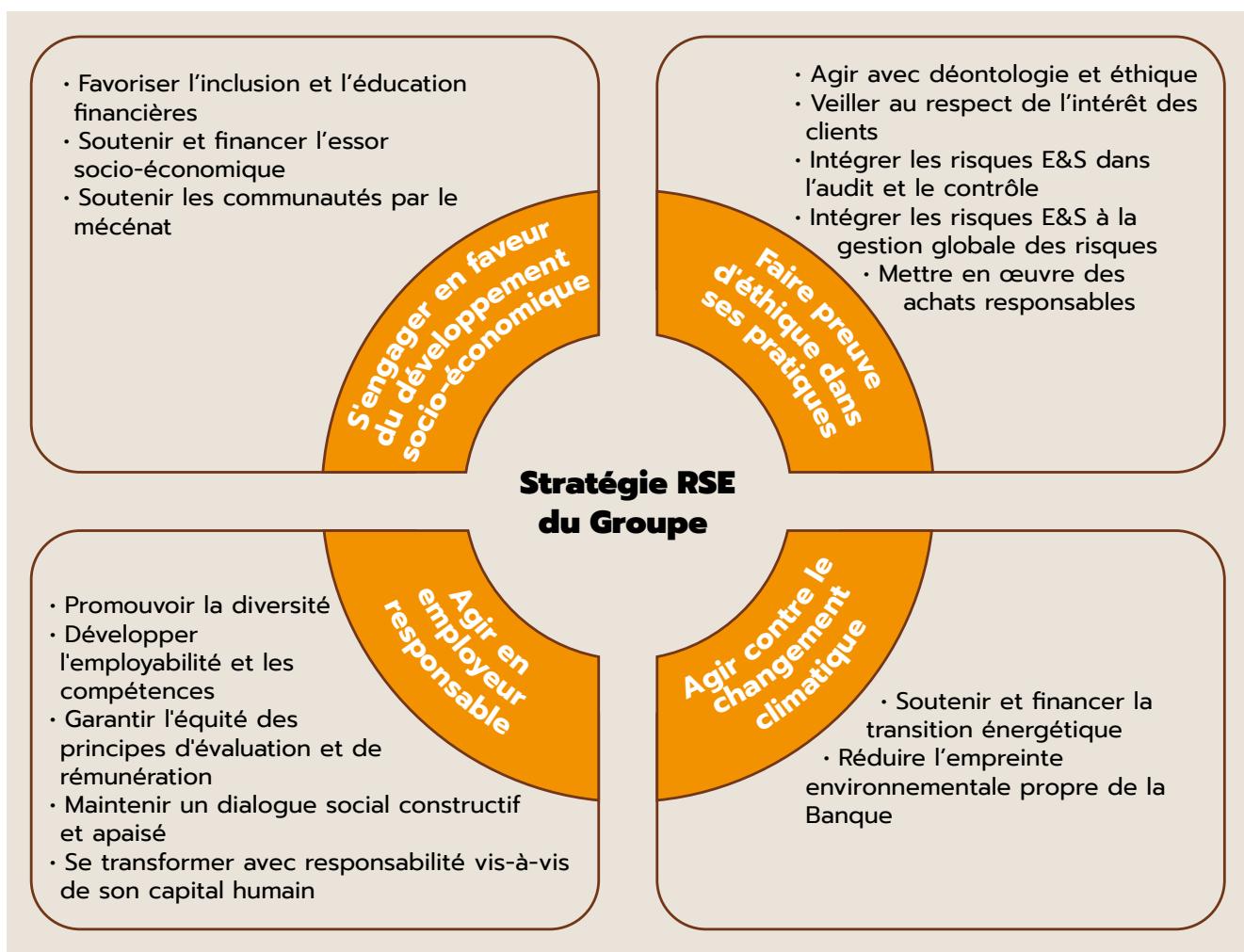
III. GOUVERNANCE :

1. Composition de l'organe de Gouvernance
2. Ethique déontologie et prévention de la corruption
 - i. Mesures prises pour lutter contre la corruption
 - ii. Protection du consommateur
 - iii. Protection des données à caractère personnel

I.ELEMENTS GENERAUX

1. STRATEGIE RSE

La stratégie RSE du Groupe Banque Centrale Populaire (GBCP) adoptée en 2018 à horizon 2023, porte sur 15 axes d'engagement stratégiques adossés à quatre grands axes : faire preuve d'éthique dans nos pratiques au quotidien, s'engager en faveur du développement socio-économique, agir contre le changement climatique et agir en employeur responsable.



Les référentiels adoptés pour la définition de la stratégie RSE sont :

- Stratégie RSE : ISO 26000 (maturité avancée),
- Rapport RSE : GRI (conformité Essentielle)
- Système de Gestion Environnemental & Social : Standards de la SFI

2. PERIMETRE DU RAPPORT

Le présent Rapport couvre toutes les activités du Groupe concernées par les quinze enjeux matériels identifiés par la Stratégie RSE du GBCP. Les actions et indicateurs de performances sont suivis dans le cadre d'une amélioration continue au niveau de la Banque, des fondations, des filiales financières, à travers les différents segments de marchés et fonctions support (Gestion du Capital Humain, Achat, Conformité, etc).

3. NOTE DESCRIPTIVE DE LA COLLECTE DE L'INFORMATION

Le Rapport ESG couvre la période 2018-2020 et s'attache à expliquer l'approche managériale au niveau Groupe, et à publier les indicateurs au niveau du périmètre du Crédit Populaire du Maroc. Certains indicateurs concernent des entités en particulier (fondation ou filiale). Chaque métier a réalisé le calcul de ses indicateurs selon ses systèmes d'informations propres. Des contrôles de cohérence ont été effectués, sur la base de l'évolution des indicateurs sur les trois années de Reporting.

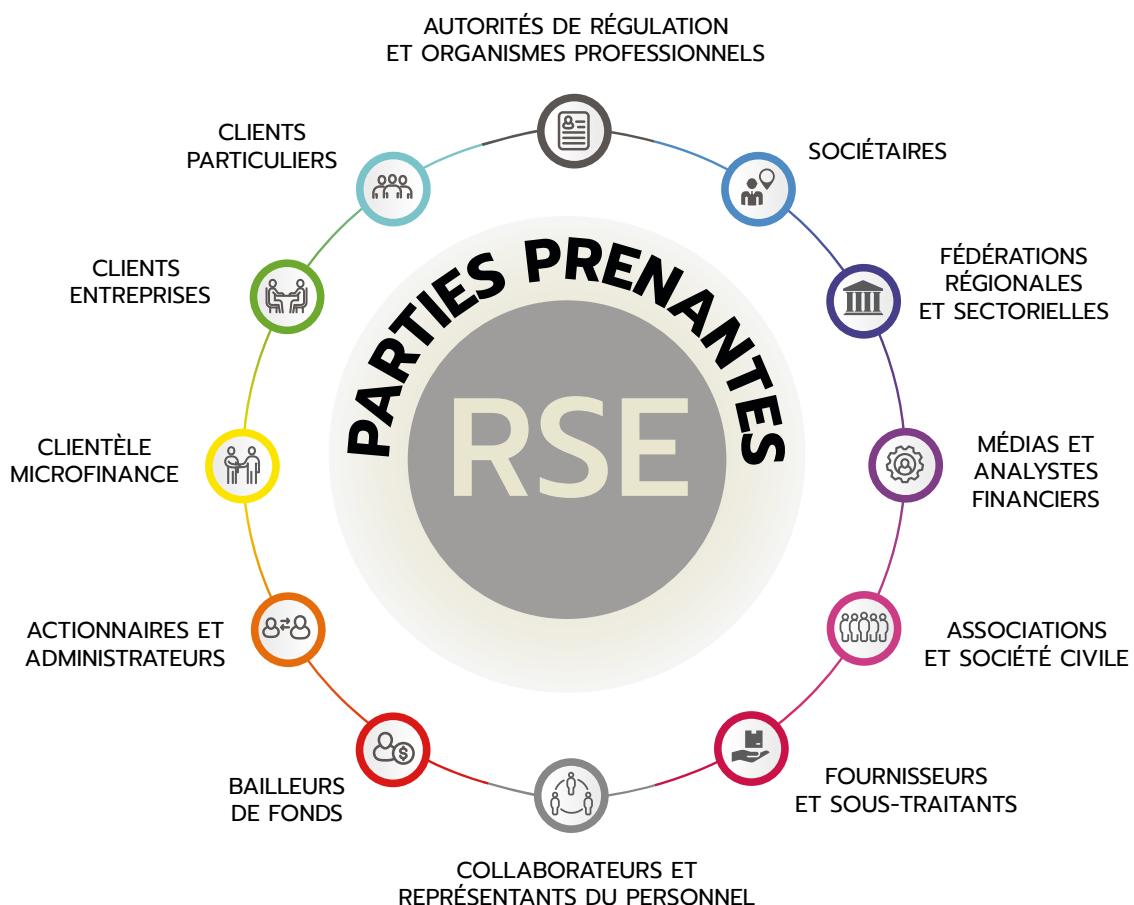
4. ANALYSE DE LA MATERIALITE DES DIFFERENTS ASPECTS ESG

Le Groupe Banque Populaire entretient des échanges réguliers avec chacune de ses parties prenantes. Des canaux de dialogue adaptés sont mis à profit des différents groupes de parties prenantes et de leurs interlocuteurs au sein du Groupe. Ces échanges sont menés, selon les cas, à fréquence arrêtée, ponctuellement ou en continue. Ce dialogue permanent permet au Groupe de comprendre les défis et attentes de ses différentes parties prenantes et d'en tenir compte dans ses prises de décisions stratégiques, ses opérations, le développement de son offre ainsi que dans ses actions sociétales. Le présent rapport s'attache à informer les différentes parties prenantes des défis du Groupe en matière de responsabilité sociétale et des réponses qu'il y apporte.

5. CARTOGRAPHIE ET DIALOGUE AVEC DES PARTIES PRENANTES

La cartographie des parties prenantes, de leurs attentes et des canaux de dialogue, a été réalisée en se basant sur le degré de relation qu'entretient le Groupe avec chacune d'elle et sur les entretiens menés auprès des fonctions dans le cadre de la préparation de ce rapport.

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES :

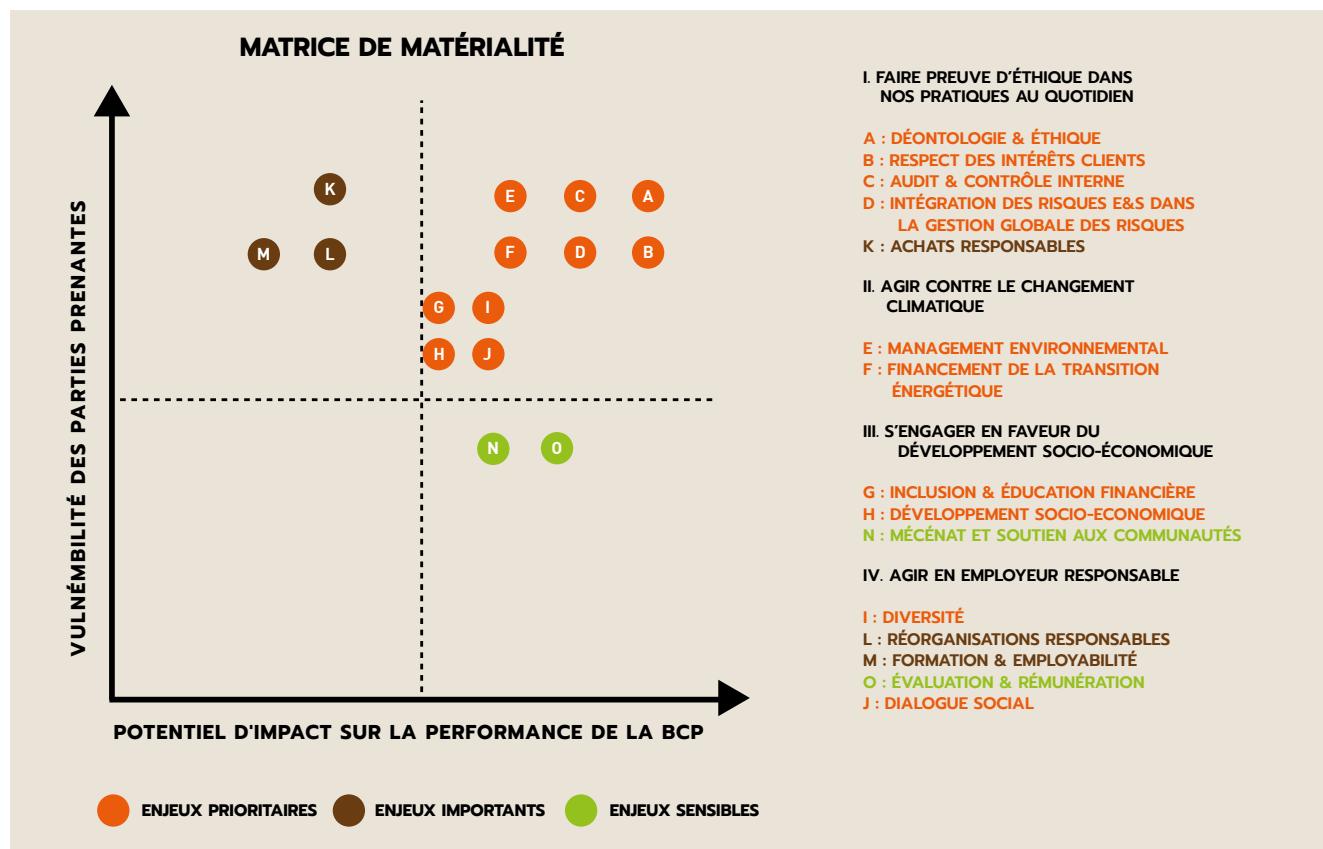


CANAUX DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES :

	Centre de relation clients, Réseau, Enquêtes de satisfaction, Portail internet, Sensibilisation et éducation financière		Centre de relation client, Réseau, Enquêtes de satisfaction, Portail internet, Emails dédiés, Réunions régionales, Sensibilisation et éducation financière		Réseau Education financière Guide du client
	Assemblées générales Communiqués		Entretiens annuels, Réseau social interne, Réunions présentes et à distance, Communication interne, Dialogue social permanent au sein des commissions paritaires		Emails Réunions
	Emails Contrats Partenariats		Partenariats et programmes à travers la Fondation Banque Populaire, Rencontres et réunions		Echange permanent avec la direction Conférences de presse Présentation des résultats
	Réunions		Assemblées générales Communiqués		Commissions GPBM Commissions CGEM Réunions Courrier officiel Email

6. ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ DES DIFFÉRENTS ASPECTS ESG

Pour définir ses enjeux matériels, la Banque s'est appuyée sur une analyse des risques de vingt-six enjeux de responsabilité sociétale. Ces enjeux potentiels sont issus de la norme ISO 26000, de la charte RSE de la CGEM et d'un benchmark sectoriel. Les entretiens internes et les ateliers, menés par un tiers expert auprès d'un panel élargi de fonctions métiers et supports, ont permis de mesurer le potentiel d'impact sur la performance de la Banque et la vulnérabilité des parties prenantes pour chacun des enjeux. Les attentes des parties prenantes ont pu être définies grâce aux entretiens internes auprès de collaborateurs en contact régulier avec les différentes parties prenantes. Un référentiel sectoriel élaboré par un tiers expert a permis de compléter cette analyse interne. L'analyse de matérialité a donné lieu à une hiérarchisation des enjeux selon quatre catégories de risque. Cet exercice permet in fine de faire ressortir les enjeux de responsabilité sociétale prioritaires et importants pour la croissance durable du Groupe. La démarche de la Banque a été jugée par le tiers expert comme témoignant d'un degré de maturité avancé au regard de l'intégration des sept questions centrales et de la matérialité du dialogue avec les parties prenantes visés par ISO 26000.



ELEMENTS SPECIFIQUES

1. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

a. Politique environnementale & énergétique :

La performance énergétique requiert toute l'attention et tout l'engagement du Groupe Banque Centrale Populaire qui lui a consacré un axe stratégique à part entière dans le cadre de sa démarche de développement durable.

La Banque a adopté un système de management de l'énergie conforme à la norme internationale ISO 50001 et veille à l'application adéquate de toutes ses exigences, ainsi qu'à son amélioration continue, avec les objectifs suivants :

- L'élaboration d'une charte énergétique et environnementale, qui tient compte des spécificités régionales et renforce le leadership des sites à certifier ;
- L'alignement du processus de planification énergétique avec le processus du Plan Moyen Terme (PMT) ;
- Une meilleure synergie entre les fonctions "Gestion énergie", "RSE" et "Financement" ;
- Un benchmark interne et des challenges inter sites.

b. Réduire l'empreinte environnementale du Groupe

L'optimisation de ses besoins en énergie est essentielle pour le Groupe et pour sa contribution à l'effort national et international de lutte contre le changement climatique. Ses actions se concentrent sur quatre axes, permettant de maîtriser progressivement les impacts environnementaux.

i. Gestions du parc immobilier

En 2020, un nouveau chantier de réflexion sur l'actualisation du bilan carbone du groupe

pour rapporter les émissions CO2 à la production en termes de Dirhams financés et collectés a été initié. C'est un premier Challenge pour franchir un palier significatif en termes de synergie entre les parties prenantes du management énergétique et environnemental.

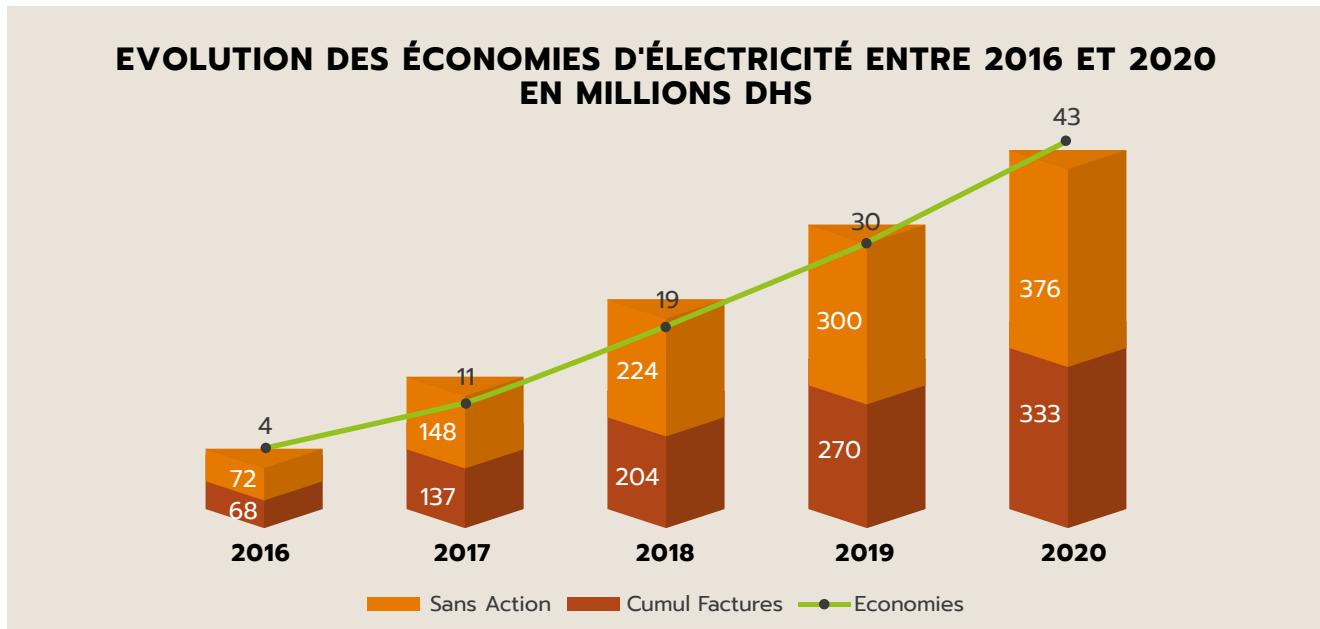
Le premier bilan carbone effectué en 2015, avait ressorti que les principaux postes d'émission de CO2 sont l'énergie électrique, les immobilisations et les achats a été établis sur la base des activités directes de la Banque.

En outre, l'année 2020 a été une année de maintien des actions liées à la certification ISO 50001 compte tenu du contexte lié à la pandémie dû au virus Covid 19, et le projet de généralisation du système de management de l'énergie se poursuit : les audits énergétiques des sièges de Marrakech, Fès et Agadir sont planifiés et initiés. A horizon 2022, tous les sièges du CPM seront certifiés ISO 50001.

L'ambition de la banque à moyen long terme est d'étendre le périmètre aux agences du Réseau BCP et le Réseau BP Rabat-Kénitra. Cette démarche répond également aux exigences de la loi n°47-09 relative à l'efficacité énergétique.

La transition LED se poursuit avec plus de 41 000 articles qui ont été déployé entre 2018 et 2020 avec des gains directs sur la consommation de l'électricité et des gains indirects de maintenance.

Les enjeux stratégiques du système est d'être un levier pour l'Écoconception et la digitalisation des bâtiments.

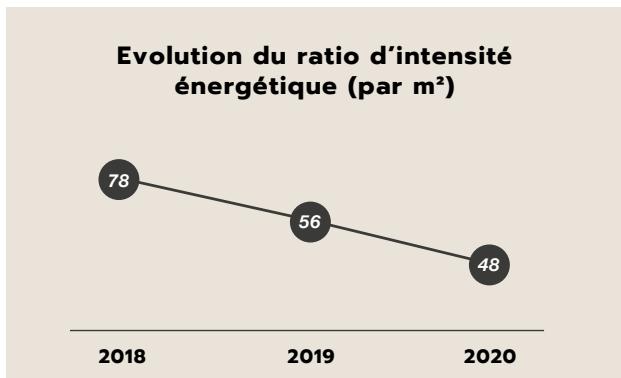


Indicateur	Unité	Données 2020	Données 2019	Données 2018
% des employés sensibilisés aux éco gestes	Pourcentage	100%	100%	100%
La consommation de carburant totale au sein de l'organisation provenant de sources non renouvelables, ainsi que les types de carburant utilisés.	En Joules ou multiples (En Méga joule)	2008692	2626740	2210292
La consommation totale d'électricité	Joules/watt h ou mutliples (unité Kwh)	9314898	10123512	9762589
La consommation énergétique totale au sein de l'organisation	Joules/watt h ou mutliples (KWH)	9872868	10853162	10376559
La quantité de réductions de la consommation énergétique atteinte, conséquence directe des initiatives d'économie et d'efficacité, en joules ou en multiples.	Joules ou mutliples (Kwh)	505544	1377265	302884

*Sites certifiés: données 2016 (BCP +laâyoune); 2017 et 2018 (BCP+ Rabat +laâyoune + Nador)

*2019 et 2020 : périmètre certifié soit 6 sites, Siège BCP, Diouri et Sièges Tanger, Lâayoune, Nador et Rabat

* Les sites certifiés disposent d'un indicateur Kwh/m² couvert. Le data center Diouri dispose d'un indicateur spécifique aux salles informatiques dit PUE



En 2020, le ratio d'intensité énergétique s'est établi à 48 kwh/m², il était de 56 Kwh/m² en 2019;

ii. Equipements informatiques plus économies en énergie

Le choix des équipements informatiques est axé autant sur la performance technique que sur l'innovation en terme d'économie d'énergie.

Les Datacenters, les systèmes de climatisation font l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années, au niveau de la maintenance, allant jusqu'au remplacement par des équipements plus économies en énergie, ce qui a engendré des économies allant jusqu'à 7% ces dernières années.

A ce jour, la virtualisation de près de 1000 serveurs via un Cloud privé bénéficiant à l'ensemble du Groupe permet d'optimiser les espaces, le dégagement calorifique et de mutualiser la maintenance. Ce dispositif porte à 97% la part des serveurs virtualisés.

iii. Optimiser ses consommations de carburant

Le parc automobile de la Banque fait l'objet d'une attention particulière, compte tenu de la part que représente la consommation de carburant dans le mix énergétique de l'activité. Un renouvellement de la flotte avec comme critère la performance environnementale mais aussi la maintenance et un suivi scrupuleux de la consommation sont autant de moyens permettant une réduction continue des émissions de gaz à effet de serre du au transport.

iv. Optimiser sa production de déchets et les valoriser

La Banque Populaire a été la première banque au Maroc à lancer, en juin 2020, le parcours

d'ouverture de compte 100% en ligne. Ce parcours, destiné au Marocains du Monde, a pour objectif de simplifier l'expérience client d'ouverture de compte dans un contexte sanitaire où les déplacements sont limités.

Ce parcours s'inscrit dans la continuité de la transformation digitale de son parcours client d'entrée en relation entamé en 2017.

Pour rappel, depuis son lancement en 2017 au Maroc et dans 11 pays d'implantation de Chaabi Bank, cette transformation a permis de réduire la consommation en papier de plus de 15 millions de feuilles depuis son lancement. Le parcours d'ouverture de compte «jedeviensclient.ma» a concerné, depuis son lancement plus de 700000 ouvertures de comptes au total.

En pleine crise sanitaire, la Banque Populaire a souhaité lancer les parcours permettant d'optimiser l'expérience de ses clients tout en privilégiant leur sécurité sanitaire. En plus de l'ouverture de compte 100% en ligne deux autres parcours ont été lancé à savoir :

- Le parcours jemabonne.gbp.ma/ qui permet aux clients de souscrire aux services de banque à distance sans accéder à l'agence et de bénéficier de la large offre de services disponibles depuis Pocket Bank et Chaabi Net
- Le parcours de demande de crédit à la consommation depuis Pocket Bank qui permet au client d'obtenir un accord et de suivre sa demande sans déplacement en agence. Ce parcours fait partie de la feuille de route de digitalisation des parcours liés au crédit entamée par la Banque Populaire fin 2018 avec le parcours client «jedeviensproprietaire.ma» qui permet la fluidification du parcours de crédit immobilier.

En outre une charte d'impression responsable doublée d'une campagne de sensibilisation et d'un paramétrage optimisé de toutes les imprimantes du groupe a été mise en place en 2019, permettant une réduction drastique des volumes d'impressions de la Banque.

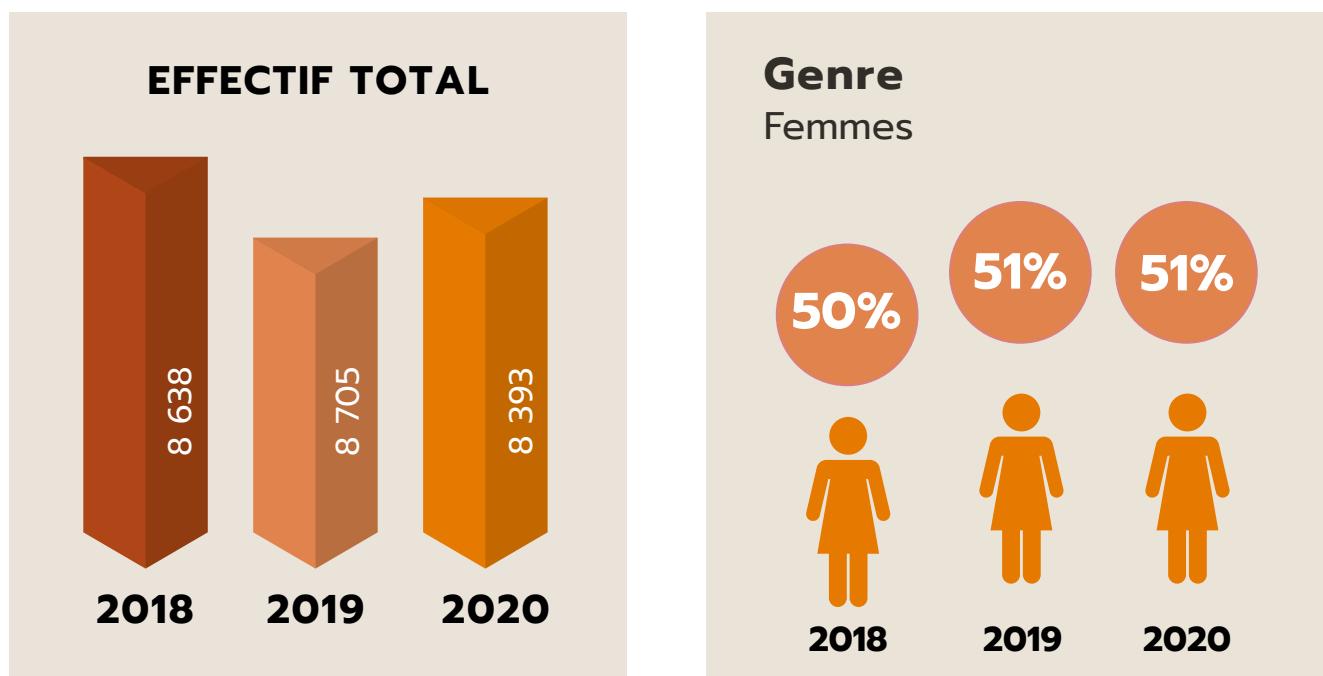
Du côté du recyclage, les impressions mises au rebut sont récupérées par un prestataire externe qui a l'obligation contractuelle de s'assurer de sa valorisation dans des centres respectueux de l'environnement et de la confidentialité des données.

Les ordinateurs en fin de vie sont pris en charge par l'association Al Jisr qui les répare ou les désosse pour confier les matières premières à Managem, première société minière du pays.

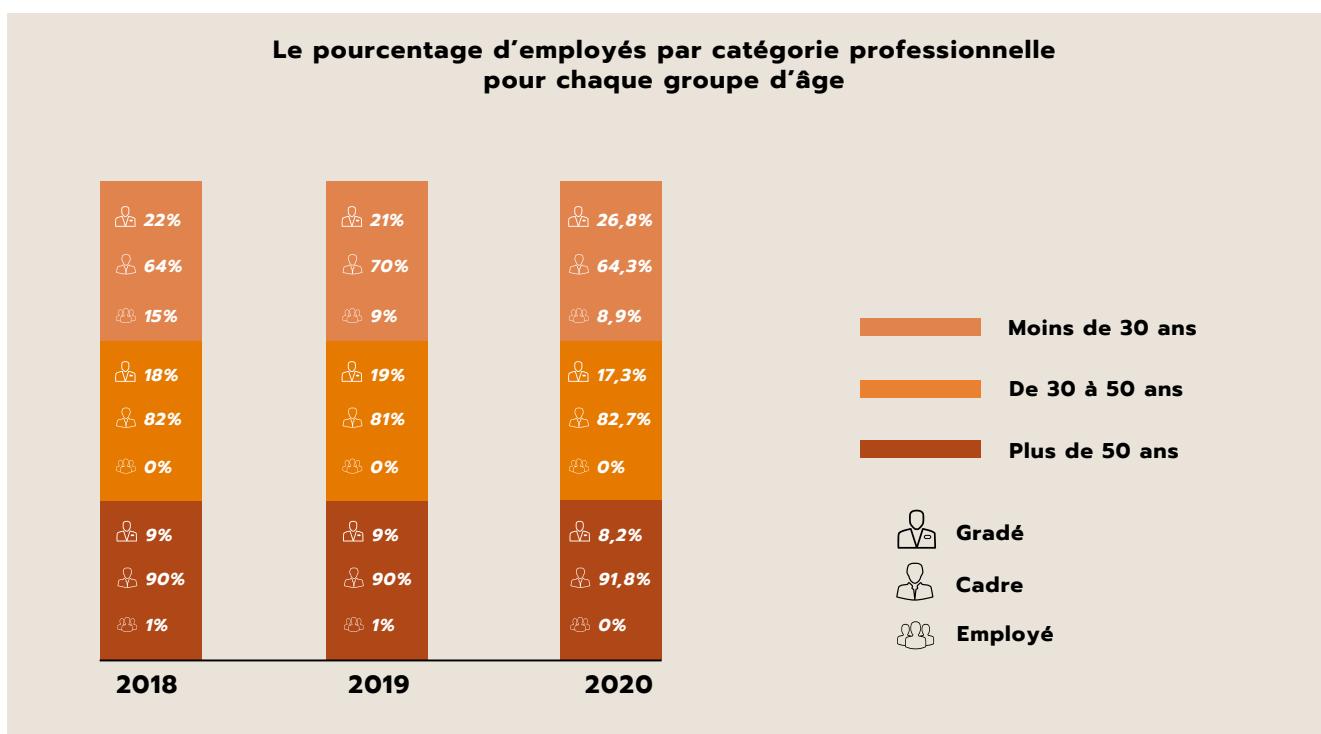
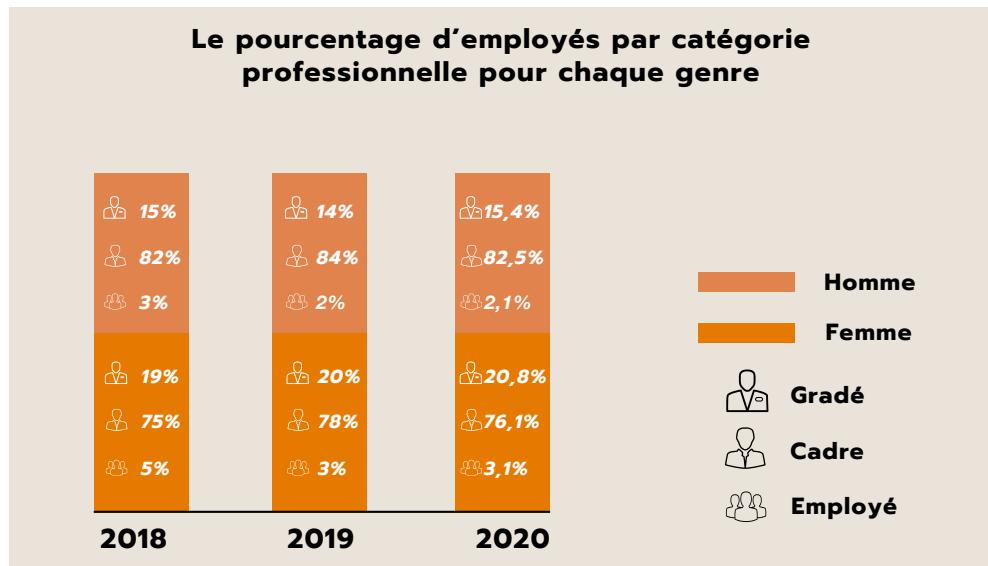
2. INFORMATIONS SOCIALES

a. Profil humain du Groupe Banque Centrale Populaire

Engagé à « Agir en employeur responsable » au travers de sa stratégie RSE, le GBP a renforcé en 2020, sa politique Genre tout en continuant à porter au plus haut tous les enjeux liés à la performance et au bien être de son capital humain.



Indicateur	Unité	Données 2020	Données 2019	Données 2018
Le taux de recrutement de nouveaux employés par genre	Pourcentage	Homme:1,2% Femme:1,7%	Homme: 5% Femme: 7%	Homme: 3% Femme: 4%
Le taux de recrutement de nouveaux employés par catégorie professionnelle: employé, cadre, gradé	Pourcentage	Cadre: 0,9% Employé: 0% Gradé: 0%	Cadre: 0,9% Employé: 1% Gradé: 0%	
Nombre de licenciements	Nombre	14	27	19
Taux d'ancienneté	Nombre	12,9	13,1	13,3 ans



b. Recrutement

Le GBP dispose d'une stratégie de recrutement et d'intégration en phase avec ses valeurs de citoyenneté et de performance. Favorisant le recrutement des jeunes diplômés dans ses régions de présence, il veille à leur intégration au travers de processus équitables et efficaces.

Par ailleurs le Groupe fait appel à des profils plus expérimentés pour des besoins

spécifiques tout en privilégiant l'évolution interne pour les compétences disponibles.

Transparent et efficace, le processus de recrutement garantit l'équité dans les décisions de confirmation et d'affectations des nouvelles recrues, tout en assurant un parcours de formation adaptés aux besoins du métier et met à disposition des nouvelles recrues l'information nécessaire (droits, devoirs, objectifs individuels, fonctionnement du Groupe,...).

c. Rémunération

En 2020, le Groupe poursuit l'action de sa bourse de mobilité interne et l'amélioration continue des critères de rémunération et d'évaluation de la performance individuelle. Ainsi, les collaborateurs du GBP disposent en plus des possibilités d'évolution verticales vers des postes de responsabilité, d'une multitude d'opportunités en termes d'évolutions horizontales, compte tenu de la diversité de ses métiers.

La campagne annuelle d'évaluation de la performance individuelle et collective des collaborateurs fait l'objet d'une attention particulière en termes de communication et de sensibilisation. Ce rendez-vous annuel, est un bilan d'étape périodique pour chaque collaborateur qui contribue à assoir le poids de la performance dans le système de rémunération.

Ainsi, la rémunération se fait sur des critères lisibles pour les collaborateurs ; Elle est fixée en fonction du poste et de la performance de l'individu. Le Groupe œuvre pour une

simplification et une plus grande lisibilité des paramètres de la rémunération.

Le Groupe s'oriente vers une rémunération structurée en trois volets :

- Salaire fixe tenant compte du niveau de responsabilité du poste
- Prime variable non récurrente récompensant la performance du collaborateur, sur la base de l'évaluation annuelle de performance
 - L'atteinte des objectifs individuels doit constituer une part prédominante dans la détermination de la rémunération de la performance
- Avantages liés à l'offre sociale, et avantages en nature spécifiques liés au poste

Les augmentations générales du salaire fixe évoluent pour être attribuées majoritairement en réponse à l'inflation, en accord avec les partenaires sociaux.

Tous les collaborateurs bénéficient de manière transparente et équitable des avantages sociaux proposés par le Groupe.

Indicateur	Unité	Données 2020
Le pourcentage du nombre total d'employés par genre ayant bénéficié d'une revue de performance	Pourcentage	Homme 95,6% Femme 93,1%
Le pourcentage du nombre total d'employés par genre ayant bénéficié d'une évolution de carrière au cours de la période de reporting.	Pourcentage	Homme :15,1% Femme :12,9%
Le pourcentage du nombre total d'employés par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance au cours de la période de reporting.	Pourcentage	CADRE :96,2% EMPLOYE :95,4% GRADE 95,1%
Le pourcentage du nombre total d'employés par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une évolution de carrière au cours de la période de reporting.	Pourcentage	CADRE 15,6% EMPLOYE 16,6% GRADE 12,5%

*Données au 31/12/2020

d. Gestion des carrières

La mise en place des filières métiers a permis au GBP d'établir des plans d'évolutions qui prennent en compte le savoir-faire et les capacités managériales de ses collaborateurs dans le respect des besoins en ressources et en compétence de chaque entité. La promotion interne est privilégiée et la mobilité fortement encouragée à des fins de montée en compétences, d'évolution de carrière et de gestion des risques. Des comités de carrière, avec la présence de la Directrice du Pôle Capital Humain et la Direction Générale, sont en charge de statuer sur l'attribution des postes de Top Management. Lesdits comités pilotent également le système de détection des hauts potentiels de la Banque afin d'assurer la relève.

Gestion des hauts potentiels

Le Groupe s'engage à identifier et développer les collaborateurs à fort potentiel afin d'assurer la relève des postes clés et de les préparer à assumer des positions de leadership

L'identification des candidats se fait sur la base de critères objectifs basés sur la compétence, la performance et le potentiel des collaborateurs

Le vivier de hauts potentiels est dynamique : le passage par celui-ci est limité dans le temps et conditionné par la performance du collaborateur

Les hauts potentiels font l'objet de comités carrière spécifiques

Le Groupe offre à son vivier de hauts potentiels un accompagnement personnalisé à travers un parcours diversifié et accéléré en termes de prise de responsabilités et de formation. Ce parcours favorise la transversalité et permet d'être exposé au cœur de métier

- Rotations sur des postes différents du réseau, du siège et des filiales sur des périodes de 24 à 36 mois
- Passages par différentes zones géographiques au niveau national et international
- Système de mentoring individuel

Les managers sont responsables de l'accompagnement des hauts potentiels et de l'exécution de leur plan de développement,

en coordination avec la politique définie par la DRH

e. Formation

Le développement des compétences par la formation est un enjeu majeur de la stratégie de développement du capital humain du GBP. Ainsi une panoplie de formations aux métiers de la Banque mais aussi des sessions de coaching et de développement des soft skills sont à disposition des collaborateurs. De ce fait, chaque collaborateur peut développer des possibilités d'évolution et améliorer son employabilité tout en offrant la meilleure expertise métier.

En 2020, le GBP s'est parfaitement adapté au contexte pandémique lié au virus Covid 19 ayant engendré la distanciation sociale et le télé-travail. Des formations à l'utilisation des outils de formation à distance ont été dispensées aux formateurs et les moyens adéquats ont été mis à leur disposition, afin d'assurer la continuité et la qualité des sessions.

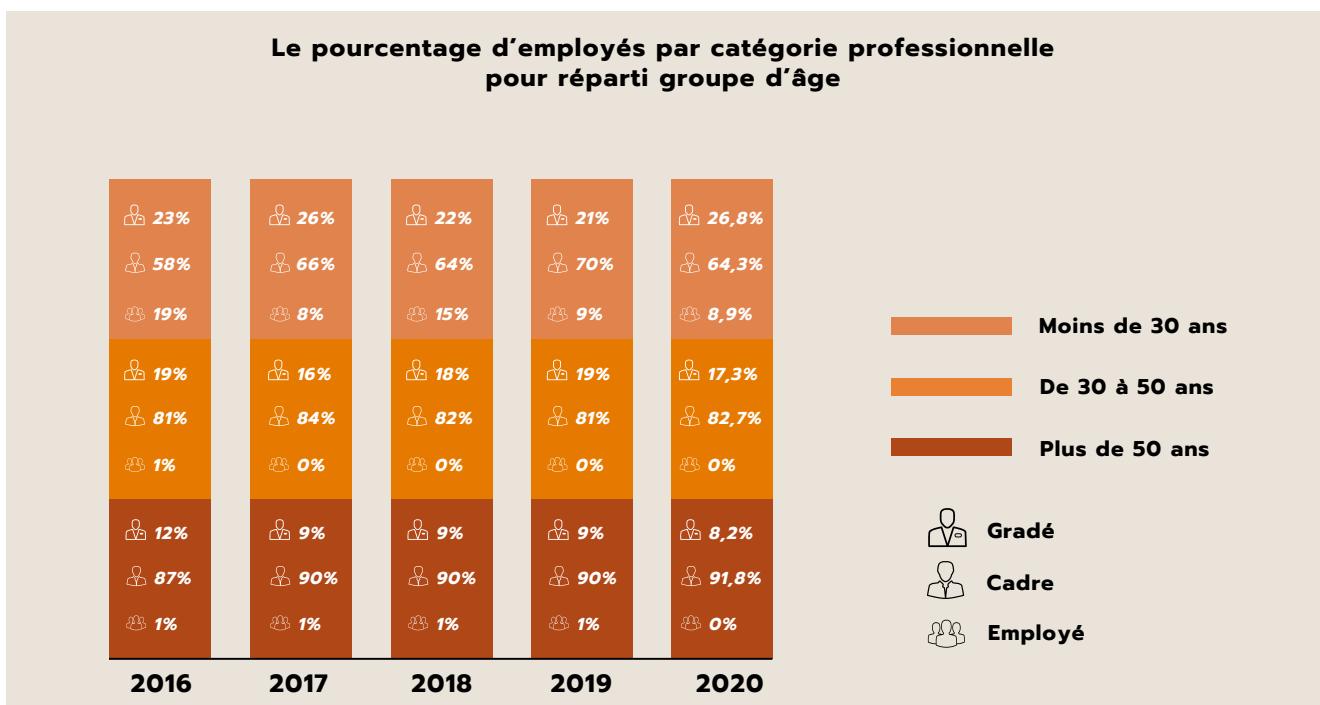
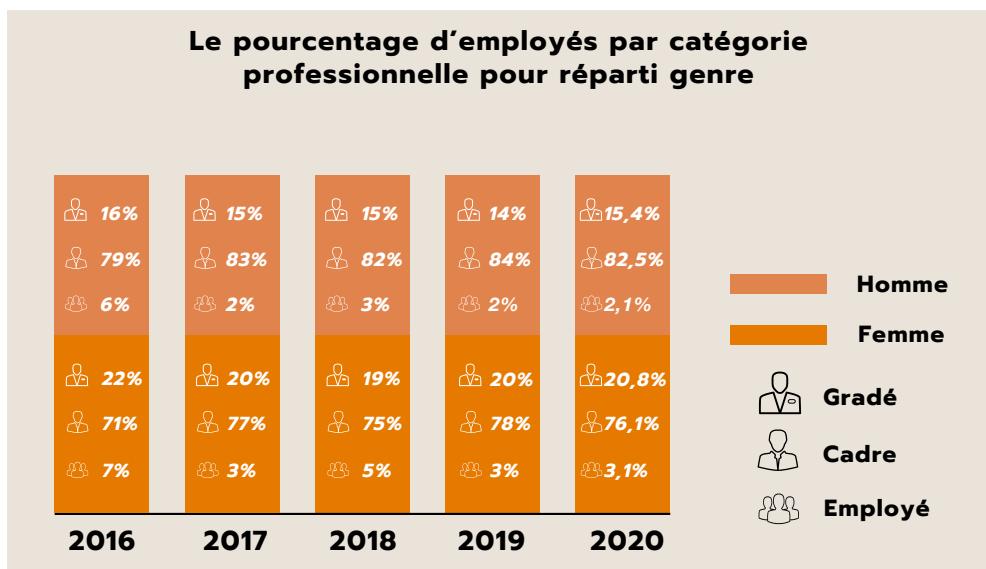
f. La diversité :

Le Groupe Banque Centrale Populaire consacre le droit constitutionnel d'accès à l'emploi pour tous en intégrant la diversité au cœur de sa politique de gestion du Capital Humain.

Convaincue que la diversité des profils et l'intégration des Personnes en Situation de Handicap (PSH) représentent un levier de performance et de création de valeur professionnelle et sociale, le GBP adopte une démarche volontaire et proactive dans la lutte contre toute forme de discrimination.

Par ailleurs, au-delà des considérations sociétales, la gestion de la différence du salarié est considérée comme source de richesse : les bénéfices sont ainsi attendus sur la performance économique. Elle permettrait, d'améliorer la compréhension de certains produits ou marchés, favoriser l'innovation et la créativité et faciliter le développement à l'international.

Au niveau de sa Politique Genre et de son Code de Déontologie et d'Ethique, la Banque s'engage en faveur de la non-discrimination, de la diversité et de la promotion de l'égalité des chances et des traitements.



Le genre :

En 2020, le GBP a formalisé une nouvelle politique qui consacre la composante genre et la diversité comme socle de référence de sa stratégie de développement.

Cette nouvelle Politique Genre, entend consolider les actions visant à prévenir la discrimination et à favoriser l'équité Hommes-Femmes aussi bien dans la gestion du Capital Humain que dans les choix portant sur le cœur de métier de la Banque. Il s'agit ainsi pour le Groupe, d'affirmer sa responsabilité et de formaliser des convictions à même de fédérer l'ensemble de son capital humain

autour d'une vision inclusive et durable.

A fin 2020, les femmes représentent près de 51% des effectifs du CPM. Elles demeurent toutefois moins nombreuses parmi les cadres et les gradés. L'équité de la rémunération est garantie par une grille salariale unique à l'embauche et par une politique d'évolution basée exclusivement sur la performance et la compétence.

Bien qu'encore peu présentes parmi les instances de gouvernance et décisionnaires, les femmes sont de plus en plus nommées à des postes clés. A fin 2020, on dénombre 3 femmes parmi les administrateurs de la BCP.

Représentation des femmes dans les organes de Gouvernance :

33% de femmes au niveau du Comité Directeur du CPM

27% au niveau du Conseil d'Administration de la BCP

33% au niveau du Comité de Direction Générale

+4% de femmes directrices de points de vente entre 2016 et 2020 (de 23,6% à 27,7%)

+5% de femmes managers au sein du CPM entre 2016 et 2020 (de 29,4% à 34,8%)

6 Femmes à la tête de filiales et grandes structures du Groupe BCP

3 filiales à l'international (BIA NIGER, AACI, AAVIE)

3 structures au Maroc (BP Rabat-Kenitra, Bank Al Yousr, Fondation BP)

Le taux de promotion des femmes a plus que doublé en 3 ans entre 2017 et 2020 passant de 7 à 15%

Le handicap :

La Banque veille à ce que le handicap ne soit pas un motif de discrimination au moment du recrutement. Par ailleurs, les personnes victimes d'accident de travail et ayant un handicap sont redéployées dans des conditions qui respectent leur dignité et favorisent leur évolution professionnelle. En 2018, le Groupe a été partenaire pour la première fois du Forum d'emploi « Handicap Maroc ».

3. GOUVERNANCE :

a. Composition de l'organe de Gouvernance

Société anonyme à Conseil d'Administration, la BCP est cotée en Bourse depuis le 8 juillet 2004. Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la BCP et veille à leur mise en œuvre par l'organe de direction. Ses membres, désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire, sont nommés pour une durée de six ans.

Le Conseil d'Administration de la BCP compte trois membres indépendants.

• Membres exécutifs & non exécutifs (A date de janvier 2021)

Nom	Fonction au sein du CA
M. Mohamed Karim MOUNIR	Membre exécutif
Mme Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI	Membre non exécutif
M. Alberto ROSSETTI	Membre non exécutif
Mme Bouchra BERRADA	Membre non exécutif
M. Mohamed AFFANE	Membre non exécutif
M. Samir KLAOUA	Membre non exécutif
M. KhalidCHEDDADI	Membre non exécutif
M. Ahmed MAHROUS	Membre non exécutif
Mme Christine FABRESSE	Membre non exécutif
M. Adriano ARIETTI	Membre non exécutif
M Hicham BELMRAH	Membre non exécutif

Membres indépendants

- Mme Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI
- M. Alberto ROSSETTI
- M. Adriano ARIETTI

Critères retenus pour la qualification d'administrateurs indépendants

Les critères d'indépendance retenus sont ceux de Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 5/W/16. Tous les comités spécialisés comptent au moins un administrateur indépendant. Le Comité d'Audit et le Comité des Risques sont présidés par des administrateurs indépendants.

Dates de nomination des membres de l'organe de gouvernance et date d'expiration de leur mandat

Nom	Date de nomination ou de cooptation	Date du dernier renouvellement mandat	Date expiration mandat
M. Mohamed Karim MOUNIR	Cooptation par le Conseil d'Administration du 01/11/2018	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Mme Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI	Assemblée Générale du 29 juin 2017	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
M. Alberto ROSSETTI	Assemblée Générale du 29 juin 2017	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Banque Populaire de Rabat-Kenitra Représentée par son Président du Directoire Mme Bouchra BERRADA	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Banque Populaire Nador-Al Hoceima Représentée par son Président du Directoire M. Mohamed AFFANE	Cooptation CA du 28 février 2021	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Banque Populaire de Tanger-Tétouan Représentée par son Président du Directoire M. Samir KLAOUA	Assemblée Générale 27/02/2001	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite Représentée par son Président Directeur Général M. Khalid CHEDDADI	Cooptation par le Conseil d'Administration du 02/06/2016	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Banque Populaire Oujda Représentée par son Président de Directoire M. Ahmed MAHROUS	Cooptation par le Conseil d'Administration du 15/02/2018	Assemblée Générale du 16 mai 2018	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
BPCE MAROC Représentée par Mme Christine FABRESSE	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
M. Adriano ARIETTI	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) Représentée par M Hicham BELMRAH Président du Directoire de la MCMA	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

• La parité et les règles suivies en la matière

Le conseil d'administration comporte **3 femmes (27%)**.

• Comités spécialisés

Emanant du Conseil d'Administration, les comités spécialisés permettent de traiter de sujets spécifiques. La Banque dispose de 7 comités spécialisés :

1. Comité d'Audit

Le Comité d'audit est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille au profil de risque, à l'importance systémique, à la taille et à la complexité de la Banque Centrale Populaire ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités.

Le Comité Audit tient au moins 4 réunions par an à l'occasion des arrêtés des comptes et se compose de 4 membres dont deux indépendants.

2. Comité des Risques de la BCP

Le Comité des risques est chargé notamment d'assister le Conseil d'Administration dans son rôle de surveillance des risques auxquels la Banque Centrale Populaire est exposée, du respect de la stratégie et des politiques générales de gestion des risques et de la conformité à la réglementation relative aux risques.

Le Comité des Risques tient au moins 4 réunions par an à l'occasion des arrêtés des comptes et se compose de 4 membres dont un indépendant.

3. Comité des Nominations et de Rémunération

Le Comité des Nominations et de Rémunération est chargé d'accompagner le Conseil d'Administration dans :

- La conception et le suivi du bon système de rémunération ;
- Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction Générale de la Banque (Directeurs

Généraux et Directeurs Généraux Adjoints).

Le Comité des Nominations et de Rémunération tient ses réunions au siège de la BCP ou tout autre lieu figurant sur la convocation, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Banque et au moins une fois par an. Il est composé de 4 membres dont 2 administrateurs indépendants.

4. Comité des Grands Risques Groupe

Le Comité Grands Risques Groupe, est chargé de décider sur les demandes de crédit formulées par les clients de la BCP, des Banques Populaires Régionales et des filiales bancaires lorsque ces demandes :

- portent, hors renouvellement des lignes de crédit en place, sur plus de 1,5% des fonds propres consolidés de la Banque Centrale Populaire. Le montant correspondant à 1,5% des fonds propres consolidés de la BCP est fixé annuellement après l'arrêté des comptes de chaque exercice ;
- portent sur les transactions sur les créances en souffrance et celles en difficulté, contentieuses ou non, dont le montant de la créance dépasse le montant de cinq cent millions de dirhams (500.000.000 DH).

Le Comité Grands Risques Groupe est composé de 4 membres, dont un administrateur indépendant.

5. Comité des Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors exploitation

Le Comité de Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors Exploitation est chargé de décider sur les opérations que la BCP et les Banques Populaires Régionales entendent réaliser pour la cession ou l'acquisition de biens immobiliers, dont la valeur dépasse un montant de deux cent millions de dirhams (200.000.000 DH), dans le cadre des transactions envisagées pour le dénouement d'un dossier de crédit en souffrance ou en difficulté à travers des dations en paiement ou des ventes à réméré. Il est composé de 4 membres dont 1 administrateur indépendant.

6. Comité Ethique et Gouvernance

Le Comité Ethique et Gouvernance est appelé à évaluer, annuellement, la gouvernance de la BCP, proposer les pistes d'amélioration et donner son avis sur les changements

significatifs des organigrammes des entités du Groupe.

Le Comité Ethique et Gouvernance se réunit au moins une fois par an. Il est composé de 3 membres dont un administrateur indépendant.

7. Comité de la Stratégie

Le Comité de la Stratégie est chargé d'accompagner le Conseil d'Administration dans :

- L'évaluation et l'approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ;
- L'évaluation et l'approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ;
- L'examen et à l'approbation des opportunités d'investissements, de désinvestissements, et de mutualisation des moyens à caractère stratégique.

Ce Comité est composé de 6 membres dont un administrateur indépendant.

• Assiduités aux séances du conseil

- Le nombre de réunion durant l'année 2020 est de 5.
- Le taux de présence effective de chaque administrateur durant l'année 2020 est de 82%.

• Rémunérations des administrateurs

L'Assemblée Générale de la BCP a fixé une enveloppe de 3,8 millions de dirhams au titre des jetons de présence pour l'exercice 2019 qui a été repartie par le Conseil d'Administration.

b. Ethique, déontologie et prévention de la corruption

i. Mesures prises pour lutter contre la corruption

Les questions de corruption, de Lutte Anti-Blanchiment et de Financement du Terrorisme (LAB/FT) sont abordées à la fois dans le Code de Déontologie et d'Ethique et au niveau d'une politique dédiée mise à disposition des

collaborateurs sur l'intranet. Un ensemble de dispositifs concrets permettent de gérer ces questions, à savoir :

- Une cartographie des risques régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition de l'entité à des sollicitations ;
- Une évaluation des mesures mises en œuvre en réponse à la cartographie des risques de corruption, par secteurs d'activités et zones géographiques ;
- Un comité Ethique et Conformité qui traite des cas d'éthique ;
- L'intégration des risques de corruption dans le périmètre d'audit interne ;
- Un système de doubles signatures et d'habilitation par profil empêchant le cumul des tâches (saisie, contrôle et validation) ;
- Une formation destinée aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- Une formation des dirigeants et collaborateurs concernés aux techniques de détection et de prévention des opérations à caractère inhabituel ou complexe ;
- Un classement, pour chaque relation d'affaires, des clients en termes de risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- Une procédure d'alerte éthique garantissant l'anonymat ;

Les collaborateurs du GBCP sont sensibilisés aux questions de lutte contre la corruption. Et tout particulièrement les entités susceptibles d'être exposées aux tentatives de corruption dont notamment la filière commerciale et les achats.

La mise en place d'une politique de lutte contre la corruption à destination de toutes les entités du GBP permet de guider les collaborateurs et dirigeants au quotidien pour l'identification des situations de corruption dans l'exercice de leurs fonctions et agir en conséquence.

Le but étant de renforcer la confiance des parties prenantes et veiller au respect de la primauté de leurs intérêts.

La rareté des cas de corruption ou déclarations de corruption, fait que le GBCP continue de déployer d'effort pour sensibiliser le personnel à ce sujet.

ii. Protection du consommateur

La nouvelle circulaire spécifique d'examen et d'évaluation de la conformité des nouveaux produits et nouvelles activités vise à garantir que les produits et activités commercialisés par la Banque sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment :

- La protection du consommateur ;
- La protection des données à caractère personnel ;
- Toute autre réglementation impactant le périmètre de la protection de la clientèle.

Cette circulaire prévoit (i) une évaluation de la conformité du produit (iii) une production de l'avis de conformité selon le canevas dédié (iv) une validation de l'avis au sein de la commission interne de la conformité (v) et une information de la fonction émettrice de l'avis de conformité.

En cas de présence d'un risque préjudiciable et conséquent pour la Banque, ses clients et ses partenaires, la Compliance peut émettre un avis défavorable voire bloquant.

iii. Protection des données à caractère personnel

L'année 2020 a permis de mettre en place une communication accrue autour de la protection des données à caractère personnel à la fois pour le réseau des agences, les entités centrales et les filiales.

Dans le but de se mettre en conformité avec la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel, le plan d'action de mise en conformité se poursuit comme suit :

- Formalités de dépôt, de notification et de modification des traitements déjà déclarés à la CNDP ;
- Accompagnement et support auprès des filiales quant au dépôt de leurs déclarations auprès de la CNDP ;

- La fourniture de l'assistance aux entités centrales et à l'ensemble des filiales pour la mise en conformité de leurs traitements ;

Par ailleurs, afin de veiller au respect des exigences réglementaires du règlement européen RGPD, entré en vigueur en Mai 2018, le Groupe s'est doté d'un dispositif de conformité composé d'une organisation, d'un cadre normatif, de procédures et d'outils informatiques.

Ce dispositif de conformité s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue de la protection des données à caractère personnel en tant que projet structurant alliant ainsi plusieurs composantes : revue du dispositif existant, mise en place d'un registre des traitements, mise à niveau de la cartographie des risques, définition des indicateurs clés et les contrôles nécessaires au bon fonctionnement du dispositif.

La Fondation Banque Populaire

La Fondation Banque Populaire est une institution citoyenne depuis sa création en 1984. Elle incarne l'engagement citoyen du Groupe Banque Centrale Populaire et participe activement au développement de la vie culturelle et la préservation du patrimoine matériel et immatériel de notre pays et en direction des Marocains du Monde.

Améliorer les conditions d'éducation et encourager l'excellence, un positionnement historique

Née pour répondre à la vocation d'une institution bancaire soucieuse de placer l'individu au cœur de ses préoccupations, la Fondation Banque Populaire est venue satisfaire le souhait d'une tranche de la clientèle, les MDM, désireux d'assurer à leurs enfants une éducation ancrée dans l'identité, les valeurs et la réalité marocaines. Ainsi fut créé l'unité scolaire d'Agadir suivie de celle de Tanger qui aujourd'hui représentent des modèles de réussite et d'excellence dans leurs régions respectives.

Prévenir l'abandon scolaire en milieu rural

Conformément à sa vocation première, elle fait de l'éducation, l'épanouissement et

le développement des capacités et des conditions de la scolarité des élèves dans le monde rural son centre d'intérêt.

Ainsi et afin de lutter contre l'abandon scolaire en milieu rural, elle a entamé depuis 2014 le programme « Une succursale Banque Populaire, une école enclavée mise à niveau ».

En collaboration avec l'Académie Régionale d'Education et de Formation, la Fondation Banque Populaire, procède à l'identification des écoles à réhabiliter et ce dans l'objectif de dispenser aux élèves et aux enseignants les conditions optimales de travail et d'apprentissage.

Le projet dans sa phase pilote a permis de mettre à niveau 5 écoles totalisant ainsi 600 élèves dans les régions de l'oriental, et de Tadla Azilal.

Suite à la réussite de ce programme, la Fondation a ciblé une nouvelle région, celle de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec deux écoles réhabilitées, une dans la province de Chefchaouen et l'autre dans la province d'Ouezzane totalisant respectivement 181 et 250 élèves. A la fin de l'année 2020, 2 écoles ont été réhabilitées dans la région de Marrakech-Safi.

Accompagner les Dar Talib et Taliba

Après un travail de diagnostic effectué par la Fondation sur les conditions d'hébergement et de suivi des jeunes filles ou des jeunes garçons au sein des Dar Taliba et Dar Talib, le souhait de se doter en chauffe-eau solaires pour procurer de l'eau chaude aux pensionnaires de ces structures a été vivement et unanimement exprimé.

En 2020, la Fondation a équipé 4 Dar Taliba en chauffe-eau solaires dans la région de Nador en faveur de 500 pensionnaires.

Dans le même cadre et afin d'améliorer davantage les conditions d'accueil dans les 8 Dour Tolab de la province d'El Hajeb équipés en 2019 en chauffe-eau solaires, la Fondation a organisé en 2020 une opération de don de 72 PC afin de permettre aux résidents de ces établissements de bénéficier de l'accès à l'outil informatique.

Equiper les élèves des quartiers défavorisés de Casablanca en tablettes numériques

En 2020, la Fondation Banque Populaire a offert à l'AREF de Casablanca 350 tablettes numériques afin de les distribuer aux élèves des familles les plus démunies de Casablanca. Ces tablettes permettront aux élèves de poursuivre leur enseignement notamment à travers la plateforme d'apprentissage et de soutien à distance TELMIDTICE du Ministère de l'Education Nationale. Elles resteront utiles aussi après la fin de la pandémie.

Œuvrer pour l'excellence de l'enseignement supérieur

Concernant l'enseignement d'excellence, la FBP poursuit son soutien aux classes préparatoires aux grandes écoles CPGE afin de renforcer leurs capacités et leur offrir l'égalité des chances. Après la mise à la disposition des élèves des annales pendant des années, elle a mené le programme d'équipement des 25 centres CPGE du pays en connectiques et Wifi et l'équipement des laboratoires en matériels didactiques ce qui s'est répercute positivement sur l'accès de ces élèves aux grandes écoles d'ingénieurs au niveau national et international.

En 2020, la Fondation a pris en charge les frais d'impression d'un livre d'informatique destiné aux élèves de la 1^{re} année des Classes Préparatoires scientifiques (MPSI, PCSI) et technologiques (TSI).

Démocratiser l'art

L'activité culturelle constitue un axe d'intervention prioritaire de la Fondation compte tenu du foisonnement des festivals et événementiels se déroulant dans toutes les régions du Maroc. Consciente que ces manifestations sont une célébration de la richesse de notre diversité culturelle, la Fondation veille à couvrir à la fois les actions culturelles et artistiques d'envergure nationale et internationale tout en accordant une attention particulière à celles de portée régionale.

Suite à la pandémie, les manifestations culturelles majeures ont été annulées dès la mi-mars 2020. Avant cette date, notre Institution a programmé une tournée théâtrale en janvier dans les villes d'El Jadida, Settat et Safi. Cette action a rencontré un grand succès.

D'autre part, la Fondation a organisé une soirée andalouse en février à Casablanca en partenariat avec l'Association des Amateurs de la Musique Andalouse.

Préserver le patrimoine

L'histoire de la Banque Populaire, fondée en 1926, est intimement liée à celle de l'histoire du Maroc. Il est dès lors tout naturel pour la Fondation de veiller à la préservation et à la transmission du patrimoine.

La Fondation continue ainsi à préserver le fonds Flandrin (Marcelin Flandrin est un photographe Français qui a sillonné le Maroc durant la première moitié du 20ème siècle) de 40 000 photos acquises en 1994. La photothèque est préservée par un important travail d'archivage numérique et de stockage dans de strictes conditions. Les clichés sont mis à la disposition des chercheurs et historiens qui le souhaitent.

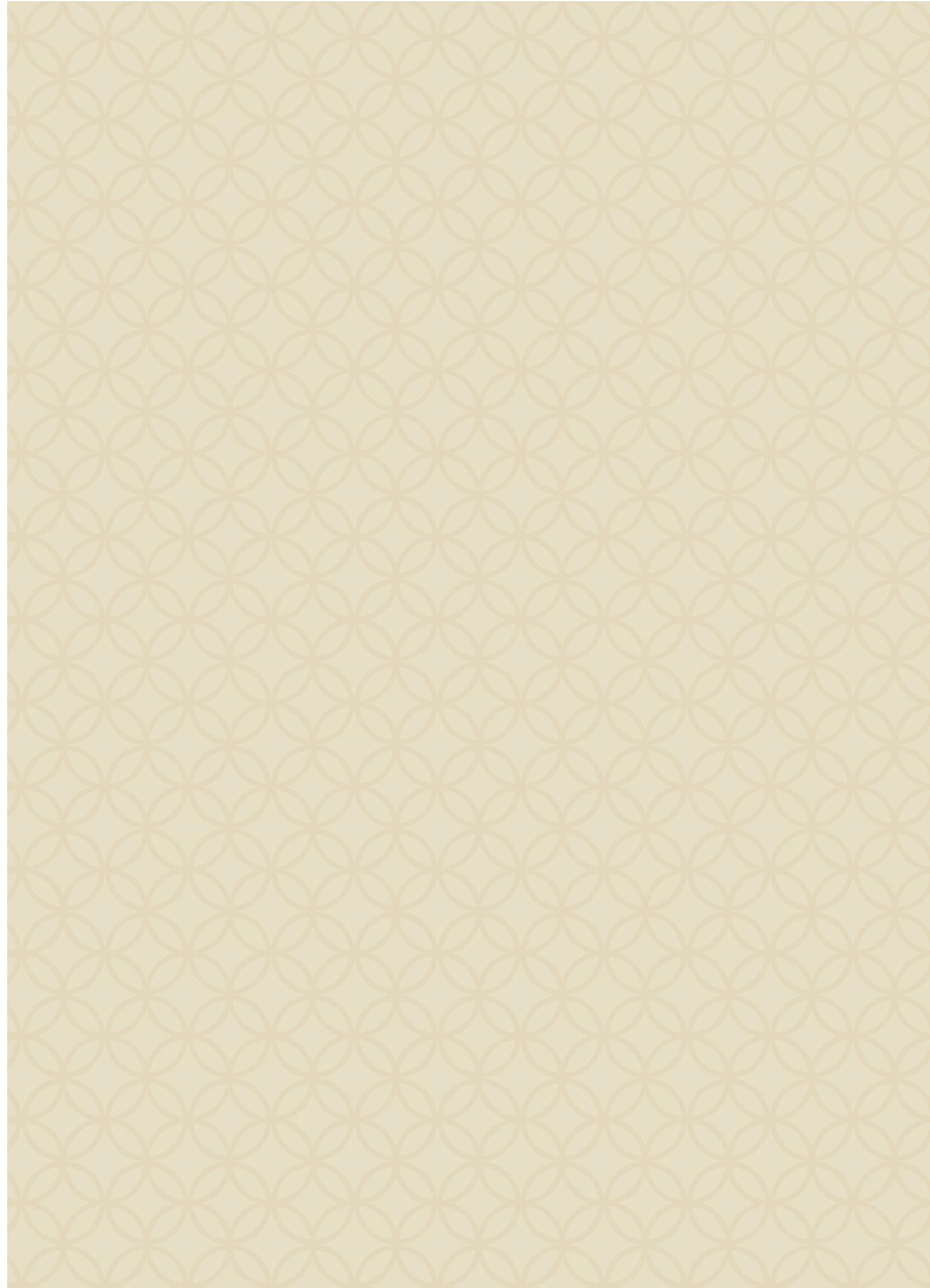
Protéger l'environnement

Dans le cadre de l'Opération Plages Propres 2020 et comme à l'accoutumée, la Fondation a réalisé les travaux et prestations récurrents sur les 4 plages qu'elle parraine (El Haouzia, Sidi Rahal, Arekmane et Ras El Ma) pour le bien être des estivants. Les efforts de la Fondation ont été couronnés par l'obtention du Label Bleu pour les plages d'El Haouzia, Sidi Rahal et Arekmane.

Dans la droite ligne de l'engagement solidaire du groupe BCP, la Fondation et Attawfiq Micro-Finance (AMF) ont unies leurs forces dans le cadre d'une initiative solidaire inédite visant à accompagner les artisans impactés par la crise sanitaire.

Ainsi, pour le remplacement des équipements des plages parrainées dans le cadre du programme plages Propres, la Fondation a ciblé des coopératives artisanales clientes d'AMF dans les régions d'Oujda, de Taza et de Marrakech, en leur passant commande de mobiliers de plage et d'accessoires faits main en doum et en jute.

Par ailleurs, les deux écoles de la FBP sont adhérentes au programme Eco-Ecole mené par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement et la Fondation pour l'Education à l'Environnement (FEE). Ces deux écoles accordent une place importante aux questions écologiques dans leurs enseignements à travers des activités pratiques de recyclage, de récupération des eaux et de jardinage.



RAPPORTS DES CAC

RAPPORT GÉNÉRAL BCP



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca



11, Avenue Bir Kacem
Souissi
Rabat

Aux actionnaires de la
BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP).
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Centrale Populaire, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 45.011.623 dont un bénéfice net de KMAD 2.103.343 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque. Ces états de synthèse ont été arrêtés par la Conseil d'administration tenu en date du 25 février 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au Covid-19 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Classification des créances à la clientèle et estimation des provisions</p> <p>Au 31 décembre 2020, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 105.688 et représentent 40% du total actif.</p> <p>Les provisions constituées dans les comptes pour faire face aux risques portés sur les encours à la clientèle sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture.</p> <p>L'évaluation du risque sur ces encours repose essentiellement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification des créances sensibles et éligibles au déclassement ; • La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie et la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG). <p>Au 31 décembre 2020, les encours de crédits déclassés dans la catégorie des créances en souffrance s'élèvent à MMAD 8.971. Les provisions constituées en couverture des risques</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédits en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;

<p>rattachées à ces créances s'élèvent à MMAD 6.339.</p> <p>Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 721 pour un encours de MMAD 743.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan • Le recours à des estimations obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et un niveau de jugement élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécier la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.
<p>Immobilisations hors exploitation</p> <p>La Banque dispose d'un stock d'immobilisations hors exploitation pour un montant net d'amortissements et de provisions de MMAD 3.797 au 31 décembre 2020, soit 1% du total actif. Il s'agit d'actifs récupérés essentiellement par voie de dation en paiement ou réméré, ou encore par voie judiciaire en substitution à des créances clients qui n'ont pu être recouvrées.</p> <p>L'évaluation de ces biens est régie par des dispositions comptables du PCEC prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée.</p> <p>L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.</p> <p>L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier la valeur des actifs hors exploitation dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ; • Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ; • Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ; • Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ; • Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ;

	<ul style="list-style-type: none">• Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions d'actifs hors exploitation réalisées au cours de l'exercice ;• Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.
--	--

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous n'avons pas d'observations à formuler au terme de ces vérifications.

Casablanca, le 29/04/2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Sioui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 06 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïcal MEKOUAR

Associé

KPMG

KPMG
Bureau : Casem, Souissi - Rabat
Téléphone : 05 22 53 37 63 37 02 (à 06)
Téléphone : 05 22 53 37 63 37 11
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
Télécopie : 001529604000091

Abderrazzak Mzougui

Associé

RAPPORT DES CAC GBCP



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca



11, Avenue Bir Kacem
Souissi
Rabat

Aux actionnaires de la
BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP).
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 47.473.195 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.283.150. Ces états de synthèse ont été arrêtés par la Conseil d'administration tenu en date du 25 février 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au Covid-19 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle <p>Au 31 décembre 2020, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 255.602 et représentent 58% du total actif.</p> <p>En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.9. Dépréciation des instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encours dits sains (Stage 1) ; • Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ; • Encours en défaut (Stage 3). <p>L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ; • Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ; • L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking. <p>Au 31 décembre 2020, les pertes de crédits attendues ont été estimées à MMAD 28.439 dont :</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ; • Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ; • Dispositif de gouvernance mis en place. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ; • Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ; • Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ; • Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs, notamment en ce qui concerne le risque lié à la Covid-19.

<ul style="list-style-type: none"> • MMAD 2.869 sur les encours classés en (Stage 1) ; • MMAD 5.618 sur les encours classés en (Stage 2) ; • MMAD 19.953 sur les encours classés en (Stage 3). <p>Les dépréciations pour pertes attendues sur les engagements hors bilan s'élèvent à MMAD 2.360.</p> <p>L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.</p>
<p>Dépréciation des Goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2020, la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe s'élève à MMAD 2.437 et représente 1% du total actif et 5% des capitaux propres.</p> <p>Le Goodwill découle d'un regroupement d'entreprises entraînant une relation mère-filiale. Il apparaît dans les comptes consolidés dans la mesure où le prix d'acquisition est supérieur à la part d'intérêt de l'acquéreur dans l'actif net.</p> <p>Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, il convient de procéder à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice de dépréciation sur les filiales concernées.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulés dans le cadre de l'appreciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.</p> <p>Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes

tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29/04/2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Sbaï - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïcal MEKOUAR
Associé

KPMG

KPMG
Bir Kacem, Souissi - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)
Téléphone : 212 5 37 63 37 11
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
Télécopie : 001529604000091

Abderrazzak Mzougui
Associé

RAPPORT SPÉCIAL BCP



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca



11, Avenue Bir Kacem
Souissi
Rabat

Aux actionnaires de la
BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP).
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application et la loi 78-12.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice 2020

1. Traité d'apport entre la Banque Centrale Populaire et PATRIMOINE PREMIUM

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans la société PATRIMOINE PREMIUM.

Date de la convention : 11 décembre 2020

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 12 novembre 2020

Nature et objet de la convention : La Banque Centrale Populaire transfère à la société PATRIMOINE PREMIUM d'une part à titre d'apport en nature le patrimoine en nature évalué à la somme de 449.513.807,63 DH et d'autre part un apport en numéraire de 8.091.192,37 DH, totalisant un montant de 457.605.000,00 DH.

Conditions de rémunération : La société PATRIMOINE PREMIUM procèdera, au profit de la Banque Centrale Populaire, à la création et à l'émission de 4.576.050 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 100,00 DH chacune, représentant le montant total de 457.605.000,00 DH objet des apports.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

II- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

1. Convention « Wakala Bil Istissmar » « WBI » entre la BCP et Bank Al Yousr

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Yousr.

Date de la convention : 7 février 2019

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 20 décembre 2018

Nature et objet de la convention : Mise à disposition de Bank Al Yousr des ressources en conformité de la Charia. Les principales caractéristiques de WBI sont :

- la BCP met à la disposition de Bank al Yousr un montant à investir dans le cadre d'un mandat d'investissement absolu ;
- Montant de l'investissement : 260 millions de dirhams
- Modalité de tirages : Trois tirages : 160 millions de dirhams le 25/02/2019 ; 50 millions de dirhams, 7 jours après la date de demande de versement formulée par Bank Al Yousr ; 50 millions de dirhams, 7 jours après la date de demande de versement formulée par Bank Al Yousr ;
- Durée du contrat : 1 an ;
- Périodes financières : Trimestrielles ;
- Périodes de calcul et de reporting : Mensuelles.

Conditions de rémunération : La rémunération de la BCP est calculée sur la base des résultats générés par le portefeuille global d'investissement selon sa quote-part dans ce portefeuille, après retrait des charges directes (provisions nettes des créances douteuses, dépréciations nettes des valeurs et biens acquis pour des financements participatifs, pertes liées aux ventes de valeurs et des biens acquis ou loués, créances irrécupérables, etc.).

Elle est fixée comme suit :

Commission du mandataire	0,1 % du montant investi
Taux de rendement espéré	2,60%
Taux de répartition du sur-rendement	100 % pour Bank Al Yousr

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 7 203 444,43 DH

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : 7 203 444,43 DH

2. Conventions entre la BCP et ABI relative à la conversion des dividendes revenant à la BCP en compte courant d'associés

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur de ABI.

Date des conventions :

- 28 septembre 2018
- 30 septembre 2020

Dates des Conseils ayant autorisé les conventions :

- 17 septembre 2019 ;
- 14 novembre 2019.



Nature et objet des conventions : Conventions d'avance en compte courant d'associés, du montant des dividendes revenant à la BCP, en contrevaluer en Euro, rémunéré au taux de 4%, et régi conformément au droit marocain.

Conditions de rémunération : Rémunération au taux de 4%

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 7.006.238,62 DH HT.

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

3. Convention de compte courant d'associés entre la BCP et « SOCINVEST »

Personne concernée : la BCP en tant qu'associé unique de SOCINVEST.

Date de la convention : 27 juillet 2018, amendé par un avenant en date du 14 juin 2019.

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 25 juillet 2018.

Nature et objet de la convention : Avance par la BCP à SOCINVEST de la somme de 900 000 000 DH correspondant au prix d'acquisition des titres OCP.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 2,22 % HT.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 20.866.197,60 DH HT.

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : 22 842 715,85 DH TTC.

4. Convention de compte courant d'associés entre la BCP et « M2T »

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de M2T.

Date de la convention : 9 janvier 2019.

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 27 novembre 2018.

Nature et objet de la convention : Avance par la BCP à M2T de la somme de 103.800.000,00 DH qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 4 % HT.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 3.935.582,65 DH HT.

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : 2.588.666,66 DH TTC.

5. Convention de service BCP- BP SHORE RH (Prestation Informatique)

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP Shore Groupe, maison mère de BP Shore RH.

Date signature de la convention : 04 février 2019

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 18 mars 2019

Nature et objet de la convention :

1. Serveurs IaaS :

Production :

Nom	Adresse IP	SE BP SHORE RH	RAM Go	CPU	Disque Go
AGIRCLN-DB	10.3.5.167	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	32	8	704
AGIRCLN-web	10.3.5.166	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	32	8	236
SRVAGIRDBPRD	10.2.6.189	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	64	16	1 024
SRVAGIRHMOB01	10.2.6.75	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	32	8	232
SRVAGIRPKI01	192.168.40.32	Ubuntu Linux (64-bit)	3	1	14
SRVAGIRWEB02	10.2.6.100	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	64	16	305
WVMAGIRHDB01	10.3.6.67	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	65	8	814
Total			292	65	3329

DEV / Pré-rod:

Nom	Adresse IP	SE BP SHORE RH	RAM Go	CPU	Disque Go
SRVAGIRDBDEV	10.2.6.187	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	16	8	170
SRVAGIRDBREP	10.2.6.188	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	8	8	300
SRVAGIRWEBDEV	10.2.6.98	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	6	8	106
SRVAGIRWEBREP	10.2.6.99	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	8	8	108
Total			38	32	684

2. Messagerie : La mise à disposition du service Mail pour les utilisateurs internex et les BAL de services à usage fonctionnel.

3. Service de publication Web : La publication des sites web de la filiale.

4. Exploitation et supervision et Haute disponibilité : La BCP s'engage à assurer les Prestations d'exploitation suivantes :

- (i) La relance en cas d'arrêt Des VMS ;
- (ii) La surveillance des performances de l'Infrastructure (accessibilité, état de la mémoire RAM, état de la capacité de stockage, état fonctionnel et charge ;
- (iii) La gestion des Incidents sur les plates-formes, comprenant notamment l'information de BP SHORE RH en cas de survenance d'un Incident, la résolution de l'incident et l'alimentation de la base de connaissance relative aux Incidents ;
- (iv) La gestion des sauvegardes et des restaurations,
- (v) La gestion des espaces disques ;
- (vi) La mise en place des règles de sécurité et le contrôle de la sécurité (attaques, virus, etc.)
- (vii) La réPLICATION des données et des VMS sur le site de secours
- (viii) Assurer la disponibilité de la plateforme SIRH et les accès télécom au site d'hébergement de la plateforme.

- (ix) A mettre en production, dans des délais raisonnables qui n'impacteront pas les niveaux de service du PRESTATAIRE, les programmes informatiques des maintenances correctives et évolutives du SIRH
- (x) En vue de préparer le transfert de l'activité infogérance de la solution SIRH vers BP Shore RH, le PRESTATAIRE s'engage à accompagner une ou deux ressources pour monter en compétence dans ces domaines d'activités. Le(s) ressource(s) seront mis, au besoin de cette opération d'infogérance SIRH, à la disposition du PRESTATAIRE

Tarification :

Évolution des prix

Les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier.

Tarifs

Les factures seront adressées semestriellement à BP SHORE RH et doivent être réglées dans un délai de 90 jours.

La facture sera ventilée par type de service souscrit par le BP SHORE RH et mentionnera le montant équivalent à la quote-part qui revient au BP SHORE RH par rapport à l'utilisation dudit service.

Paramètres de calcul des coûts d'hébergement d'infrastructures IT	Cout unitaire
Coût unitaire hébergement SEC (Bâtiment + Electricité + Réseau)	57 480,31
Coût unitaire hébergement SEC + Supervision + administration	81 211,16
Coût unitaire Go	23,12
Coût unitaire X86 (CPU+RAM/4)	1 848,87
Coût unitaire UNI (CPU+RAM/4)	3 357,21
Coût unitaire Hyperconvergé (CPU+RAM/4+STOCKAGE/20)	1 128,52
Coût unitaire provisioning & administration VM	4 493,64
Coût unitaire de la boîte email	647,28

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 940.207,57 DH HT.

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : 564.124,54 DH TTC.

6. Avances à la Mutuelle Attamine Chaabi

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.

Date de la convention : 1er août 2018

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 25 juillet 2018.

Nature et objet de la convention : Avance à la Mutuelle Attamine Chaabi de 150 MDH.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 3 %

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 4.500.000,00 DH HT.

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : 4.950.000,00 DH TTC.

7. Convention entre la BCP et BP SHORE RH

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP Shore Groupe, maison mère de BP Shore RH.

Date de la convention : 25 janvier 2019 

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 27 novembre 2018

Nature et objet de la convention : BP SHORE RH convient avec la BCP d'une façon générale, d'accomplir des services liés aux activités traitements Ressources Humaines :

- Gestion administrative de la paie
- Gestion des frais de déplacement
- Gestion des Dossiers Administratifs du Personnel (électronique & physique)
- Gestion du Temps et des Accès (GTA)
- Traitement de la couverture sociale et déclaration fiscale :
- Administration fonctionnelle du SIRH
- Accès aux fonctionnalités du portail

Conditions de rémunération :

Prestation	Tarif HT
Traitements de la paie et frais de déplacements	80 MAD
Traitement administratif et GTA	25 MAD
Portail RH	15 MAD

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 : 4.063.501,88 DH HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : 4.103.047,69 DH TTC.

8. Convention de prestation de services entre la BCP et MEDIAFINANCE

Personnes concernées : La BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.

Date de la convention : 05 janvier 2017. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 1 juillet 2017.

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 09 mars 2016

Nature et objet de la convention : Définition des modalités et du cadre juridique selon lesquels la BCP confie à MEDIAFINANCE la réalisation des prestations objet de la convention.

Modalités essentielles :

- *Prix, tarifs, et commissions par l'avenant*
- *Délais de paiement : après réception de la facture.*
 - *Paiement de Dividendes de la Valeur BCP : 0,60% HT du montant des dividendes.*
 - *Paiement de Dividendes des autres Valeurs : 1,00% HT du montant des dividendes.*
- *Rémunérations : selon les conditions de tarification des Prestations*
 - *Traitements des ordres de la clientèle :*

Services	Tarification		Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Mise à disposition d'interfaces en marque blanche de collecte des ordres au niveau des canaux de distribution	Droit d'utilisation de l'interface de saisir des ordres au niveau des canaux de distribution	-				

AM

Services	Tarification		Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Saisie des ordres de la BCP, des BPRs et de leurs clientèles	Saisie des ordres sur le Marché Boursier local	Actions cotées	15		Flat par transaction	
	Saisie des souscriptions aux IPO, OPA et OPR		15		Flat par transaction	
	Saisie des ordres sur les marchés étrangers et routage vers Broker	Actions cotées	500		Flat par transaction et frais Swift à la charge de la BCP	
	Saisie des souscriptions/rachats d'OPCVM Maroc	OPCVM	200		Flat par transaction	

o Traitement des services de Local, Regional et Global Custody :

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Traitement des Instructions de Règlement Livraison (IRL) sur le Marché Marocain	Traitement des IRL sur le marché local	Actions cotées	0,10%	Montant de la transaction	
		Obligations cotées	1 000,00	Flat par transaction	
	Marché de Gré à Gré	Repo, ferme, prêt/emprunt de titres	100	Flat par transaction	
		OPCVM	200	Flat par transaction	
Traitement des Instructions de Règlement Livraison (IRL) sur le Marché International	Transfert de titres vers un autre dépositaire		0,10%	Montant valorisé à la date du transfert	
	Traitement des IRL sur le marché international		0,10%	Montant de la transaction en contrevaleur MAD	500,00 MAD
	Transfert de titres		1 000,00	Flat par transaction	
	Traitement du règlement/livraison des IPO, OPA et OPR		0,10%	Montant de la transaction	
Gestion des OST clients	Gestion des OST sur le marché local	Paiement dividendes	1,00%	Montant dividendes	
		Paiement coupons obligation et remboursement final	0,20%	Montant à recevoir	

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Gestion des OST	Paiement des intérêts statutaires sur parts sociales	1,00%	Montant à recevoir		
	Souscriptions aux augmentations de capital	0,20%	Montant de la souscription		
	Gestion des autres OST	5	Par compte titre		
	Gestion des OST sur les marchés étrangers	Paiement dividendes	1,00%	Valeur dividende	
		Paiement coupons obligation et remboursement final	0,20%	Montant à recevoir	
		Souscriptions aux augmentations du capital	0,20%	Montant de la souscription	
	Gestion de la fiscalité des OST sur le marché local	Retenue à la source	-		
		Traitements des récupérations fiscales	-		
		Traitements fiscaux et établissement des attestations fiscales pour institutionnels et corporates	1 000,00	Flat par attestation	
	Délivrance d'attestation de propriété	50	Flat par client		
	Gestion de la fiscalité sur les marchés étrangers	Retenue à la source	-		
		Traitements des récupérations fiscales	-		
		Etablissement des attestations fiscales	500	Flat par attestation	
Conservation de titres et tenue de position	Ouverture de compte titre et établissement de la convention titre	-	Par compte ouvert		
	Gestion et conservation du dossier client	500	Par dossier et par an		

skl

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
	Tenue de la Comptabilité matière	Plan de comptes et traitements et éditions réglementaires (journal grand livre, états de synthèses, arrêtés de comptes, ...)	200 000,00	Forfait annuel par teneur de comptes	
	Conservation des titres au Maroc et à l'étranger	Conservation des avoirs via un compte omnibus	0,02%	Portefeuille valorisé, frais Maroclear répercutés à l'identique	
		Conservation des avoirs sur des comptes au nom de Mediafinance, ségrégues au nom du client	0,02%	Portefeuille valorisé, frais Maroclear répercutés à l'identique	
	Traitement des fermetures de comptes titres		-		
	Gestion du règlement des contrats de cession temporaire (1 contrat = 2 instructions)		-		
	Proxy Voting	Annonce des Assemblées	100	Par annonce et par client, frais Swift à la charge de la BCP	
		Mandat de représentation	1 000,00	Flat par mandat et par assemblée, frais de déplacements et de séjours à la charge de la BCP	
Conservation des avoirs multi-classes d'actifs	Conservation des avoirs multi-classes d'actifs	Actifs non cotés	0,02%	Valorisation au nominal	
		Valeurs matérialisées	0,04%	Valorisation au nominal	
		Immobilier	0,02%	Dernière valorisation disponible	
		Produits structurés (hors obligataire)	0,02%	Valorisation au marché	

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
		Valeurs (y compris œuvres d'art)	0,02%	Dernière valorisation disponible	
		Titres détenus dans d'autres établissements	0,02%	Valorisation au marché	
Reporting client	Edition de relevé		5	Par relevé	
	Relevé Swift		200	Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique	
	Avis d'opération papier	Edition, mise sous plis et affranchissage	5	Par avis	
	Avis d'opération Swift		200	Frais Swift à la charge de la BCP	
	Edition de l'historique des opérations		10	Par folio	
	Edition de Reporting spécifique		50	Par édition et par reporting papier ou PDF hors offre de base du portail si le client opte pour cette dernière	

o Services bancaires associés :

Services	Tarification	Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Gestion des comptes espèces	Ouverture de compte	500		Flat par compte	
	Gestion du dossier client	1 000,00		Flat annuel par dossier	
	Traitement des virements	100		Flat par opération	
	Relevé Swift	200		Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique	
	Avis d'opération	50		Flat par avis d'opération	
	Avis d'opération Swift	200		Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique	

o Services aux émetteurs :



Services	Tarification	Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Centralisation des émissions de titres	Centralisation de l'émission	0,15%		Montant de l'émission	
Centralisation des OST	Centralisation des OST	0,15%		Montant de l'OST	
	Calcul et gestion des intérêts statutaires.	0,15%		Montant de l'OST	
	Centralisation OST parts sociales.				
Gestion du compte émission	Gestion du compte émission	Franco			
Gestion du nominatif	Tenue de registre (actions et parts sociales)	0,02%		Valorisation au nominal	
Gestion des offres actionnariat salarial GBP	Centralisation de l'émission d'augmentation de capital des entités du GBP (actions et parts sociales)	0,20%		Montant de l'émission	
	Mise en place des crédits pour le financement des souscriptions.				
	Gestion des remboursements des crédits.				
	Gestion des nantissements des titres.				

o *Mise à disposition de solutions digitales :*

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Mise à disposition de solutions digitales d'accès aux portefeuilles titres	Offre Portail d'accès	100 000,00 MAD/an	Pour 5 utilisateurs. 10 000,00 DH HT/an pour chaque utilisateur complémentaire	100 000,00 DH HT

o *Gestion de projets :*

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Pilotage, assistance à maîtrise d'ouvrage, PMO, expertise métier et conduite de changement dans le cadre des projets « titres » de la BCP	Mise à disposition de ressources et délégation de gestion de projet	Profil Manager	5 000,00 MAD HT par j/h	j/h
		Profil Senior	3 000,00 MAD HT	j/h
		Profil junior	2 000,00 MAD HT	j/h

o *Service aux fonds & gestion institutionnelle :*

Services	Tarification		Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Contrôle dépositaire	Traitements des contrôles dépositaires	Contrôle VL, des ratios réglementaires, des décisions d'investissement, ...	200		Par fonds et par VL contrôlée	
	Traitements Banque dépositaire	Tenue de position sur les actifs Gestion du Passif Inventaire des actifs	0,02%		Actifs valorisés à la dernière VL	
Asset Servicing		Valorisation des portefeuilles titres suivant les normes comptables applicables au segment Reporting réglementaire Analyse des risques de marché (contraintes Solvabilité 2)				
Agent de transfert	Agent de transfert	Centralisation et saisie des ordres de souscription/rachats et processing des règlements Suivi des encours Gestion accords de rétrocessions	5		Flat par ordre S/R	

o Formation :

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Formation des utilisateurs	Formation	Préparation des modules de formation	3 000,00 DH HT par j/h		
		Ingénierie de la formation	Frais de déplacement et de séjours en sus pris en charge par la BCP	j/h consommés pour la préparation et la réalisation de la formation	
		Réalisation des formations			

o Gestion de la tarification clientèle :

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Gestion du catalogue de produits et service	Conception et mise en œuvre de nouveaux produits et services. Accompagnement à l'amélioration de la tarification et des revenus. Facturation clientèle.		200 000,00 DH HT	Flat annuel	

o Contrôle interne et gestion des risques :

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Contrôle interne et gestion des risques de l'activité titres de la BCP	Réalisation des contrôles de 1 ^{er} et de 2 ^{ème} niveau.	400 000,00 DH HT	Flat annuel	
	Reporting pour la Division Contrôle Permanent BCP			
	Gestion de la cartographie des risques opérationnels.			
	Déclaration des incidents.			
	Gestion du Plan de continuité d'activité de l'activité titres.			

o *Reporting :*

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Reporting	Reporting réglementaire AMMC et BAM.	400 000,00 DH HT	Flat annuel	
	Veille réglementaire			
	Reporting de gestion pour les entités BCP			

o *Traitements des réclamations :*

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Traitement des réclamations	Saisie des réclamations	100,00 DH HT	Flat par réclamation	
	Accusé de réception client			
	Traitement et réponse au client			

- Durée : Cinq (5) ans renouvelable par tacite reconduction pour des durées identiques.

- Suretés conférées :

- i. Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant les activités objets de la Convention.
- ii. S'informer mutuellement de tout changement réglementaire afférent à l'activité sous-traitée dans le cadre de la présente Convention.
- iii. Elaborer, exécuter et évaluer en commun accord les plans d'actions commerciales relatifs à la gestion des clients concernés par le périmètre des Prestations.
- iv. Définir et mettre en œuvre le dispositif commun de suivi de la Convention.
- v. S'obliger mutuellement à respecter les termes et conditions arrêtés d'un commun accord dans le cadre du contrat « Service Level Agreement » qui sera conclu entre les parties pour faire partie intégrante de la présente Convention.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 : 92.862,693 DH HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : 95.901.454,39 DH TTC.

9. Mandat de Gestion du Patrimoine Hors Exploitation BCP- BPREM

Personne concernée : Mr Mohamed Karim Mounir en sa qualité de président du conseil d'administration de la BCP et de BPREM.

Date signature du mandat : 14 novembre 2017

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 26 juillet 2017

Nature et objet du mandat : Par cet acte, la BCP donne mandat à BP REM, qui l'accepte, pour la valorisation, dans les meilleurs délais et aux meilleures conditions possibles, de son Patrimoine Immobilier, actuel et futur. Les stratégies de valorisation à mettre en œuvre sont les suivantes :

1. Vente
2. Rentabilisation
3. Développement Immobilier
4. Statu Quo

BP REM exercera la Mission qui lui est confiée (i) dans le respect des règles de gouvernance exigées par le Client et selon une méthodologie de valorisation validée par ce dernier, garantissant l'application des choix et orientations stratégiques du Client pour la valorisation de son Patrimoine Immobilier (ii) et en stricte application des procédures d'achat de la BCP, que BP REM déclare parfaitement connaître.

Le Mandat a pour objet de délimiter le périmètre d'intervention de BP REM et définir les modalités d'exécution du mandat et les engagements respectifs des Parties, pour la réalisation de la Mission.

Conditions de rémunération :

- BP REM propose des tarifs différenciés selon la nature des prestations fournies et se base sur différents critères notamment, la périodicité de la prestation, sa durée et son coût.
- Quatre modes de tarification sont proposés par BP REM :
 - ✓ En JH : Concerne les prestations nécessitant la mobilisation de ressources pour une période donnée, par exemple la réalisation de l'inventaire physiques des biens
 - ✓ JH = 3.500 DH.
 - ✓ A l'unité : Concerne les prestations récurrentes chiffrées à l'unité, par exemple, la saisie des données dans la base des actifs (entrées et sorties), la constitution du dossier juridique d'un actif...
 - ✓ U = 50 DH.
 - ✓ En % : Concerne les prestations liées à des projets complexes sur une durée importante, c'est un pourcentage du budget des projets : par exemple pour la MOD, la prestation est proposée à 3,5% du montant des travaux et des honoraires des maîtres d'œuvre + Débours.

Un montant minimum fixe : Prestation liée à une transaction spécifique et/ou exceptionnelle, par exemple la concrétisation des actes d'acquisition d'actifs et suivi des formalités y afférentes, dont la rémunération est fixée à 5% des honoraires du notaire, avec toutefois un montant fixe minimum de 2.500 DH.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2020 : 13.651.077,56 DH HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : 25.922.416,89 DH TTC.

10. Convention entre la BCP et la BP-SHORE CONSULTING

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP SHORE GROUPE société mère de BP-SHORE CONSULTING.

Date de la convention : 03 avril 2017

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 26 mai 2017

Nature et objet de la convention : Présenter l'étendue et les modalités de réalisation par la Société BP-Shore Consulting des prestations d'assistance technique à la Banque Centrale Populaire (BCP) et à ses différentes filiales ;

Conditions de rémunération : Les missions facturées au forfait donneront lieu à l'établissement d'un budget par phase qui sera détaillé dans la lettre de mission. Pour les prestations réalisées en mode régie, une grille de taux journaliers moyens (TJM) par grade sera utilisée ;

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 : 6.053.059,03 DH HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : 7.256.799,03 DH TTC.

11. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine (complément à la convention citée ci-dessus) :

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.

Date de la convention : 25 octobre 2017

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 08 novembre 2017

Nature et objet de la convention : Avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine de la somme de 100 MDH qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 2,21 % HT.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 291.496,69 DH HT.

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

12. Convention de gage-espèces liant la BCP à la Banque Chaabi du Maroc (BCDM)

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc (BCDM)

Date de la convention : 1er septembre 2016

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 27 juillet 2016

Nature et objet de la convention : La BCP transfère, à titre de gage-espèces au profit de BCDM, la somme de 30.000.000 euros (Trente Millions d'euros), extensible à 60.000.000 euros (soixante millions d'euros) sur le Compte Spécial de Gage-Espèces, en garantie du complet paiement des Créances Garanties.

Conditions de rémunération : La rémunération du Gage-Espèces est calculée aux conditions de marché sur la base d'un taux de référence égal au taux EURIBOR maturité douze (12) mois, auquel il sera ajouté une marge de 40 points de base. Si l'EURIBOR est négatif, il sera considéré comme égal à zéro (0). Ce taux de rémunération sera fixé deux (2) jours ouvrés avant sa date d'application.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 4.648.632,51 DH HT
Montant encaissé au titre de l'exercice 2020 : 1.962.969,30 DH TTC

13. Convention de prestation de service liant la BCP à UPLINE COURTAGE

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Courtage).

Date de la convention : 16 juin 2016

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 27 juillet 2016

Nature et objet de la convention : Définir les termes et conditions dans lesquelles la Banque bénéficiera de la part de Upline Courtage des prestations relatives à l'activité de l'assurance d'une manière générale et plus particulièrement la Bancassurance.

Conditions de rémunération : La Banque rémunérera Upline Courtage d'un forfait mensuel de 75.000 dhs HT.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 : 900.000,00 DH HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : 1.080.000,00 DH TTC.

14. Convention de transfert de la Caisse du Régime Complémentaire de Prévoyance du CPM (RCP-CPM) à la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC)

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.

Date de la convention : 30 juin 2016

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 27 juillet 2016

Nature et objet de la convention : Définir les modalités du transfert ainsi que les règles générales applicables au RCP-CPM afin de faire disposer les adhérents au régime d'un taux de rendement plus intéressant.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

15. Traité d'apport en nature liant la BCP à Infra Maroc Capital (IMC)

Personne concernée : M. Khalid CHEDDADI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de IMC et Administrateur de la Banque Centrale Populaire.

Date de la convention : 10 juin 2016

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 27 juillet 2016

Nature et objet de la convention : La BCP apporte à la société Infra Maroc Capital 605.811 actions du capital de l'OCP S.A et représentant 0,731% du capital de l'OCP S.A.

Conditions de rémunération : En contrepartie de son apport, la BCP recevra 114.044 actions nouvelles de la société Infra Maroc Capital d'une valeur nominale de 100 dhs chacune, émise au prix unitaire de 8.768,5 dhs ;

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 9.374.528,79 DH.

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : 9.374.528,79 DH.
A1

16. Convention d'assistance technique liant la BCP avec la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit (ATTAWFIQ MICRO-FINANCE)

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de la Fondation Banque Populaire Pour le Micro-crédit.

Date de la convention : 20 mai 2016.

Nature et objet de la convention : La BCP apporte à ATTAWFIQ, à la demande de cette dernière, l'appui technique et l'assistance dans les domaines relevant de sa gestion courante.

Conditions de rémunération : Le montant des prestations d'assistance, accomplies par la BCP est facturé semestriellement, selon la grille de facturation jointe à la convention.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 26.000.000,00 DH HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

17. Convention d'assistance technique entre la BCP et ABI :

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein d'ABI.

Date de la convention : 25 septembre 2012. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 14 février 2014.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des prestations d'assistance technique à ABI et à ses filiales.

Nature des prestations objet de la convention :

- Juridique et Conformité ;
- Ressources Humaines ;
- Organisation, Système d'Information et Qualité ;
- Stratégie, Marketing et Communication ;
- Logistique, Achats et Moyens Généraux ;
- Gestion des risques (de contrepartie, opérationnels et de marché) ;
- Exploitation (Activité Locale et Opérations à l'International) ;
- Finances, Comptabilité et Trésorerie ;
- Audit et Contrôle Interne ;
- Contrôle de Gestion.

Modalités de rémunération : En contrepartie de la fourniture des Services Principaux, ABI devra régler à la BCP une rémunération calculée selon le principe de la tarification horaire, soit selon le type de prestation et le niveau du personnel, un tarif horaire variant entre 295.000 FCFA et 360.000 FCFA par heure chargeable.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 35.745.240,00 DH HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2020 : 23.476.620,27 DH TTC.

18. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Upline Group

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein d'Upline Group.

Date de la convention : 2 janvier 2012.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit d'Upline Group.

Nature des prestations objet de la convention :

- Mise à disposition d'applications ;
- Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
- Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 1.238.000,00 DH HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2020 : 1.485.600,00 DH TTC.

19. Convention relative aux Commissions de commercialisation des OPCVM, conclue avec Upline Capital Management :

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les commissions de commercialisation des OPCVM.

Conditions de rémunération :

OPCVM	Taux de rétrocession commerciale HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,07%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,07%

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 942.790,63 DH HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2020 : 787.200,26 DH TTC.

20. Convention relative aux commissions de dépositaire conclue avec Upline Capital Management

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les commissions de dépositaire des OPCVM.

Conditions de rémunération :

OPCVM	Dépositaire HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,03%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,03%
CIMR PATRIMOINE	0,015%
UPLINE OBLIG PLUS	0,025%

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 5.941.840,48 DH HT

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : 10.154.844,30 DH TTC

CHM

21. Mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions » signé avec UPLINE CAPITAL MANAGEMENT ;

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).

Date de la convention : 02 novembre 2009

Nature et objet de la convention : Mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions ».

Conditions et modalités de la convention : La commission de performance est calculée sur la base de la performance globale du portefeuille selon le barème suivant :

- o Si $PP \leq 0$, $CP = 0\%$;
- o Si $PP > 0$, $CP = 20\%$.

Si la performance du portefeuille est négative, la commission de performance sera égale à zéro.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 : Néant.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

22. Convention de gestion des fonds avec UPLINE MULTI-INVESTEMENTS.

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de ULINE MULTI-INVESTEMENTS).

Date de la convention : 04 janvier 2010

Nature et objet de la convention : Mandat exclusif à la société de gestion, de réaliser pour le compte de la Banque, les opérations de gestion.

Conditions et modalités de la convention : La commission de gestion annuelle est calculée sur la base des investissements réalisés :

- Jusqu'à la somme de 500 MDHS : 1,25% du montant des investissements ;
- Entre 500 MDHS ET 1 MMDHS : commission annuelle de 6.250.000 Dhs augmentée de 1% HT de la différence entre le montant des investissements et 500 MDHS ;
- Au-delà de la somme de 1 MMDHS : commission annuelle de 11.250.000 DHS augmentée de 0,75% HT de la différence entre le montant des investissements et 1 MMDHS.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 : 242.687,75 DH HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : 145.612,65 DH TTC.

23. Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en Ligne, signée avec ICF AL WASSIT

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).

Date de la convention : 3 janvier 2010

Nature et objet de la convention : Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en ligne.

Conditions et modalités de la convention : En contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, à compter de janvier 2010, la société de Bourse aura

droit à une rémunération mensuelle forfaitaire égale à cent cinquante mille dirhams hors taxes (150.000 Dhs), cette redevance est révisable à chaque date anniversaire et fera l'objet d'une facturation trimestrielle.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 : 1.800.000,00 DH HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : 2.700.000,00 DH TTC.

24. Convention signée avec ICF AL WASSIT pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).

Date de la convention : 01 janvier 2010

Nature et objet de la convention : Convention pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.

Conditions et modalités de la convention : En contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, ICF AL WASSIT aura droit aux rétrocessions de commissions suivantes :

- Rétrocession de 50% des commissions Règlement / Livraison (R/L), prélevées au titre de l'ensemble des opérations courantes ;
- Rétrocession de 100% de l'ensemble des commissions R/L prélevées au titre des transactions effectuées par les clients d'ICF AL WASSIT

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 : 2.935.181,69 DH HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : 4.423.795,43 DH TTC.

25. Contrat de bail entre la BCP et AL ISTITMAR CHAABI :

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).

Date de la convention : 07 février 2006

Nature et objet de la convention : Un contrat de bail, pour le local sis à 3 rue Bab El Mansour, 2ème Etage, N° 8 à l'espace Porte d'Anfa.

Conditions et modalités de rémunération : Un montant annuel de 420 KMAD.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 509.926,56 DH HT.

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : 127.481,64 DH TTC.

26. Les conventions de commercialisation des OPCVM conclues entre ALISTITMAR CHAABI et la BCP.

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).

Date de la convention : 2005

Nature et objet de la convention : Durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de commercialisation des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire.

Conditions et modalités de rémunération : Les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, le taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,50%
FCP Kenz Actions	0,40%
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,50%
FCP Kenz Rendement	0,40%
FCP Kenz Obligations	0,30%
FCP Assanad Chaabi	0,40%
FCP Al Amal	0,07%
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,07%
FCP Kenz Plus	0,07%
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,40%
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,35%
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,30%

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 2.798.722,20 DH HT.

Produit encassé au titre de l'exercice 2020 : 2.233.342,19 DH TTC.

27. Les conventions relatives aux commissions de dépositaire des OPCVM conclu avec ALISTITMAR CHAABI :

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de ALISTITMAR CHAABI).

Date de la convention : 2005

Nature et objet de la convention : Durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaabi a conclu des conventions relatives aux commissions de dépositaire des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire.

Conditions et modalités de rémunération : Les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, les taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,10%
FCP Kenz Actions	0,10%
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,10%
FCP Kenz Rendement	0,10%
FCP Kenz Obligations	0,08%
FCP Assanad Chaabi	0,08%
FCP Al Amal	0,05%
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,05%
FCP Kenz Plus	0,05%
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,10%
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,10%
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,10%
FCP CNIA Addamane	0,05%
FCP Chaabi Solidarité	0,04%

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 5.130.681,07 DH HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2020 : 6.586.690,12 DH TTC.

28. Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.

Date de la convention : 15 juin 2012

Nature et objet de la convention : Mise à disposition au profit de la BCP à titre de prêt à usage, renouvelable au gré des deux Parties, pour des périodes de 3 ans et pour son activité professionnelle, les propriétés suivantes :

- Les niveaux 2, 3 et 4 de la propriété dite « Jean Rône I » objet du titre foncier N° 2001/D sis au 27 Bd Moulay Youssef à Casablanca, consistant en un immeuble R+4 dont deux niveaux sont exploités pour une agence bancaire.
- 3 (trois) places de parking au sous-sol de la propriété ci-dessus désignée.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

29. Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.

Date de la convention : 15 juin 2012.

Nature des prestations objet de la convention : Le prêt à usage est consenti au profit de la BCP, renouvelable au gré des deux Parties, pour des périodes de 3 ans, la propriété suivante :

La totalité de la propriété objet des trois titres fonciers 67840/01 – 67843/01 – 67843/01 qui consiste en des plateaux de bureaux sis au 5ème étage de l'immeuble Espace Porte d'Anfa.

Les places de parking rattachées aux propriétés ci-dessus désignées

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 : Néant.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

30. Convention d'offre de services informatique conclue avec MEDIAFINANCE

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.

Date de la convention : 3 janvier 2011.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Mediafinance.

Nature des prestations objet de la convention :

- Mise à disposition d'applications ;
- Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
- Mettre à disposition du client d'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : Néant

Montant encaissé au titre de l'exercice 2020 : Néant 

31. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Bank Al Amal

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans la société Bank Al Amal.

Date de la convention : 3 janvier 2011

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Bank Al Amal.

Nature des prestations objet de la convention :

- Mise à disposition d'applications ;
- Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
- Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

32. Convention de prestation de service de back office conclue avec BP SHORE

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.

Date de la convention : 17 janvier 2011

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet de définir et de régir le cadre de prise en charge, de suivi et de reporting des activités du back-office qu'offre le prestataire au client.

Conditions et modalités de la convention : La facturation se fait sur la base du volume des chèques et LCN traités pour le compte de la BCP à raison de 5 Dhs par chèque et 15 Dhs par LCN.

En sus des tarifs sus indiqués, et au cas où la Banque solliciterait la BP Shore pour une intervention spécifique, cette dernière sera facturée selon le barème suivant :

- Frais de déplacement journalier ;
- Frais journalier d'un agent au prix de 2.000,00 Dhs HT/jour ;
- Frais journalier d'un cadre au prix de 4.000,00 Dhs HT/jour.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 : 12.370.983,89 DH HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : 12.337.435,53 DH TTC.

33. Convention conclue avec BP Shore définissant les prestations immobilières et les barèmes de rémunération de ces prestations,

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.

Date de la convention : 19 juin 2008

Objet de la convention : La définition du cadre des prestations intellectuelles nécessaires à l'expertise, la coordination et le suivi des prestations, qu'offre la société BP Shore au Groupe dans la réalisation de son programme immobilier et de la gestion du patrimoine ;

Conditions et modalités de la convention : Grille tarifaire des prestations, annexée à la convention, telle que décrite ci-dessous : 

Domaine	Activité	Taux	Base de tarification
Maîtrise d'ouvrage Déléguee	Construction et aménagement	3,50%	Montant des travaux
	Autres missions	Forfait	Au cas par cas suivant frais ingénieurs ou techniciens dédiés
Propriéties Management	Gestion globale	5%	Valeur estimée du bien ou de la quittance
	Expertise	Forfait	Frais d'ingénieurs ou techniciens dédiés
	Acquisition / cession	1,50%	Frais d'ingénieurs ou techniciens dédiés
Facilities Management	Mise en place des contrats	6%	Prix annuel du contrat ou montant des travaux

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 : Néant.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

34. Convention relative au bail avec BP SHORE

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.

Date de la convention : 17 janvier 2011

Nature et objet de la convention : Location au profit de BP Shore de Plateau de Bureaux au Rez-de-chaussée de l'immeuble sis à 9 et 9bis Rue d'Oran à Casablanca ;

Conditions et modalités de la convention : Loyer mensuel de 20.000 Dhs, suivant expertise.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : 264 000,00 DH HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2020 : 132 000,00 DH TTC.

35. La convention de prise en charge du traitement et d'assistance de CIB OFFSHORE par les fonctions de la BCP :

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans la société CIB OFF SHORE.

Date de la convention : 05 décembre 2007

Nature de la convention : Mise en place de financement et prise en charge de traitement et assistance de CIB Offshore par les fonctions de la Banque Centrale Populaire ;

Conditions de rémunération :

- Division Ressources Humaines : 12.544,00DHS par an.
- Division Production Bancaire :
 - 47,00 DHS par opération.
 - 4,00 DHS par message Swift.
- Banque des Marchés : partage de la marge à hauteur de 50%.
- Pôle Système d'information : tarification applicable aux filiales.
- Division des Affaires juridiques et Division de la Comptabilité : gratuit.
- Délais de paiement : pour les financements BCP, à leurs échéances, et annuel pour les autres rubriques de la convention.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020 : Néant.

Produit encaissé au titre de l'exercice 2020 : Néant. *[Signature]*

36. La convention de services conclue entre la BCP et la Banque Chaâbi du Maroc (BCDM)

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-.

Date de la convention : 26 mai 2008, Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 03 mars 2011 ayant pris effet à compter du 1er janvier 2011, et un avenant en date du 12 décembre 2014 ayant pris effet à compter du 12 juin 2014 ;

Nature de la convention : Convention de services ayant pour objet de définir les conditions générales applicables aux services entre la BCP et la BCDM, relatives aux produits liés aux comptes bancaires des clients MDM ouverts sur les livres de la BCP au Maroc.

Conditions de rémunération : 20 Euros par opération.

Modalités de rémunération : La BCDM transmet à la BCP, trimestriellement, les factures relatives aux opérations réalisées, et cette dernière les règle dans le mois suivant.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2020 : 469.514.519,21 DH HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2020 : 484.569.385,39 DH TTC.

Casablanca, le 29/04/2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

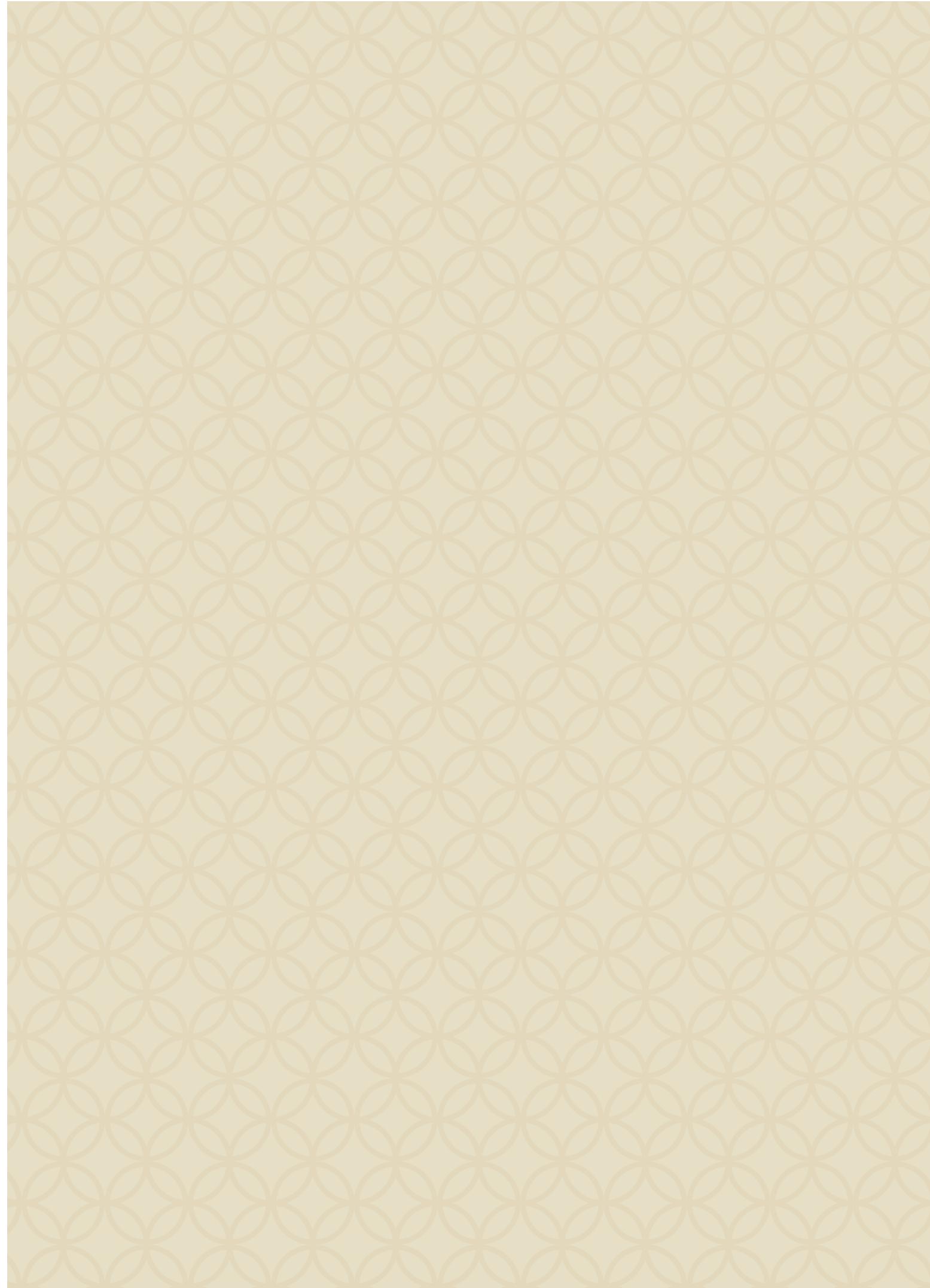
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
1 Bd. Driss Sioui - Casablanca
Tél : 05 22 54 46 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïcal MEKOUAR
Associé

KPMG

KPMG
11, Avenue Bir Rabi, Souissi - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)
Téléfax : 212 5 37 63 37 11
E-mail : 001529604000091

Abderrazzak Mzougui
Associé



ANNEXES

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

ETAT DES HONORAIRES DES CAC

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Date	Intitulé du CP
06/01/2020	La Banque Populaire fait évoluer son identité de marque
15/01/2020	Le Groupe BCP se mobilise pour la dynamisation de l'entrepreneuriat marocain
30/01/2020	Le président du Groupe BCP fait commandeur de l'ordre national en côte d'ivoire
05/02/2020	Commerce international : La BCP décrypte les nouvelles réglementations
17/02/2020	Cercles patrimoniaux du Private Banking : Le Groupe BCP consacre sa 1ère édition 2020 aux évolutions réglementaires apportées par la Loi de Finances
29/02/2020	Communiqué Post-Conseil d'Administration au titre de l'année 2019
11/03/2020	Accompagnement des jeunes entreprises : Le Groupe BCP et HSEVEN concluent un partenariat en faveur des start-up innovantes
17/03/2020	Le Groupe BCP fait don d'un milliard de Dirhams au fonds spécial pour la gestion de la pandémie COVID-19
29/03/2020	Pandémie COVID-19 : Report des échéances des crédits immobiliers et de consommation pour les clients impactés
30/03/2020	Pandémie COVID-19 : La Banque Populaire met en place des mesures exceptionnelles pour répondre aux besoins de la Trésorerie des Entreprises
06/04/2020	Dispositif de soutien aux ménages : BCP se mobilise pour servir les aides de l'Etat
13/04/2020	Avis de Convocation à l'AGO
14/04/2020	Avis de report de l'AGO de la BCP
02/05/2020	Solidarité COVID-19 : La Banque Populaire annonce la gratuité de ses services en ligne pour l'ensemble de sa clientèle
13/05/2020	Avis de Convocation à l'AGO des BPR

Date	Intitulé du CP
30/05/2020	Résultats du premier trimestre 2020 : Résilience avérée grâce à des fondamentaux solides
29/06/2020	Avis de convocation à l'AGO de la BCP
02/07/2020	Le Groupe BCP et Huawei accélèrent leur partenariat stratégique à l'échelle du continent
03/07/2020	Organigramme du Groupe BCP
08/07/2020	Marocains du Monde : La Banque Populaire lance l'ouverture de compte 100% en ligne
24/07/2020	COVID-19 : La BCP et la BERD soutiennent les entreprises au Maroc
29/07/2020	Communiqué Post-Conseil d'Administration au titre du premier semestre 2020
05/09/2020	Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt de la BCP
01/09/2020	Avis de Convocation à l'AGO
21/09/2020	Publication du cahier financier
02/10/2020	Avis de convocation à l'AGO réunie extraordinairement
13/11/2020	Résultats au titre des neuf premiers mois de l'année 2020 : Résilience avérée grâce à des fondamentaux solides
19/12/2020	L'AMMC vise l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de la BCP
31/12/2020	Résultats de l'émission obligataire subordonnée de la BCP d'un montant de 1 500 000 000 DH

ETAT DES HONORAIRES DES CAC

	CAC 1					
	Montant/année			Pourcentage/année		
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 235 000	3 235 000	2 933 300	99%	66%	75%
Emetteur	1 400 000	1 400 000	1 098 300			
Filiales (CPM & BPR)	1 835 000	1 835 000	1 835 000			
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	30 000	1 670 000	612 500	1%	34%	16%
Emetteur	30 000	1 670 000	612 500			
Filiales						
Sous total	3 265 000	4 905 000	3 545 800			
Autres prestations rendues	-	-	350 025		-	9%
Autres						
Sous total	-	-	350 025			
Total général	3 265 000	4 905 000	3 895 825	100%	100%	100%

CAC 2						TOTAL N	
Montant/année			Pourcentage/année				
N	N-1	N-2	N	N-1	N-2		
2020	2019	2018	2020	2019	2018		
3 235 000	3 235 000	3 235 000	99%	68%	66%	6 470 000	
1 400 000	1 400 000	1 400 000					
1 835 000	1 835 000	1 835 000					
30 000	1 520 000	1 670 000	1%	32%	34%	60 000	
30 000	1 520 000	1 670 000					
3 265 000	4 755 000	4 905 000					
-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	
3 265 000	4 755 000	4 905 000	100%	100%	100%	6 530 000	



GROUPE BCP